

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN

DU LUNDI 13 MAI 2024

Convocations adressées le 7 mai 2024
Nombre de délégués titulaires présents : 72
Nombre de délégués votants : 85
Nombre de délégués titulaires en exercice : 87
Quorum : 44

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND *est arrivé à la délibération n° 6 et a donné pouvoir à Frédéric AUGIS jusqu'à son arrivée*, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI *a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE à partir de la délibération n° 7*, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a donné pouvoir à Benoist PIERRE à partir de la délibération n° 7*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND *est arrivé à la délibération n° 6 et a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET jusqu'à son arrivée*, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christopher SEBAOUN *est arrivé à la délibération n° 6*, Christine BLET, Anne BLUTEAU *a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE à partir de la délibération n° 13*, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BATTALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN *est arrivée à la délibération n° 6 et a donné pouvoir à Olivier LEBRETON jusqu'à son arrivée*, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Emmanuel FRANCOIS a donné pouvoir à Nathalie SAVATON, Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Sébastien CLEMENT a donné pouvoir à Armelle AUDIN, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Claudie HALLARD a donné pouvoir à Didier VALLEE, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Aude GOBLET, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Stéphane HOUQUES, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Christophe BOUCHET a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Marie QUINTON, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2024,
- Présentation par Maître BENJADOR de ses missions de déontologue auprès des élus de Tours Métropole Val de Loire,
- Présentation du nouveau contrat de ville et des politiques métropolitaines en faveur des quartiers prioritaires par Emmanuel FRANÇOIS, vice-président.

↳ INSTITUTIONS : rapporteur Monsieur Frédéric AUGIS

1) COMPTE RENDU DES DECISIONS ADOPTEES PAR LE BUREAU DANS SA SEANCE DU 11 MARS, DES DECISIONS N° D2024-01, D2024-07 A D2024-20 ET DES MARCHES ATTRIBUES EN FEVRIER ET MARS 2024

↳ RESSOURCES HUMAINES : rapporteur Madame Maria LEPINE

2) MESURES RELATIVES A LA GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL
3) ORGANISATION DES ASTREINTES METROPOLITAINES - MISE A JOUR DU REGLEMENT

↳ URBANISME : rapporteur Monsieur Christian GATARD

4) TOURS - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°2 DU PLU
5) FONDETTES - DEFINITION DES OBJECTIFS ET DES MODALITES DE LA CONCERTATION PREALABLE - OPERATION D'AMENAGEMENT DU POLE ECONOMIQUE NORD OUEST A FONDETTES - DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU

↳ TRANSPORTS ET MOBILITES DOUCES : rapporteur Monsieur Emmanuel DENIS

6) AVIS SUR LE PROJET LIGNES2TRAM DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE D'UTILITE PUBLIQUE

↳ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : rapporteur Monsieur Thibault COULON

7) TOURS - PARC D'ACTIVITES PIERRE ET MARIE CURIE - CONVENTION D'AMENAGEMENT AVEC LA SET - BILAN DE LIQUIDATION - REMISE D'OUVRAGES - QUITUS DE L'OPERATION

↳ RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : rapporteur Monsieur Frédéric AUGIS

8) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE AU CONSEIL DE CONSULTATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'UNIVERSITE DE TOURS

↳ **EQUIPEMENTS SPORTIFS : rapporteur Monsieur Sébastien MARAIS**

9) TOURS - CENTRE AQUATIQUE DU LAC - REVISION DE LA GRILLE TARIFAIRE

10) LA RICHE - CENTRE AQUATIQUE CARRE D'O - REVISION DE LA GRILLE TARIFAIRE

11) LUYNES - PISCINE NORDIQUE LES THERMES - REVISION DE LA GRILLE TARIFAIRE

12) FONDETTES - PISCINE L'O BLEUE - REVISION DE LA GRILLE TARIFAIRE

↳ **TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE : rapporteur Monsieur Martin COHEN**

13) TOURS - LA GLORIETTE - REVISION DES TARIFS DE LA GLORIETTE POUR 2024/2025

14) LA RICHE - CONCESSION DE DISTRIBUTION D'ENERGIE CALORIFIQUE DE LA ZAC DU PRIEURE - AVENANT N° 10

↳ **PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL : rapporteur Madame Patricia SUARD**

15) ADHESION A L'ASSOCIATION SOLIDARITE DES PRODUCTEURS AGRICOLES ET DES FILIERES ALIMENTAIRES (SOLAAL)

↳ **PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL : rapporteur Monsieur Frédéric AUGIS**

16) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A L'ASSOCIATION SOLIDARITE DES PRODUCTEURS AGRICOLES ET FILIERES ALIMENTAIRES (SOLAAL)

↳ **COMMANDE PUBLIQUE : rapporteur Monsieur Gérard DAVIET**

17) COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - RAPPORT D'ACTIVITES 2023

Frédéric AUGIS : *Mes chers collègues, merci de regagner vos places. Désignation du secrétaire de séance. Je vous propose Didier VALLÉE en tant que secrétaire de séance. Merci Didier.*

Frédéric AUGIS : *Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci.*

Désignation de Monsieur Didier VALLÉE en qualité de Secrétaire de séance.

Frédéric AUGIS : *Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2024. Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas.*

Le Conseil métropolitain approuve le procès-verbal de la séance du 25 mars 2024.

Frédéric AUGIS : *Merci. Je vais inviter Maître BENDJADOR, notre déontologue, à bien vouloir nous rejoindre à mes côtés. Dans notre séance du 25 mars, nous avons désigné Maître Boualem BENDJADOR comme notre déontologue et on l'accueille ce soir pour une présentation. Je vous laisse la parole Maître.*

Maître BENDJADOR : *Je vous remercie Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Président et son cabinet ont souhaité cette réunion de façon à poser physiquement la relation que nous allons avoir les uns avec les autres, définir le rôle qui m'est attribué par la loi et surtout indiquer avec précision le modus operandi, c'est-à-dire la façon dont nous allons procéder dans les relations entre le référent et l'élu local. Dans cette démarche cinq documents sont essentiels :*

- *Le premier document, la loi du 21 février 2022 qui prévoit la possibilité pour tout élu local de consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au sujet des principes déontologiques édictés à la Charte de l'élu local. Dans cette définition un mot est fondamental, la Charte de l'élu local, j'y reviendrai sur d'autres éléments que je développerai.*
- *Le deuxième document nécessaire à votre approche du sujet, le décret d'application de décembre 2022. Vous avez une loi, tant qu'il n'y a pas de décret d'application ce n'est pas applicable, à partir du moment où le décret d'application existe elle est applicable. Vous allez me dire « mais l'application de quoi ? » Justement il faut revenir sur la loi pour savoir ce qu'elle dit. La loi vous confie, conseil de la métropole, la décision de choisir votre référent, de lui définir son rôle, ses obligations et notamment les conditions dans lesquelles il doit exercer sa mission.*
- *Ce qui appelle donc un troisième document important, la décision du 11 décembre 2023. Le 11 décembre 2023, vous avez pris une décision au terme de laquelle vous avez fait le choix de ma personne en qualité de référent déontologique et vous m'avez indiqué exactement quelles sont les missions, les rôles indispensables à la démarche et les moyens qui me sont confiés.*
- *Un quatrième document, l'arrêté ministériel concernant la rémunération, qui me paraissait secondaire.*
- *Un cinquième document, sans aucun doute le plus important, la Charte. La Charte est exclusive à l'élu local. Ce n'est pas simplement l'ouvrage de référence à la fois du référent et de l'élu local, c'est une véritable bible qui donne la direction et balise le parcours. Un texte qui donne le périmètre du permis ou le périmètre de l'interdit selon que l'on pose le curseur au milieu, d'un côté ou de l'autre, c'est-à-dire que c'est dans la Charte que*

vous allez retrouver exactement toutes les situations nécessaires à régler, les sujets intéressants. Dans la Charte deux alinéas sont fondamentaux, que je vous lis pour qu'on ait une connaissance très précise des choses : « Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou tout intérêt particulier ». L'alinéa dessous fait également référence à ce problème d'intérêt général et d'intérêt particulier. C'est ce qui va gouverner la décision du législateur de créer cette loi, en raison notamment des problèmes rencontrés dans les conseils municipaux, généraux ou même régionaux où une confusion des genres et des intérêts existaient. Je vous donne un exemple tout simple : Je choisis Vouvray volontairement parce qu'il est hors métropole. La mairie de Vouvray décide de refaire son stade et fait un appel d'offres dans lequel notamment un maître d'œuvre va postuler et être déclaré attributaire du lot. Dans la mission qui lui est confiée, il ne réalise pas une partie, exemple idiot de la tuyauterie. Il va faire appel à une société spécialisée dans la tuyauterie, mais dont le président est membre de la métropole. Là, vous êtes dans l'interdit, vous ne pouvez pas faire. Cela va très large, à tel point qu'une définition a été donnée volontairement pour qu'il n'y ait pas de confusion dans les esprits : « Constitue un conflit d'intérêts aux termes de la loi de l'article 2 de la loi du 11 octobre 2013 toute situation d'interférence entre un intérêt public et un intérêt particulier qui est de nature à influencer le débat ou la décision. » Donc au-delà de votre obligation de probité, d'intégrité et d'impartialité, vous avez cette vigilance extrême de l'intérêt commun par rapport à l'intérêt particulier, et vous devez notamment dénoncer les éléments portés à votre connaissance. Comment les choses se passent-elles ? Parce qu'on n'a pas de retour actuellement de jurisprudence sur l'application des référents déontologiques. On a compris la nécessité, ce que voulait faire le législateur, mais cela me paraît un peu complexe. Je vais vous donner un autre exemple : Vous avez passé sous silence, parce que vous pensiez que vous étiez étranger à une situation qui posait un conflit d'intérêts, et puis au cours du débat vous vous apercevez que finalement vous êtes mal en point et vous ne voulez pas continuer dans l'état, donc vous intervenez auprès du président en disant « il peut y avoir un conflit d'intérêts entre ma position professionnelle ou ma position d'élu local ou ma position de présence dans une association avec le sujet qui est actuellement en train de se débattre. » Ce qui voudrait dire qu'on arrête totalement le débat et on le reporte alors qu'il peut y avoir une urgence. À mon avis, ce n'est pas dit dans le texte, vous devez recevoir un ordre du jour avant toute réunion du conseil et de la commission, et c'est par rapport à cet ordre du jour que vous devez vous fixer. Je vous précise que le référent déontologique ne répondra pas au téléphone à la minute, il ne sera pas là en permanence et ne répondra pas à un SMS. La procédure est très stricte, c'est par écrit, saisine écrite, secrète. La décision qui sera rendue est une décision secrète, qui reste à l'information du président éventuellement, mais du référent et de l'élu qui a saisi le référent. La procédure est écrite, secrète mais elle n'est pas exécutoire. Ne vous trompez pas. Ce n'est pas un conseil juridique. Vous demandez au référent si la position dans laquelle vous vous trouvez est conforme ou non à l'intérêt général, ou est-ce qu'elle entrave l'intérêt général ou est-ce qu'elle porte préjudice à l'intérêt général. Le référent ne prendra pas parti pour l'un ou pour l'autre dans la décision qui lui est soumise. Le référent c'est un conseil qui est apporté et qui reste à la discrétion de l'élu local, il n'a pas force exécutoire, mais vous avez bien compris que s'il y avait par la suite une enquête pénale le secret vole en éclats et le parquet intervient pour saisir les documents qui avaient déjà informé l'élu local.

Voilà globalement, succinctement, retracé la situation dans laquelle nous allons nous trouver prochainement. Je suis là pour répondre à vos questions et pour apporter des éléments de réponse, si je peux le faire naturellement, à votre demande.

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'information ? Monsieur BRUTINAUD.*

Romain BRUTINAUD : *Merci Monsieur le Président. Merci Maître BENDJADOR, bon courage déjà dans la mission qui va vous occuper prochainement. J'ai toujours plaisir à vous écouter, surtout quand vous donniez auparavant les cours de déontologie à l'école d'avocats, et maintenant on vous retrouve ici, donc la continuité est intéressante. C'est une Charte de protection de l'élu, vous l'avez rappelé, il n'y a pas de jurisprudence et au moment de l'adoption de la Charte et du petit comité d'élaboration de celle-ci, on avait mentionné l'idée, cela se fait déjà dans certains départements, de la réunion des déontologues du département pour partager leurs expériences au cours de ces prochaines années, mais aussi de l'évolution de chacune des chartes qui vont petit à petit entrer en vigueur pour aller petit à petit peut-être, pour les élus notamment, vers une meilleure lisibilité, avec des dispositions qui puissent se retrouver dans chacune d'elles. C'était juste un point de de vigilance peut-être pour enclencher ce travail qui va être long et fastidieux, mais qui doit venir et être impulsé probablement aussi par la métropole. Je vous remercie.*

Maître BENDJADOR : *Vous m'avez devancé. On n'a pas de jurisprudence positive, on a une jurisprudence négative. Qu'est-ce que cela signifie ? Cela veut dire qu'on a des jurisprudences où des élus locaux ont été poursuivis, ce qui nous indique exactement quel est l'interdit, mais on n'a pas à l'inverse une doctrine, une jurisprudence, sur des interventions positives de référents déontologiques qui ont apporté gain de cause à l'élu local, il faudra un peu de temps pour cela. Vous m'avez devancé, et je vois que vous avez bien suivi mes cours parce que vous avez un esprit de synthèse assez remarquable, car j'ai fait la démarche, mais je ne voulais pas l'entamer avant de comparaître devant vous, de contacter les trois autres référents déontologiques qui sont, et pour cause, bien connus : Catherine MELET-CHAMPRENAULT, ancien procureur général de Paris qui a débuté à Tours, originaire de la région d'Amboise, qui est une amie et référente pour l'association des Maires. Gérard DELILE, référent pour la mairie de Tours, qui est également un ami, avec lequel j'ai pratiqué près de 30 ans de ma carrière professionnelle d'avocat et le bâtonnier Éric NÈGRE, référent au conseil départemental et qui est également un ami. Il est prévu que nous nous réunissions pour harmoniser une jurisprudence, de façon à ce que Paul ne dise pas blanc et que Jacques dise vert ou jaune, cela serait inconvenant et insupportable d'ailleurs parce qu'on ne saurait pas où aller, mais pour l'instant on n'a pas trop de décisions de rendu. Je sais que Gérard a été saisi sur la mairie de Tours et que Madame MELET-CHAMPRENAULT a été saisie au niveau des maires, mais je ne sais pas pour l'instant la décision qu'ils ont rendue, j'en saurai un peu plus, mais votre démarche était pertinente. Vous n'allez pas me dire que vous êtes satisfait de ce que j'ai dit ? C'est si clair que ça ? Je voulais aussi vous présenter mes excuses, parce que j'arrive un peu en retard, j'ai eu des petits problèmes de santé qui m'ont un peu retenu ailleurs que devant une activité professionnelle, je suis désolé, j'aurais dû arriver un mois plus tôt.*

Frédéric AUGIS : *Vous êtes tout excusé. C'est bon mes chers collègues ? Merci Maître d'avoir accepté cette mission à nos côtés, avec effectivement les autres déontologues du département dans les différentes instances. Mes chers collègues, n'hésitez pas à solliciter par écrit Maître BENDJADOR.*

Maître BENDJADOR : *Je suis à votre disposition. J'ai oublié une seule chose, comment vous me saisissez ? C'est tout simple. Vous m'écrivez directement à l'ordre du référent*

déontologique à la Métropole. Il a été mis à ma disposition un local, une secrétaire et un ordinateur, j'ai pu le vérifier avant de venir il y a quelques instants. Dès que vous avez une difficulté, je serai alerté et j'interviendrai immédiatement, le plus rapidement possible. La seule chose que je vous demande c'est que dans vos écrits vous m'indiquiez votre numéro de téléphone et votre adresse email. Je vous remercie infiniment et je vous souhaite une excellente soirée.

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup Maître.*

**C_24_05_13_001- INSTITUTIONS - COMPTE RENDU DES DECISIONS ADOPTEES
PAR LE BUREAU DANS SA SEANCE DU 11 MARS, DES DECISIONS N° D2024-01,
D2024-07 A D2024-20 ET DES MARCHES ATTRIBUES EN FEVRIER ET MARS 2024**

Convocations adressées le mardi 07 mai 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Emmanuel FRANCOIS a donné pouvoir à Nathalie SAVATON, Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Sébastien CLEMENT a donné pouvoir à Armelle AUDIN, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Claudie HALLARD a donné pouvoir à Didier VALLEE, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Aude GOBLET, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Stéphane HOUQUES, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Christophe BOUCHET a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD, Barbara DARNET MALAQUIN a donné pouvoir à Olivier LEBRETON, Fanny PUEL a donné pouvoir à Marie QUINTON, Danielle PLOQUIN, Christopher SEBAOUN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Frédéric AUGIS, président donne lecture du rapport suivant :

Par délibération en date du 17 mars 2023, le Conseil métropolitain a décidé de déléguer au Bureau et au Président une partie des attributions de l'organe délibérant en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions de cet article, il appartient au Président de rendre compte des travaux ainsi que des décisions qui ont été pris dans le cadre de cette délégation.

Décisions du Bureau métropolitain du 11 mars 2024 :

1) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'EDITION 2024 DES ASSISES DU JOURNALISME

- 2) REMISE DES ETOILES MICHELIN - ORGANISATION D'UN JEU CONCOURS A L'OCCASION DE L'EVENEMENT LE VILLAGE GOURMAND
- 3) STRATEGIE METROPOLITAINE DE RENOVATION DES COPROPRIETES 2024-2029
- 4) TOURS - FINANCEMENT DE 4 LOGEMENTS PLAI ET 2 LOGEMENTS PLUS - CLOCHEVILLE (ACQUISITION-AMELIORATION.) - PROGRAMMATION 2021 - GARANTIE D'EMPRUNT PRET LOCATIF (PLAI-PLUS) CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - 103.718,00 € - TAUX DE GARANTIE 50 %.
- 5) TOURS - FINANCEMENT DE 14 LOGEMENTS (REHABILITATION DU PARC SOCIAL PUBLIC) - SERPE - GARANTIE D'EMPRUNT PRET LOCATIF (PAM) CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - 822.250,00 € - TAUX DE GARANTIE 50 %.
- 6) TOURS - QUARTIER DE L'EUROPE - RUE DELAROCHE - OPERATION REALITES PROMOTIONS - DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC
- 7) PARCAY-MESLAY - RUE DE LA LOGERIE - CONVENTIONS DE DISSIMULATION DES RESEAUX AERIENS AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE-ET-LOIRE
- 8) FONDETTES - RUE DES GUILLETS - CONVENTIONS DE DISSIMULATION DES RESEAUX AERIENS AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE-ET-LOIRE
- 9) CHAMBRAY-LES-TOURS - RUE DE LA GRENOUILLERE - CONVENTION DE DISSIMULATION DES RESEAUX AERIENS AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE-ET-LOIRE
- 10) LA RICHE - PISCINE DU CARRE D'O - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL - APPLICATION DES PENALITES DE RETARD LIEES A LA REMISE DU RAPPORT ANNUEL 2022
- 11) FONDETTES - PISCINE L'O BLEUE - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL - APPLICATION DES PENALITES DE RETARD LIEES A LA REMISE DU RAPPORT ANNUEL 2022
- 12) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES DES EQUIPEMENTS CULTURELS METROPOLITAINS - ANNEE 2024
- 13) CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT DU PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES COMMUNAUTAIRE DE FONDETTES - GARANTIE D'EMPRUNT - SOCIETE D'EQUIPEMENT DE LA TOURAINE - CAISSE D'EPARGNE LOIRE-CENTRE 3.500.000,00 € - TAUX DE GARANTIE 80 %.
- 14) CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2024-2026 ENTRE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ET L'ECOLE SUPERIEUR D'ART ET DE DESIGN TALM TOURS-ANGERS-LE MANS - APPROBATION DE L'AVENANT N°1
- 15) CONTRATS DE REPRISE DES PRODUITS VALORISABLES ISSUS DU CENTRE DE TRI DE PARCAY-MESLAY - APPROBATION ET SIGNATURE
- 16) PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE TOURS METROPOLE-ENERGIES DURABLES ET TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE
- 17) CONVENTION DE PARTENARIAT CENTRAIDER - PROJET EDEN

18) FONDETTES - RUE DES CLERISSEUX - ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION ZY N°668 DANS LE CADRE D'UNE REGULARISATION DE VOIRIE

19) TOURS - ZAC MONCONSEIL- CESSION LOTS J

20) GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ET LE SYNDICAT DES AFFLUENTS NORD VAL DE LOIRE CONCERNANT LES TRAVAUX DE RENATURATION ET DE DIMINUTION DES DEBORDEMENTS DE LA PETITE GIRONDE A TOURS ET NOTRE DAME D'OE

Décisions du Président n° D2024-01, D2024-07 à D2024-20 :

N°	Objet
1	Protocole d'accord transactionnel avec Mme FORNERO, l'EURL PEGUE ROBIN et M. Michaël GOSMAT.
7	Délimitation du domaine public - parcelle EY n°193 – Parc de la Gloriette – Tours.
8	Décision d'ester en justice – Requête en référé mesures utiles formée devant le Tribunal administratif d'Orléans visant l'expulsion des occupants sans droit ni titre de l'ancienne aire d'accueil des gens du voyage située au lieu-dit « le petit Porteau » à Chambray-Lès-Tours.
9	Droit de passage sur la parcelle cadastrée BI 171 rue Pierre et Marie Curie Tours.
10	Ligne de trésorerie 2024 Budget annexe Eau.
11	Ligne de trésorerie 2024 Budget annexe Assainissement.
12	Décision de subvention au titre du dispositif Fonds façades - SARL MOHA.
13	Décision de subvention au titre du dispositif Fonds façades - EURL COIFFURUM.
14	Acquisition d'une carte achat publique à titre expérimental.
15	Mandat spécial pour la participation d'une élue métropolitaine au comité de pilotage du Climate Data Hub le 21 mars 2021 à Orléans.
16	Mandat spécial pour la participation d'un élu métropolitain à une réunion avec la présidente de l'université technologique de Compiègne le 29 mars 2024 à Compiègne.
17	Mandat spécial pour la participation d'une élue métropolitaine au forum des interconnectés les 3 et 4 avril 2024 à Marseille.
18	Programmation 2021-2027 - FEDER - OS2/ACTION 15 - demande de soutien de l'Union européenne au fonctionnement 2023 et 2024 d'Artemis, plateforme métropolitaine de rénovation énergétique de l'habitat.
19	Mandat spécial pour la participation d'une élue métropolitaine au colloque du réseau des acteurs de l'habitat le 25 mars 2024 à Paris.
20	Protocole transactionnel - entreprise individuelle Ribeiro Rocha.

Marchés Budget général :

N° MARCHE	INTITULE	N° DU LOT	INTITULE DU LOT	ATTRIBUTAIRE	DATE NOTIF	MONTANT HT Si ac à bons de commande DQExnombre années Si avec tranches, indiquer montant total (pas de décomposition par tranche)
AC2401A4	Fourniture de matériaux de voirie	4	Fonte de voirie	LIBAUD SAS	05/02/2024	800 000,00 €
AC2401A5	Fourniture de matériaux de voirie	5	Enrobé réactif à l'eau	FRANSBONHOMME	05/02/2024	440 000,00 €
AC2401A6	Fourniture de matériaux de voirie	6	Enrobés	STME EUROVIA	05/02/2024	1 000 000,00 €
AC2401A7	Fourniture de matériaux de voirie	7	Graves dioritiques	ROY	05/02/2024	270 000,00 €
AC2401A8	Fourniture de matériaux de voirie	8	Sel de déneigement	QUADRIMEX	05/02/2024	370 000,00 €
AC2401A9	Fourniture de matériaux de voirie	9	Pavés dalles et emmarchements en calcaire	CALMINIA	05/02/2024	940 000,00 €
AC2401A10	Fourniture de matériaux de voirie	10	Liants hydrauliques	FRANSBONHOMME	05/02/2024	180 000,00 €
AC2401A11	Fourniture de matériaux de voirie	11	Matériaux alluvionnaires, de sablières, calcaires, lacustres	LIGERIEENNE GRANULATS	05/02/2024	970 000,00 €
24001A01	Marché Subséquent n° 1 à l'AC2304A1 TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC POUR ECONOMIE D'ENERGIE SUR LE SECTEUR DE FONDETTES			CITEOS	05/02/2024	297 670,59 €
24002A01	Aménagement de la rue de la Chantepleure et de la rue et place de l'Alma à Luynes (relance)	1	Aménagements de surface et réseaux divers	COLAS	07/02/2024	449 786,70 €
24002A02	Aménagement de la rue de la Chantepleure et de la rue et place de l'Alma à Luynes (relance)	2	Aménagements paysagers	ANVALIA	05/02/2024	45 378,50 €
24003A01	AMENAGEMENT PAYSAGER DE LA PLACE DE LA CITE ALFRED MAME			ID VERDE	02/02/2024	69 490,00 €
24004A01	CREATION ET REQUALIFICATION D'AIRES D'ARRÊT CYCLOTOURISTIQUES	1	Voirie	HUBERT ET FILS	23/02/2024	113 873,76 €
24004A02	CREATION ET REQUALIFICATION D'AIRES D'ARRÊT CYCLOTOURISTIQUES	2	Serrurerie	DUBOIS METAL	23/02/2024	75 326,61 €
24004A03	CREATION ET REQUALIFICATION D'AIRES D'ARRÊT CYCLOTOURISTIQUES	3	Charpente bois	BOIS LOISIRS CREATIONS	28/02/2024	72 601,00 €
24005A01	AMOA pour le SIRH : diagnostic, transformation et accompagnement pour la Ville de Tours et Tours Métropole Val de Loire			KIVIAT / HR CONSEIL	06/02/2024	212 000,00 € pour 4 ans
24006A01	Vérification des installations électriques dans les bâtiments communaux et métropolitains			DEKRA INDUSTRIAL	01/03/2024	
24007A01	Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue des Coutays sur la commune de La Membrolle sur Choissille			SARL INEVIA	13/02/2024	29 725,00 €
24008A01	MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE RELATIVE A LA CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF PASSIF A BALLAN-MIRE (37150)			CP&O/ASSEMBLAGE INGENIERIE/H3C IMPULSE	07/03/2024	139 647,00 €

24009A01	MISSION DE SUIVI ET DE CONTROLE DES CONCESSIONS DE CHAUFFAGE URBAIN DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE	1	SECTEUR DES BORDS DU CHER A TOURS ET DE LA RABIERE A JOUE-LES-TOURS	NALDEO STRATEGIES	05/03/2024	465 000,00 €
24009A02	MISSION DE SUIVI ET DE CONTROLE DES CONCESSIONS DE CHAUFFAGE URBAIN DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE	2	SECTEUR TOURS OUEST DE DE LA ZAC DU PRIEURE A LA RICHE	ENERGIE ET SERVICE	06/03/2024	240 000,00 €
24009A03	MISSION DE SUIVI ET DE CONTROLE DES CONCESSIONS DE CHAUFFAGE URBAIN DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE	3	SECTEUR LA RABATERIE A SAINT-PIERRE- DES-CORPS	NALDEO STRATEGIES	05/03/2024	135 000,00 €
24010A01	Fourniture, installation et mise en service d'un pont élévateur pour poids lourds			SODIFAIC / BOUTET SARL / CENTRAL MAINTENANCE	11/03/2024	115 877,00 €
24011A01	Mission de conseil et d'assistance pour l'organisation de la cérémonie des étoiles du guide Michelin			PHV CONSEILS	08/03/2024	15 000,00 €
24012A01	Mission d'analyse de conseil en matière fiscale			Denis Favennec Avocat	20/03/2024	6 000,00 €
24013A01	Partenariat pour la valorisation des certificats d'économie d'énergie sur le périmètre de Tours Métropole Val de Loire - 5ème période	1	Valorisation des opérations d'économie d'énergie réalisées par la collectivité	HELLIO SOLUTIONS	26/03/2024	6 000,00 €
24014A01	Prestations de services ayant pour objet la promotion de l'image de Tours Métropole Val de Loire lors de la manifestation "La Forêt des Livres les écrivains chez Gonzague Saint Bris"			EUROPE TOURAINE CULTURE ET COMMUNICATION	19/03/2024	37 000,00 €
24015A01	Remplacement de 3 productions d'ECS au Camping La Confluence à Savonnières			AXIMA CONCEPT	28/03/2024	38 062,37 €

Marchés assainissement :

N° MARCHE	INTITULE	N° DU LOT	INTITULE DU LOT	ATTRIBUTAIRE	DATE NOTIF	MONTANT HT Si ac à bons de commande DQExnombre années Si avec tranches, indiquer montant total (pas de décomposition par tranche)
24002B01	Extension, renouvellement et renforcement des réseaux d'eaux potable et d'assainissement sur le territoire de Tours Métropole Val de Loire	1	Tours, Saint-Avertin, Saint-Cyr-sur-Loire, La Membrolle-sur-Choisille	SADE COMPAGNIE GENERALE DE TRAVAUX D'HYDRAULIQUES/SOGEA	26/02/2024	75 000 000,00 €
24002B02	Extension, renouvellement et renforcement des réseaux d'eaux potable et d'assainissement sur le territoire de Tours Métropole Val de Loire	2	Ballan-Miré, Berthenay, Chambray-lès-Tours, Chanceaux-sur-Choisille, Druye, Fondettes, Joué-lès-Tours, La Riche, Luynes, Mettray, Notre-Dame-D'Oé, Parçay-Meslay, Rochecorbon, Saint-Etienne-de-Chigny, Saint-Genouph, Saint-Pierre-des-Corps, Savonnières, Villandry	EHTP/HUMBERT	28/02/2024	75 000 000,00 €
24003B01	CONSTRUCTION D'UN ABRI GARAGE POUR UN ENGIN DE LEVAGE SUR LA STATION D'EPURATION DE LA GRANGE DAVID	1	Terrassement VRD	HUBERT ET FILS	07/03/2024	22 500,00 €

24003B02	CONSTRUCTION D'UN ABRI GARAGE POUR UN ENGIN DE LEVAGE SUR LA STATION D'EPURATION DE LA GRANGE DAVID	2	Fondations spécialisée - Gros œuvre	CAZY GUILLAUME	15/03/2024	31 500,00 €
24003B03	CONSTRUCTION D'UN ABRI GARAGE POUR UN ENGIN DE LEVAGE SUR LA STATION D'EPURATION DE LA GRANGE DAVID	3	Charpente Couverture métallique	CM PIOT	07/03/2024	34 166,67 €

Marché eau potable :

N° MARCHE	INTITULE	N° DU LOT	INTITULE DU LOT	ATTRIBUTAIRE	DATE NOTIF	MONTANT HT Si ac à bons de commande DQExnombre années Si avec tranches, indiquer montant total (pas de décomposition par tranche)
24001E01	Remplacement des pompes de surpressions et réhabilitation des canalisations de la station de surpression de ROSNAY – Saint-Avertin			MARTEAU / MCS METALLERIE	01/02/2024	179 113,00 €

Frédéric AUGIS : *Mes chers collègues, y a-t-il des demandes d'information ?*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

C_24_05_13_002- RESSOURCES HUMAINES - MESURES RELATIVES A LA GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL

Convocations adressées le mardi 07 mai 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Emmanuel FRANCOIS a donné pouvoir à Nathalie SAVATON, Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Sébastien CLEMENT a donné pouvoir à Armelle AUDIN, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Claudie HALLARD a donné pouvoir à Didier VALLEE, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Aude GOBLET, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Stéphane HOUQUES, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Christophe BOUCHET a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD, Barbara DARNET MALAQUIN a donné pouvoir à Olivier LEBRETON, Fanny PUEL a donné pouvoir à Marie QUINTON, Danielle PLOQUIN, Christopher SEBAOUN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Madame Maria LEPINE, vice-présidente donne lecture du rapport suivant :

I. Les évolutions de l'organisation des services nécessitent les suppressions et créations des emplois permanents énoncées ci-dessous :

Direction du Cycle de l'Eau

- Suite à un recrutement, suppression d'un emploi permanent à temps complet de catégorie C relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques et simultanément

création à compter du 1^{er} juin 2024 d'un emploi de droit privé classifié groupe 2 de la convention collective des entreprises de l'eau et de l'assainissement, pour exercer les fonctions de *Chef d'équipe des agents d'entretien des réseaux d'eau* – poste n° 1917

- Suite à un recrutement, suppression d'un emploi permanent à temps complet de catégorie B relevant du cadre d'emploi des techniciens et simultanément création à compter du 1^{er} juin 2024 d'un emploi de droit privé classifié groupe 5 de la convention collective des entreprises de l'eau et de l'assainissement, pour exercer les fonctions de *Responsable Distribution eau potable* – poste n° 2155

Direction du Développement Urbain

- Dans le cadre du nouveau « contrat ville » métropolitain 2024-2030 il est proposé la prolongation du contrat de projet *Coordonnateur de la Cité de l'emploi* pour une durée de 3 ans.

Ce poste non permanent n° 8050 à temps complet relevant du cadre d'emploi des attachés initialement créé par la délibération du conseil métropolitain du 28 février 2022, ne pourra être reconduit que dans la limite d'une durée totale de 6 ans.

Le renouvellement du contrat de projet est financé par l'Etat à hauteur de 50 K€ en 2024.

II. Renouvellement de la mise disposition d'un agent de la Métropole Chargé d'Inspection en Santé et Sécurité au Travail (CISST) mutualisé avec la ville de Tours et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Par délibération du 10 juin 2019, le Conseil Métropolitain a créé un poste de Chargé d'Inspection dans le domaine de la Santé et de la Sécurité au Travail, afin de mettre en œuvre des fonctions d'inspection interne et ce, conformément à l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985.

Les missions du Chargé d'inspection, relevant du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux, s'articulent autour de 5 axes principaux :

- Contrôler les conditions d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité,
- Proposer à l'Autorité Territoriale, toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels,
- Donner un avis sur les règlements, les consignes ou tout autre document que l'Autorité Territoriale envisage d'adopter en matière d'hygiène et de sécurité,
- Assister, avec voix consultative, aux réunions de la F3SCT,
- Intervenir dans le cadre de la procédure de danger grave et imminent, en cas de désaccord persistant entre l'Autorisé et le F3SCT sur la réalité du danger ou la façon de le faire cesser.

Lors de la séance du 6 septembre 2021, la ville de Tours et le CCAS ne disposant plus de CISST, cette fonction d'inspection avait fait l'objet d'une mutualisation entre la Métropole, la ville de Tours et le CCAS pour son exercice à temps partagé selon les modalités suivantes :

- 44% pour TMVL
- 44% pour la ville de Tours
- 12% pour le CCAS.

Il est proposé aujourd'hui de renouveler, par reconduction expresse, la mise à disposition d'un ingénieur de la Métropole afin de poursuivre la réalisation des missions confiées conformément aux principes énoncés précédemment.

III. Information relative au rapport social unique pour l'année 2022

L'article 5 de la loi n° 2019-828 en date du 6 août 2019 et son décret d'application n° 2020-1493 du 30 novembre 2020, prévoient l'entrée en vigueur dans la Fonction Publique Territoriale du Rapport Social Unique (RSU) de la collectivité.

Le RSU s'articule autour de 10 indicateurs communs aux trois versants de la fonction publique : emploi, recrutement, parcours professionnels, formation, rémunérations, santé et sécurité au travail, organisation du travail, amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail, actions sociales et protection sociale, dialogue social, et discipline.

Le RSU rassemble les éléments et données au titre de l'année 2022 et fait l'objet d'une information au Conseil Métropolitain après avis du Comité Social Territorial. Un document de présentation est joint à la délibération.

A noter que le RSU pour 2023 devrait pouvoir être présenté à l'automne 2024.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 22 avril 2024,

- **APPROUVE** les suppressions et créations de cadre d'emplois des emplois ainsi présentées, en adéquation aux arrivées et aux départs d'agents métropolitains ;

- **AUTORISE** le renouvellement de la mise disposition d'un agent de la Métropole Chargé d'Inspection en Santé et Sécurité au Travail (CISST) mutualisé avec la ville de Tours et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) dans les mêmes conditions que celles prévues par la Convention initiale ;

- **PREND ACTE** du Rapport Social Unique pour l'année 2022 ;

- **AUTORISE** le Président ou la Vice-Présidente en charge des ressources humaines à signer tout acte découlant de la présente délibération.

Maria LEPINE : *Merci Président. Bonsoir à tous. La délibération que je vous présente ce soir comporte trois parties :*

- *La première partie, les évolutions de l'organisation des services nécessitant des suppressions et créations d'emplois permanents. Il s'agit de deux suppressions/créations d'emploi pour la direction du Cycle de l'Eau concernant les métiers de chef d'équipe des agents d'entretien des réseaux d'eau et responsable distribution d'eau potable, ceci dans le cadre des contrats qui deviennent des contrats d'emploi de droit privé. Un troisième*

mouvement au niveau des évolutions porte sur la direction du Développement Urbain. Il s'agit de la prolongation du contrat de projet coordinateur de la Cité de l'Emploi pour une durée de trois ans. Pour votre information, le renouvellement de ce contrat de projet est financé par l'État à hauteur de 50 000 euros en 2024.

- *Le deuxième point de cette délibération porte sur le renouvellement de la mise à disposition d'un agent de la métropole chargé d'inspection en santé et sécurité au travail, mutualisé avec la ville de Tours et le Centre Communal d'Action Sociale. Pour rappel, les missions du chargé d'inspection relevant de ce cadre d'emploi s'articulent autour de cinq axes principaux : contrôler les conditions d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels, donner un avis sur les règlements, les consignes et tout autre document, assister avec voix consultatives aux réunions de la F3SCT, et intervenir dans le cadre de la procédure de danger grave et imminent en cas de désaccord persistant entre l'autorité et la F3SCT sur la réalité du danger, ou la façon de le faire cesser. La ville de Tours et le CCAS n'ayant plus de CISSCT, nous avons lors de notre séance du 6 septembre 2021 accepté de partager, de mutualiser, entre la métropole, la ville de Tours et le CCAS le rôle de la chargée d'inspection en santé et sécurité au travail de la façon suivante : 44% pour la métropole, 44% pour la ville de Tours et 12% pour le CCAS. Dans la délibération de ce soir il est proposé de renouveler par reconduction expresse la mise à disposition de cet ingénieur de la métropole.*
- *Le dernier sujet de cette délibération porte sur l'information relative au rapport social unique pour l'année 2022. Quelques éléments sur le rapport social : Il s'articule autour de 10 indicateurs communs aux trois versants de la fonction publique, à savoir l'emploi, le recrutement, le parcours professionnel, la formation, la rémunération, santé et sécurité au travail, organisation du travail, amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail, action sociale et protection sociale, dialogue social et discipline. Vous aviez en annexe jointe à cette délibération le rapport social unique, ainsi qu'une synthèse pour vous présenter les différents éléments les plus importants, les plus identifiés de ce rapport social.*

La délibération vous propose d'approuver les suppressions/créations des emplois cités précédemment, d'autoriser le renouvellement de la mise à disposition de la chargée d'inspection en santé et sécurité au travail et de prendre acte du rapport social unique pour l'année 2022.

Frédéric AUGIS : *Y a-t-il des demandes d'informations ?*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

C_24_05_13_003- RESSOURCES HUMAINES - ORGANISATION DES ASTREINTES METROPOLITAINES - MISE A JOUR DU REGLEMENT

Convocations adressées le mardi 07 mai 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Emmanuel FRANCOIS a donné pouvoir à Nathalie SAVATON, Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Sébastien CLEMENT a donné pouvoir à Armelle AUDIN, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Claudie HALLARD a donné pouvoir à Didier VALLEE, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Aude GOBLET, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Stéphane HOUQUES, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Christophe BOUCHET a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD, Barbara DARNET MALAQUIN a donné pouvoir à Olivier LEBRETON, Fanny PUEL a donné pouvoir à Marie QUINTON, Danielle PLOQUIN, Christopher SEBAOUN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Madame Maria LEPINE, vice-présidente donne lecture du rapport suivant :

Le règlement des astreintes a été approuvé par délibération au conseil métropolitain du 25 novembre 2019.

Il est complété par un guide ayant vocation à répondre de manière opérationnelle et pratique aux questions qui se posent dans l'application de ce règlement.

Pour rappel, la nature de certaines activités métropolitaines relevant de ses compétences nécessite de pouvoir recourir à tout moment à des agents qui doivent intervenir dans l'urgence du fait :

- De leur rôle hiérarchique, pour prendre des décisions ;

- De leurs compétences techniques, pour intervenir afin de rétablir le bon fonctionnement dont l'interruption aurait un impact conséquent sur la continuité du service à l'utilisateur ou sa sécurité.

Cette obligation impose à la collectivité de mettre en œuvre un dispositif d'astreintes en vue d'assurer une mise en sécurité de l'évènement ou de la situation. Le retour à la situation normale (réparation dans les règles de l'art) peut être assuré pendant les heures ouvrées, en dehors des créneaux d'astreintes.

Dans ce cadre, le règlement des astreintes de Tours Métropole Val de Loire précise notamment les types d'astreintes mis en place par équipes et la composition de ces équipes.

La proposition de la Direction du Cycle de l'Eau de mettre en place une astreinte, pour son unité automatisme et hypervision, nécessite donc d'ajouter au règlement un paragraphe concernant la composition de cette équipe, ainsi qu'un autre paragraphe concernant le déclenchement de ses interventions.

En conséquence, il est inséré dans le règlement des astreintes de Tours Métropole, au point **2.1. Types d'astreintes et composition de équipes**, dans la partie consacrée aux astreintes du Cycle de l'eau, le paragraphe suivant :

« L'équipe d'astreinte « unité automatisme et hypervision », garante du bon fonctionnement des automatismes des installations techniques du Cycle de l'Eau, en eau potable (stations de production, stockage...) et en assainissement (stations d'épuration, postes de relevage, postes de crue...) ainsi que de l'informatique industrielle, est composée de 5 personnes. »

Il est également inséré, à la suite du point 3.8., un point **3.9.** libellé comme suit « **Déclenchement de l'intervention – astreinte « unité automatisme et hypervision** »

L'intervention peut être déclenchée de deux façons :

- Directement depuis une des supervisions de la Direction du Cycle de l'Eau,
- Par un agent d'astreinte d'un des services de la Direction après diagnostic précis de la panne et/ou validation de l'astreinte maîtrise exploitation.

Les agents susceptibles d'appeler sont notamment :

- L'agent d'astreinte « eau potable production » de niveau 2
- Les agents d'astreintes « installation de collecte (CAC) » n°1 et n°2
- Les agents d'astreintes « station d'épuration » n°1 et n°2

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la présentation au Comité Social Territorial du 23 février 2024,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 22 avril 2024,

- **DECIDE** de mettre en place une astreinte, pour son unité « automatisme et hypervision » de la Direction du Cycle de l'Eau ;

- **APPROUVE** la modification en conséquence et tel que présenté en annexe de la présente délibération, le règlement des astreintes de Tours Métropole Val de Loire.

Maria LEPINE : *Le règlement des astreintes a été approuvé par délibération au conseil métropolitain du 25 novembre 2019. Il est complété par un guide ayant vocation à répondre de manière opérationnelle et pratique aux questions qui se posent dans l'application de ce règlement. Pour rappel, la nature de certaines activités métropolitaines relevant de ces compétences nécessite de pouvoir recourir à tout moment à des agents devant intervenir dans l'urgence, soit du fait de leur rôle hiérarchique pour prendre des décisions, soit du fait de leur compétence technique pour intervenir afin de rétablir le bon fonctionnement dont l'interruption aurait un impact conséquent sur la continuité de service à l'utilisateur ou sa sécurité. La direction du Cycle de l'Eau a proposé de mettre en place une astreinte pour son unité automatisme et hypervision. Il était donc nécessaire d'ajouter au règlement des astreintes un paragraphe concernant la composition de cette équipe, ainsi qu'un autre paragraphe concernant le déclenchement de ces interventions. Ce sont ces deux paragraphes qu'il vous est proposé d'accepter ce soir dans le cadre de cette délibération.*

Frédéric AUGIS : *Y a-t-il des demandes d'information ?*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

Convocations adressées le mardi 07 mai 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Emmanuel FRANCOIS a donné pouvoir à Nathalie SAVATON, Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Sébastien CLEMENT a donné pouvoir à Armelle AUDIN, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Claudie HALLARD a donné pouvoir à Didier VALLEE, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Aude GOBLET, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Stéphane HOUQUES, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Christophe BOUCHET a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD, Barbara DARNET MALAQUIN a donné pouvoir à Olivier LEBRETON, Fanny PUEL a donné pouvoir à Marie QUINTON, Danielle PLOQUIN, Christopher SEBAOUN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le PLU de Tours a été adopté par délibération du Conseil métropolitain le 20 janvier 2020. Il a fait l'objet d'une modification n°1 approuvée le 27 juin 2022, d'une modification simplifiée n°1 approuvée le 27 février 2023 puis d'une modification simplifiée n°2 approuvée le 12 février 2024.

Par courrier du 19 avril 2023, Monsieur le maire de Tours a sollicité Tours Métropole Val de Loire pour engager une procédure de modification de son PLU, avec enquête publique, visant à :

- adapter le règlement du PLU pour la réalisation du projet d'aménagement de « cité jardin ligérienne » de la ZAC des Casernes impliquant de modifier le secteur de plan masse, d'adapter le règlement et en particulier les règles de stationnement, les

caractéristiques des voies et dessertes et l'identification du patrimoine arboré à protéger et de modifier la servitude de localisation du tramway ;

- modifier la liste des emplacements réservés et servitudes de localisation.

L'engagement de la procédure à l'initiative du président de la Métropole ne nécessitant pas d'acte particulier (article L.153-37 du Code de l'urbanisme), les membres du Conseil métropolitain ont été informés du lancement de cette procédure le 22 mai 2023.

Le projet de modification n°2 du PLU de Tours a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas auprès de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) qui a décidé en date du 20 octobre 2023, de ne pas le soumettre à évaluation environnementale.

Le projet de modification n°2 du PLU de Tours a été notifié le 23 novembre 2023 aux personnes publiques associées suivantes :

- la ville de Tours,
- l'Architecte des bâtiments de France,
- la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire,
- le Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle,
- le Syndicat des Mobilités de Touraine,
- le Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
- la Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire,
- le Conseil régional Centre-Val de Loire,
- la Préfecture d'Indre-et-Loire,

et le 11 décembre 2023 aux communes voisines :

- la ville de Mettray,
- la ville de Joué-lès-Tours,
- la ville de Chambray-lès-Tours,
- la ville de Saint-Pierre-des-Corps,
- la ville de Saint-Cyr-sur-Loire,
- la ville de Saint-Avertin,
- la ville de Rochecorbon,
- la ville de La Riche,
- la ville de Parçay-Meslay,
- la ville de Notre-Dame-d'Oé.

Les personnes publiques associées ayant rendu un avis sont les suivantes :

- la Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire en date du 14 décembre 2023,
- la ville de Saint-Cyr-sur-Loire en date du 18 décembre 2023,
- le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire en date du 21 décembre 2023,
- la ville de Tours en date du 8 janvier 2024.

Après réception des avis, tous favorables, des personnes publiques associées, le projet de modification n°2 du PLU de Tours a été soumis à enquête publique du 10 janvier au 12 février 2024 conformément à l'arrêté n°2023/214 du 15 décembre 2023.

M. Michel VERNAY, commissaire-enquêteur désigné par décision du Tribunal administratif d'Orléans en date du 5 décembre 2023 a conduit l'enquête publique et recueilli les observations du public, notamment lors des trois permanences qui se sont tenues les 10 janvier, 26 janvier et 12 février 2024.

Au total, 24 observations ont été comptabilisées par le commissaire-enquêteur qui, dans son rapport, son avis et ses conclusions motivées remis le 12 mars 2024, a émis sur le projet de modification n°2 du PLU, un avis favorable et sans réserve.

Pour tenir compte du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, il est proposé d'apporter au projet de modification n°2 du PLU des adaptations mineures telles qu'elles figurent au tableau des modifications joint en annexe.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.153-36 à L.153-44, R.151-5,

Vu le plan local d'urbanisme de Tours approuvé le 20 janvier 2020, et ses différentes évolutions,

Vu le courrier du Maire de Tours en date du 19 avril 2023, décidant de solliciter Tours Métropole Val de Loire en vue de la mise en œuvre d'une procédure de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Tours,

Vu l'information faite en Conseil métropolitain du 22 mai 2023 relative au lancement de la modification n°2 du PLU de Tours,

Vu la décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale du 20 octobre 2023 décidant de ne pas soumettre à évaluation environnementale la procédure de modification n°2 du PLU de Tours,

Vu les avis des personnes publiques associées sur le projet de modification n°2 du PLU,

Vu les résultats de l'enquête publique qui s'est tenue du 10 janvier au 12 février 2024,

Vu le rapport, les conclusions et l'avis favorable du commissaire-enquêteur suite à l'enquête publique relative au projet de modification n°2 du PLU de Tours,

Vu le dossier de modification n°2 du plan local d'urbanisme de Tours annexé à la présente délibération,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 22 avril 2024,

Vu l'avis de la commission urbanisme et aménagement, en date du 11 avril 2024,

- **APPROUVE** le dossier de modification n°2 du plan local d'urbanisme de Tours tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

- **DIT QUE** :

- la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de Tours Métropole Val de Loire et en mairie de Tours pendant un mois,

- mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
- la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures d'informations et de publicité.

Christian GATARD : *Monsieur le Président, mes chers collègues, il vous est tout simplement demandé de bien vouloir approuver la modification n°2 du PLU de la ville de Tours pour laquelle je n'ai aucun commentaire.*

Frédéric AUGIS : *Y a-t-il des demandes d'information ?*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

8 abstentions : Mmes METREAU, CABANNE, FORTIER, DELAGARDE, DARNET-MALAQUIN ; MM. PIERRE, BRUTINAUD, LEBRETON.

1 ne prend pas part au vote : M. BOUCHET.

C_24_05_13_005- URBANISME - FONDETTES - DEFINITION DES OBJECTIFS ET DES MODALITES DE LA CONCERTATION PREALABLE - OPERATION D'AMENAGEMENT DU POLE ECONOMIQUE NORD OUEST A FONDETTES - DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU

Convocations adressées le mardi 07 mai 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Emmanuel FRANCOIS a donné pouvoir à Nathalie SAVATON, Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Sébastien CLEMENT a donné pouvoir à Armelle AUDIN, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Claudie HALLARD a donné pouvoir à Didier VALLEE, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Aude GOBLET, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Stéphane HOUQUES, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Christophe BOUCHET a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD, Barbara DARNET MALAQUIN a donné pouvoir à Olivier LEBRETON, Fanny PUEL a donné pouvoir à Marie QUINTON, Danielle PLOQUIN, Christopher SEBAOUN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

LES OBJECTIFS :

Le Conseil communautaire a déclaré d'intérêt communautaire l'opération d'aménagement du pôle économique nord-ouest à Fondettes par délibération du 30 mars 2015 puis a confié les missions d'études et de réalisation de l'opération à la Société d'Équipement de Touraine (SET), par délibération en date du 16 décembre 2015 dans le cadre d'une concession d'aménagement, en vertu des dispositions de l'article L 300-4 et suivants du Code de l'urbanisme, et après une mise en concurrence préalable.

Plus particulièrement, le périmètre de la concession publique d'aménagement à Fondettes a été identifié comme stratégique pour les raisons suivantes :

- La mise en service du périphérique nord-ouest a permis un renforcement de la qualité de desserte locale et a rendu le secteur de Fondettes facilement accessible depuis le réseau routier national ;
- Les parcs d'activités existants de la Haute Limougière et des Deux Croix, déclarés d'intérêt communautaire sont attractifs, mais ne permettent pas de répondre en l'état actuel, à toutes les demandes de foncier. La création de ce nouveau pôle économique doit permettre non seulement de participer à une offre cohérente et articulée, mais également de requalifier les sites existants ;
- Les besoins identifiés, qu'ils soient endogènes ou exogènes, émanent de plusieurs secteurs d'activités; ils sont motivés par l'attractivité de l'agglomération tourangelle, et présentent un réel intérêt en matière de développement économique et d'emplois.

Les études permettant la définition du projet ont été réalisées conformément aux objectifs fixés par la concession d'aménagement, dans le but de répondre pleinement aux logiques de développement durable, à savoir :

- Répondre au mieux au besoin des entreprises afin de renforcer leur compétitivité et la création d'emplois pour les populations locales ;
- Préserver le milieu environnant et les ressources locales ;
- Garantir la pérennité du développement du pôle économique.

Dans ce cadre, les études environnementales ont mis en lumière la présence de zones humides au sens du Code de l'environnement, zones qui ont par la suite été hiérarchisées selon leurs fonctionnalités écologiques. Le périmètre opérationnel a évolué en conséquence pour limiter l'impact environnemental du projet tout en conservant un objectif de développement économique.

Le projet est soumis à une évaluation environnementale au titre de la rubrique 39-b de l'annexe à l'article R.122-2 du code de l'environnement, dans la mesure où son terrain d'assiette est supérieur à 10 hectares

En outre, compte tenu de la nécessité :

- que la SET se rende propriétaire du foncier, à l'amiable ou par voie d'expropriation, pour réaliser l'opération d'aménagement,
- de rendre compatible le document d'urbanisme (PLU) avec le projet,

la SET, en accord avec Tours Métropole Val de Loire et la ville de Fondettes, a décidé de recourir une procédure de Déclaration d'Utilité Publique valant Mise En Compatibilité du Document d'Urbanisme (DUP valant MECDU) conformément à l'article R.112-5 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

La DUP valant MECDU a notamment pour objectifs de :

- permettre l'acquisition, par la SET, des terrains non maîtrisés ;
- ouvrir à l'urbanisation les terrains classés en zone AUx ;
- d'adapter des règles d'urbanisme applicables sur ces terrains.

La procédure de DUP valant MECDU est, elle, soumise à une évaluation environnementale au titre de l'article R.104-13 du Code de l'urbanisme.

Aussi le projet et la procédure de DUP MECDU font l'objet d'une double soumission à évaluation environnementale.

Dans ce cadre, une concertation préalable est prescrite en application de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme et dont les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public.

LES MODALITES DE CONCERTATION :

Les modalités de concertation du public seront les suivantes :

- mise à disposition du dossier de concertation en mairie de Fondettes et au siège de Tours Métropole Val de Loire,
- mise en ligne du dossier de concertation sur les sites internet de la ville de Fondettes et de Tours Métropole Val de Loire,
- mise à disposition du public d'un registre en mairie de Fondettes, au siège de Tours Métropole Val de Loire, au siège de la SET et possibilité de faire part d'observations par courrier à l'attention du directeur général de la SET(Acticampus 4 - 40 rue James Watt - 37206 TOURS),
- création d'une adresse mail dédiée (cp-hautelimougere@set.fr) pour recueillir les observations par voie dématérialisée.

La concertation fera l'objet d'un bilan qui sera approuvé par le Conseil métropolitain.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R.104-8 à R.104-14, L.153-54 à L.153-59, R.153-14 et L.103-2 à L.103-7,

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.122-14, R.122-2 et R.122-27,

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment son article R.112-5,

Vu le plan local d'urbanisme de Fondettes approuvé par délibération métropolitaine du 30 juin 2015 et ses différentes évolutions,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 22 avril 2024,

Vu l'avis de la commission urbanisme et aménagement, en date du 11 avril 2024,

- **FIXE** en application de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, les modalités de concertation préalable suivantes :

- mise à disposition du dossier de concertation en mairie de Fondettes et au siège de Tours Métropole Val de Loire,

- mise en ligne du dossier de concertation sur les sites internet de la ville de Fondettes et de Tours Métropole Val de Loire,
- mise à disposition du public d'un registre en mairie de Fondettes, au siège de Tours Métropole Val de Loire, au siège de la SET et possibilité de faire part d'observations par courrier à l'attention du directeur général de la SET, Acticampus 4 - 40 rue James Watt - 37206 TOURS,
- création d'une adresse mail dédiée (cp-hautelimougere@set.fr) pour recueillir les observations par voie dématérialisée.

- **INDIQUE** que la publicité de cette délibération sera effectuée au moyen :

- d'un affichage pendant un mois au siège de Tours Métropole Val de Loire et en mairie de Fondettes,
- d'une insertion en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département faisant état de cet affichage.

Christian GATARD : *Il s'agit de définir les objectifs et les modalités de la concertation préalable pour une opération d'aménagement du pôle économique Nord-Ouest à Fondettes. Nous sommes au niveau de la déclaration d'utilité publique que nous souhaitons demander pour cette opération de manière à ce que cela apporte la mise en compatibilité du PLU. Je n'ai pas de commentaire particulier.*

Frédéric AUGIS : *Y a-t-il des demandes d'information ?*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

6 abstentions : Mmes QUINTON, PUEL, SAVOUREY, BLET, BLUTEAU ; M. RENAUD.

C_24_05_13_006- TRANSPORTS ET MOBILITES DOUCES - AVIS SUR LE PROJET LIGNES2TRAM DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE D'UTILITE PUBLIQUE

Convocations adressées le mardi 07 mai 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 72

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christopher SEBAOUN, Christine BLET, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Emmanuel FRANCOIS a donné pouvoir à Nathalie SAVATON, Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Sébastien CLEMENT a donné pouvoir à Armelle AUDIN, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Claudie HALLARD a donné pouvoir à Didier VALLEE, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Aude GOBLET, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Stéphane HOUQUES, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Christophe BOUCHET a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Marie QUINTON, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Emmanuel DENIS, vice-président donne lecture du rapport suivant :

L'opération Lignes2tram est composée de la ligne 2 de tramway qui reliera La Riche à Chambray-lès-Tours en passant par Tours et Joué-lès-Tours, de l'extension du centre de maintenance et d'une nouvelle ligne de Bus à Haut Niveau de Service.

L'opération Lignes2tram s'inscrit dans une politique globale de renfort de l'offre du réseau de transport public permettant de répondre à une augmentation des besoins de mobilité sur le territoire tout en favorisant le report modal de la voiture particulière vers les transports collectifs.

La réalisation de l'opération Lignes2Tram nécessite notamment l'obtention d'une déclaration d'utilité publique.

Suite à la délibération n°C24/03/09 du 21 mars 2024, Monsieur le Président du Syndicat des Mobilités de Touraine a sollicité Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire pour l'ouverture d'une enquête publique unique pour la demande de déclaration d'utilité publique du projet Lignes2tram.

Selon les articles L122-1-V et R122-7-II alinéa 2 du Code de l'environnement, l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation du projet transmet pour avis le dossier aux communes d'implantation du projet ainsi qu'aux collectivités territoriales et leurs groupements intéressés. Ces collectivités territoriales et leurs groupements se prononcent dans le délai de deux mois.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Métropolitain du 16 octobre 2017 actant la nécessité de disposer d'un schéma de mobilité à long terme autour du déploiement d'un réseau de tramways,

Vu la délibération du Conseil Métropolitain du 18 décembre 2017 approuvant les objectifs de concertation préalable, le lancement de la concertation préalable et la saisine de la commission nationale du débat public,

Vu la délibération du Conseil Métropolitain du 17 décembre 2018 dressant le bilan de la concertation et actant la poursuite de la procédure,

Vu la délibération du Conseil Métropolitain du 22 mai 2023 approuvant la poursuite du projet de deuxième ligne de tramway sur la base du tracé empruntant le boulevard Jean Royer et l'engagement des études d'avant-projet, et s'engageant à contribuer au financement du Syndicat des Mobilités de Touraine,

Vu la délibération du Conseil Métropolitain du 25 mars 2024 mettant en place une autorisation d'engagement en fonctionnement et ajustant l'autorisation de programme en investissement pour le financement du projet Ligne2Tram,

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.122-1-V et suivants et R.122-7-II alinéa 2 ;

Vu le courrier de Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire en date du 8 avril 2024 par lequel il sollicite l'avis de Tours Métropole Val de Loire sur le projet Lignes2tram en application des articles précités,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 22 avril 2024,

Vu l'avis de la commission espaces publics voiries et mobilités, en date du 07 mai 2024,

Considérant qu'il convient que Tours Métropole Val de Loire délibère et formule un avis sur le projet Lignes2tram,

- **DECIDE** d'émettre un avis favorable sur le projet Lignes2tram ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer tous actes, toutes démarches et à signer tous documents afférents à la mise en œuvre de ces procédures et à l'exécution de la présente délibération.

Emmanuel DENIS : *À l'appui de son exposé Monsieur Emmanuel DENIS présente un diaporama.*

Merci Monsieur le Président. Un moment important pour nous ce soir suite à la commission transport de la semaine dernière. Je ne vais pas tout vous présenter, parce qu'on l'a fait intégralement lors de la commission la semaine dernière, mais juste quelques éléments. L'objet de la commission et de la délibération de ce soir est de présenter le dossier d'enquête publique préalablement à l'avis de la collectivité, et ensuite d'émettre un avis sur ce projet. L'objet de la délibération est que Tours Métropole Val de Loire et les communes traversées par le projet émettent un avis au regard des incidences du projet sur leur territoire, conformément au Code de l'environnement et suite à l'invitation par courrier du préfet en date du 8 avril 2024. Les délibérations avec les avis de chacune des collectivités seront intégrées dans le dossier d'enquête publique unique. Une petite vidéo qui résume tout, puis je vous donnerai des éléments du calendrier, ensuite nous pourrons débattre et passer à l'avis sur le projet.

Diffusion de la vidéo.

Vous avez visionné la vidéo que vous connaissiez, qu'on a agrémentée par des perspectives, on va continuer à enrichir cette vidéo et elle sera présentée lors des conseils municipaux des différentes collectivités comme on le fait ce soir, avec une présentation un peu plus étoffée, puisque contrairement à Tours Métropole Val de Loire il n'y a pas eu de présentation en commission jusque-là dans les collectivités concernées de l'avant-projet, donc on étayera un peu plus que ce soir.

Le calendrier d'ici les travaux et l'inauguration de cette deuxième ligne de tramway. Petit rappel, nous avons eu l'approbation de la poursuite du projet et le principe de financement du Syndicat des Mobilités de Touraine (SMT) par la Métropole lors du conseil métropolitain du 25 mai 2023. Je reprends les derniers éléments qui sont les éléments importants dans ce moment et juste avant l'enquête publique. Nous avons eu la présentation de l'avant-projet à TMVL lors de la commission infrastructures et mobilités du 15 janvier 2024 où on a présenté dans le détail techniquement l'avant-projet du tramway. Je précise juste que sur la vidéo on ne parle que du tramway mais bien sûr, vous le savez, le projet lignes2tram intègre la partie BHNS qu'il ne faut pas oublier. Ensuite, validation des études d'avant-projet du SMT lors des comités syndicaux des 30 janvier et 22 février 2024. La validation des dossiers réglementaires par le SMT lors du comité syndical du 21 mars 2024. La saisine du préfet par le SMT le 27 mars 2024, demandant l'ouverture d'une enquête publique unique en vue de l'obtention de la déclaration d'utilité publique du projet. Sur ce point, on n'a pas encore eu la réponse, mais on devrait avoir les dates de l'enquête publique très bientôt, qui aujourd'hui est fixée entre le 16 septembre et le 16 octobre 2024. Peut-être sera-t-elle rallongée ? En tous les cas, pour l'instant, on est sur ces dates-là. Ensuite, la demande d'avis par le préfet à l'autorité environnementale et au service déconcentré de l'État le 29 mars 2024. La demande d'avis par le préfet aux collectivités le 8 avril 2024, objet de notre délibération aujourd'hui. L'avis de l'autorité environnementale fin juin 2024, l'enquête publique unique du 16 septembre au 16 octobre, le rapport de la commission d'enquête qui

suit bien sûr l'enquête autour de mi-décembre 2024. Le SMT devra ensuite faire une déclaration de projet au premier trimestre 2025. Nous aurons ensuite les arrêtés préfectoraux de déclaration d'utilité publique avant mise en compatibilité des documents d'urbanisme et de cessibilité autour du mois d'avril 2025, ce qui nous permettra de débiter les travaux de la ligne 2 du tramway qui s'étaleront environ jusqu'à la fin 2028, avec ensuite une période d'essai aux alentours de six mois et la mise en service commercial qui aujourd'hui est programmée à la fin du premier ou lors du deuxième trimestre 2028.

Vous rappelez quelques éléments saillants de ce projet : 12,5 kilomètres pour la ligne 2 du tramway, avec un tronç commun avec la ligne A entre les carrefours Liberté et la place Verdun, 22 stations espacées d'environ 500 mètres, comme pour la ligne 1, desservies en 40 minutes à une vitesse commerciale qui aujourd'hui est estimée à 18,4 kilomètres par heure, ce qui nous donnera un tramway toutes les 7 minutes en heure de pointe et 8 minutes en heures creuses. Nous prévoyons l'acquisition de 19 rames de tramway de 42 mètres de long qui pourront transporter jusqu'à 300 personnes, 2 terminus proches du périphérique avec 900 places de stationnement réparties sur 4 parkings relais, en particulier les 2 parkings relais à chaque bout de cette nouvelle ligne 2, une prévision de 35 000 voyageurs attendus par jour.

Les éléments de la ligne BHNS : 13 kilomètres, 5 kilomètres seront réaménagés au Sud du pont Mirabeau jusqu'au terminus à Saint-Pierre-des-Corps, aux Atlantes, 30 stations dont 9 qui seront réaménagées, une attente de 17 000 voyageurs par jour, 15 bus articulés roulant au biogaz pouvant transporter jusqu'à 140 personnes circuleront toutes les 6,30 minutes en heure de pointe.

Voilà les éléments techniques de cette ligne 2 de tramway.

Vous rappelez que les enjeux sont bien sûr environnementaux en premier lieu avec ce projet de mobilité qui s'inscrit en cohérence dans le projet général, global, de la métropole qui comprend bien sûr le volet réseau cyclable. Je rappelle d'ailleurs que les travaux du réseau cyclable en centre-ville de Tours ont commencé aujourd'hui, c'est le premier volet de notre schéma de mobilité de la métropole pour cette partie-là de 110 kilomètres qui s'étalera jusqu'à 2026. Le deuxième volet c'est bien sûr ce réseau et l'augmentation de l'offre du réseau de transport en commun avec le tramway et ligne 2, et le BHNS qui sera modifié mais cette offre est augmentée, améliorée, renforcée à chaque fois que cela est possible, en particulier à chaque rentrée. À la rentrée de septembre 2025, nous allons améliorer la desserte de Saint-Pierre-des-Corps qui aujourd'hui n'est pas desservie par une ligne BHNS, mais par une ligne forte avec une fréquence de 10 minutes entre chaque bus, donc c'est aussi une ligne extrêmement performante et nous allons encore réduire le temps entre chaque bus vers Saint-Pierre-des-Corps. Le détail de ce type de modification a été donné lors d'une conférence de presse il y a quelques semaines. On intervient tous les ans pour améliorer encore le réseau de transport en commun. Une autre modification certainement importante de ce réseau de transport en commun sera réalisée en 2026 au moment où on renouvellera la DSP, le cahier des charges est en cours, et l'objectif est encore d'améliorer et de maximiser notre réseau de transport en commun. En 2028, la mise en service de cette ligne 2 de tramway avec le BHNS modifié et puis le tramway permettront d'atteindre l'objectif de la métropole sur ces réseaux de transport en commun de 50 millions d'usagers à l'horizon 2030. Je vous rappelle que notre réseau est très compétitif, fonctionne très bien, puisque l'année dernière, en 2023, nous avons battu le record d'usagers avec 40 millions et des recettes de 25 millions d'euros sur la billetterie. Nous allons continuer à toujours améliorer l'offre et donc améliorer les conditions de fonctionnement de notre réseau.

Le dernier volet important dans notre stratégie de mobilité c'est bien sûr le Service express régional métropolitain (SERM). Nous n'avons pas encore d'annonce à faire mais on sait qu'on est bien placé, dans les 10, 12 villes et métropoles françaises concernées par ce SERM. On

a eu des informations dernièrement du ministère des Transports, donc on espère avoir des annonces à faire dans les semaines à venir, peut-être autour du mois de juin.

Un intérêt bien sûr pour ce tramway c'est le développement de cette offre de mobilité, aussi bien sûr l'intérêt écologique puisque cela participe à la décarbonation de nos transports. L'autre intérêt extrêmement important sur lequel je veux apporter votre attention, c'est bien sûr l'intérêt social, puisque ce réseau de transport en commun permettra à la fois de désenclaver des quartiers politiques de la ville comme aux Fontaines ou à La Riche, mais c'est aussi une offre qui, en termes de pouvoir d'achat, est complètement accessible, même lorsqu'on a un abonnement plein tarif, c'est moins de 600 euros par an pour se déplacer, à comparer avec l'entretien d'une voiture qui est autour de 7 000 euros par an, donc un projet aussi extrêmement social qui permettra de désenclaver un certain nombre de quartiers politiques de la ville. Ce projet est aussi économiquement extrêmement fort avec un impact à la fois en termes d'attractivité, parce que les entreprises sont toujours à la recherche d'emplacements à proximité de réseaux de transport en commun efficaces et performants, donc le déploiement d'une nouvelle ligne de tramway renforce l'attractivité du territoire vis-à-vis des entreprises, et puis pendant la période des travaux qui va s'étaler sur deux ans 500 millions d'euros seront injectés dans l'économie locale, et donc autant d'emplois générés pendant ces deux années complètes de travaux, donc également un impact extrêmement fort pour notre territoire en termes économique. Dernier point, un impact également très fort sur bien sûr le cadre de vie des habitantes et des habitants de la métropole aux abords de ce tramway qu'on a voulu être un tramway à connotation végétale très forte. La mise en place et le développement d'un tramway permet également de revoir, de réaménager l'urbanisme des quartiers alentours. C'est là aussi une vraie transformation, un nouveau visage que nous allons donner à notre métropole avec ce projet de ligne 2 de tramway. Voilà en quelques mots les éléments saillants sur ce projet de ligne 2 de tramway. Je peux répondre à vos questions et sinon je vous inviterai à émettre un avis. L'avis lors de la commission a été positif, sans réserve, à la majorité. Je vous proposerai d'émettre le même avis ici. Monsieur le Président, je vous redonne la main pour organiser le débat.

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Mélanie FORTIER.*

Mélanie FORTIER : *Merci Monsieur le Président. Ce soir, nous allons prendre une décision historique et je voudrais, avec quelques camarades, apporter quelques réserves sur cette décision. En 2017, je n'étais pas là, mais lorsque nous avons pris collectivement la décision du tramway c'était déjà une décision qui était plus rare qu'en 2013 lorsque nous avons inauguré la première ligne à Tours. Désormais, 10 ans plus tard, on sait et on voit que d'autres modes de transport sont souvent mis en balance par rapport à ce transport qui coûte de l'argent et qui coûte cher. Sur le plan financier c'est une décision que certains de nos voisins ont décidé de ne pas prendre et de choisir des BHNS, des trolleybus, d'autres modes de transport. Ce choix se fait essentiellement sur la comparaison ou le ratio entre deux critères, le critère essentiel de la fréquentation et celui évidemment du coût. Le ratio entre les deux nous informe largement sur le choix que nous devons faire. Entre le projet initial sur lequel avait porté la phase de concertation réglementaire qui date de 2018 et le deuxième tracé sur lequel nous sommes invités à délibérer, les chiffres de fréquentation ont chuté et nous avons perdu 10 000 passagers par jour. Je rappelle que communément, et notamment selon l'Union des Transports Publics, ce qui fait qu'on choisit plutôt le tramway à un autre mode de transport c'est justement le fait qu'on atteint ou non les 45 000 passagers par jour. Ce chiffre est communément admis comme étant le chiffre de base. On n'y est pas aujourd'hui, mais je dirais que ce n'est pas rédhibitoire. On sait que lorsqu'on crée une ligne, un BHNS, un mode de transport, on crée du flux et c'est typiquement le cas*

avec la ligne 1 du tramway à Tours, donc restons raisonnables sur ce sujet et disons-nous que finalement 35 000 c'est un chiffre de départ et on évoluera sans doute vers mieux, mais il y a quand même le deuxième critère et encore une fois c'est le ratio entre les deux qui nous indique si on est dans la bonne voie. Ce deuxième critère est évidemment financier. Concernant le coût de la construction, le projet estimé initialement était autour de 300 millions d'euros. Aujourd'hui, on atteint les 500, 550 millions d'euros pour 12,5 kilomètres. On atteint finalement un coût au kilomètre de 45 millions d'euros. La moyenne française est autour de 30. On a des exemples autour de nous qui sont encore moins chers : à Angers deux nouvelles lignes ont vu le jour, elles couvrent 10 kilomètres, le coût construit est de 285 millions. À Nantes, dernière ligne construite, 4 kilomètres, 170 millions d'euros. Au regard de cela, je dirais qu'avec ce nouveau tracé l'équation a changé. À cela s'ajoute un troisième critère qui me fait dire qu'au stade où nous en sommes, on n'est pas totalement prêt à réussir ensemble ce projet. Ce troisième critère c'est celui de la concertation. La dernière concertation avait porté sur deux tracés, l'un avait été évacué, celui dont on parle aujourd'hui. Cette concertation a 6 ans. Je me souviens qu'à l'époque, et en tout cas c'est repris dans la délibération, il était dit qu'il était important de créer un schéma des mobilités à long terme dans lequel s'intégrait le projet de tramway, deuxième ligne, troisième ligne, on ne savait pas. Je crois que cette concertation vaste qui a 6 ans, aujourd'hui elle manque et ce plan des mobilités à l'échelle de la métropole aujourd'hui ressemble plus à une juxtaposition de projets. Ce qu'il nous faudrait c'est un plan qui intègre toutes les mobilités : Le vélo évidemment, on travaille, on avance, le bus, leur évolution tant sur le plan des tracés que du matériel, du cadencement, le rail, on parle du SERM, la voiture aussi avec l'évolution de l'électrique, etc. Il ne s'agit pas d'égrener une liste à la Prévert en juxtaposant des modes de transport sans les coordonner, les organiser, les connecter parce qu'il n'est pas judicieux de travailler mode par mode, mais bien de construire une stratégie globale coconstruite avec la population, qui répond aux besoins et projette la métropole dans les 15 années futures. À ce titre, je trouve que la concertation qui a eu lieu en 2018 et qui, je le rappelle, avait évacué ce deuxième tracé n'étant pas plébiscité par la population, loin de là, je me demande si aujourd'hui elle a la même légitimité pour nous laisser choisir ce deuxième tracé justement. Au regard de cette histoire récente qui a connu ce bouleversement, des revirements que l'on vient de connaître, on a un sentiment mitigé. Ce tâtonnement est peut-être le signe que le projet tel qu'il est manque justement d'une vraie phase de concertation actualisée qui permette l'adhésion, l'échange avec tous les habitants, les élus, les associations, les entreprises, les usagers, les organismes, les corps constitués, les étudiants, les salariés, les retraités, etc., le territoire des 22 communes de la métropole. À titre d'exemple, en 2021 le Grand Nancy a lancé dans le cadre de l'élaboration et de la co-construction de son plan des mobilités une concertation sur six mois. À la métropole Rouen Normandie, une grande concertation a été menée sur une année pour élaborer le plan des mobilités. Mes chers collègues, je me dis qu'au moment où on s'engage à dépenser plus de 550 millions d'euros d'argent public sur une seule ligne dont la moitié du tracé a été modifiée, que six années nous séparent de la dernière concertation qui avait évacué ce tracé, il manque une étape cruciale. Peut-être l'étape de la validation par la population et rechercher l'adhésion du plus grand nombre, expliquer et concerter, réfléchir ensemble à une vision globale, poser les questions que soulève ce tracé. Ce tracé ne passe ni par la gare de Saint-Pierre-des-Corps ni par celle de Tours. À ce prix, quels autres projets structurants on aurait pu mener pour améliorer l'offre de transport ? Il aurait fallu intégrer la ligne 2 dans un schéma partagé, validé, discuté, argumenté, pesé. Pour conclure, sachant que le rapport sur le SMT de la Chambre Régionale des Comptes va être publié très prochainement et peut être est-il déjà publié pour certains, que celui sur la métropole arrivera à la rentrée, je fais la même remarque, il me semble peut-être utile d'écouter, de

regarder ce que disent ces rapports, de commenter et finalement d'en tirer les conclusions collectivement. Au regard de ces remarques et de ces questions, il me semble prématuré de valider ce tracé numéro 2, de valider le projet de cette ligne qui pourrait bien devenir la plus chère de France. Merci.

Frédéric AUGIS : *Merci. Benoist PIERRE.*

Benoist PIERRE : *Merci Monsieur le Président, chers collègues. Nous allons effectivement voter contre cette délibération. Pour ma part, je tiens à préciser que je suis tout à fait favorable à la deuxième ligne de tramway. Je crois que c'est ce qui nous rassemble aussi dans ce groupe et aujourd'hui. Je vais voter contre pour quatre raisons principales que je vais vous citer rapidement, parce que l'essentiel des arguments a déjà été avancé :*

- *D'abord pour une raison de méthode. Je suis très étonné d'avoir lu dans le rapport joint sur ce projet tramway 2 que les études, notamment sur le boulevard Jean Royer, sont là et on le sait. Je trouve tout à fait dommageable qu'elles n'aient pas été présentées justement à l'échelle, autant du conseil métropolitain, que peut-être des villes, et notamment pour le boulevard Jean Royer de la ville de Tours. Effectivement, cela vient d'être appelé, c'était un itinéraire que vous-même, Monsieur le Vice-président, Monsieur le Maire de Tours, vous aviez rejeté il y a quelques années. Je trouve d'ailleurs tout à fait dommageable au niveau de la démocratie représentative dont je sais, Monsieur le vice-président, que vous préférez la démocratie participative et que cette démocratie représentative vous la bafouez à de nombreuses reprises. Je trouve tout à fait dommageable que ces études n'aient pas été présentées, que nous n'ayons ni le calendrier des réunions du SMT, ni l'ordre du jour, simplement pour y assister et avoir les éléments pour qu'on puisse échanger avec les informations. Il est écrit dans ce rapport que le passage par Jean Royer ne pose pas problème. Apportez les preuves de cela. Vous savez qu'à Tours un collectif travaille très sérieusement avec des ingénieurs sur cet itinéraire et qu'il n'a pas les mêmes résultats que vous. Il suffirait d'apporter simplement les faits et on peut avancer. J'ai un doute sur ce passage par Jean Royer. Je vous rappelle, et je rappelle ici publiquement, que j'avais émis le même doute sur le passage à Béranger, et en commission fermée à la mairie vous m'aviez répondu que je faisais peur aux Tourangelles et aux Tourangeaux, donc je vous pose à nouveau la question et vous allez sans doute me répondre qu'il n'y a aucun problème pour ce passage par Jean Royer, très bien.*
- *La deuxième raison, le coût, cela vient d'être évoqué. J'avais d'ailleurs demandé le 9 mai 2023 dans cette même enceinte qu'un programme d'économie de cette ligne soit proposé, en faisant des propositions. Elles ont été balayées d'un revers de main, il n'y a même pas eu de réponse, rien du tout, parce qu'effectivement elles étaient certainement stupides, mais je pense qu'aujourd'hui se pose la question de cette réduction des coûts, de l'économie de cette deuxième ligne de tramway au vu de son surcoût.*
- *Troisième raison, la faible rentabilité. Non seulement on va avoir une ligne de tramway qui va coûter excessivement cher. On ne discute pas des montants et du dépassement certainement, très probablement, des montants, mais on vous croit lorsque vous dites un demi-milliard, on verra à la fin le résultat, je pense que cela le dépassera allègrement. Une faible rentabilité, cela vient d'être dit, donc je n'insiste pas, par rapport à d'autres secondes lignes créées ailleurs et pas très loin de notre Touraine.*
- *La quatrième raison, c'est ce que vous venez d'évoquer, c'est surprenant, la cohérence d'un plan des mobilités. Mais où cette cohérence ? Quand est-ce qu'elle a été présentée ? Quand est-ce qu'il y a le lien entre la vélorue rue d'Entraigues, dont on sait qu'elle est très peu efficace contrairement à toutes vos déclarations publiques, et cette seconde*

ligne de tramway ? Quelle est la cohérence ? Par exemple, il y aurait eu une cohérence entre ce nouveau tracé par le boulevard Jean Royer et la vélorue sur le boulevard Béranger puisque vous ne passez pas par Béranger, on peut aller vers la vélorue Béranger. En conseil municipal, vous m'aviez dit « mais non, en fait tout cela n'a pas de sens. » Apporter les preuves des différents arguments que vous avancez serait à la fois précautionneux pour nous les petits élus de l'opposition ou les petits élus non dans l'exécutif métropolitain, mais également pour nos concitoyens, cela aurait le mérite au moins de les associer à un projet d'ensemble. Quelle est la cohérence entre votre nouveau plan de circulation dit « apaisé », que l'on pourrait plutôt appeler de circulation asphyxiée, et la deuxième ligne de tramway ? Est-ce qu'il y a une cohérence ou pas ? Vous dites qu'il y a des cohérences entre toutes les mobilités, celles qui sont freinées, empêchées, celles qui sont déployées. Montrez-le, ce serait vraiment bien, juste une carte. Dans une réunion aux Halles, je vous avais demandé d'apporter cette carte, entre cette cohérence entre le plan vélo et les lignes de tramway. Vous dites à chaque fois que c'est cohérent. Montrez cette cohérence, cela nous associerait davantage à l'ensemble de la dynamique de ce projet qui est nécessaire, à savoir effectivement déployer les mobilités décarbonées. Je suis très favorable au déploiement des mobilités décarbonées, mais pas au profit d'un mur que vous seriez en train de dresser pour empêcher nos concitoyens qui travaillent dans la métropole de venir et d'y rentrer avec des mobilités qui sont en partie décarbonées mais par la voiture. Je le redis, au niveau de la métropole déployez les bornes électriques. Pourquoi sommes-nous la ville de France et l'une des villes aussi de Touraine qui n'a pas ses bornes électriques aujourd'hui, ou très peu de bornes électriques ? Je parle de la ville de Tours, celle qui concentre et qui attire le plus de d'emploi sur la métropole. Je vous remercie.

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Romain BRUTINAUD.*

Romain BRUTINAUD : *Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Effectivement, comme Mélanie FORTIER et Benoist PIERRE vous l'ont dit, nous sommes évidemment favorables au principe du tramway. Nous étions favorables à un autre tracé, nous vous l'avions soumis il y a un peu plus d'un an par amendement. Plusieurs raisons gouvernent encore cette position, Mélanie FORTIER l'a dit, concertation toujours pas au rendez-vous, rupture de charge place de la Liberté, le hub central que pouvait devenir la gare et évidemment le coût. Les questions sur le financement de ce projet reviennent à chaque conseil depuis maintenant un peu plus d'un an, et nous courons après la réussite de celui-ci un peu comme un graal, avec le succès d'ailleurs qu'on connaît à ce genre d'aventure. En parallèle, l'accumulation d'autres projets, vous l'avez mentionnée Monsieur le vice-président, Monsieur le Maire, par exemple le SERM et d'autres encore qui inquiètent d'autant plus avec le contexte financier des collectivités qui sera le nôtre dans un an. Je crois que Monsieur GATARD nous a bien prévenu qu'effectivement les années futures allaient être difficiles, et ces débats ont parfaitement synthétisé finalement la logique d'un choix simple que certains veulent nous imposer qui est d'augmenter les impôts ou réduire les investissements. Aujourd'hui, on peut tout juste effectivement financer cette deuxième ligne de tramway à budget constant, rendu à presque plus de 500 millions d'euros comme le disait Mélanie FORTIER et qui en fera probablement l'une des lignes les plus chères de France. Mais la contrepartie, nous la connaissons, c'est probablement un budget d'équipement annuel en réduction au moins jusqu'en 2031, loin de la hausse nécessaire du budget d'investissement envisagé à 80 millions d'euros, on va plutôt tomber à 40 millions d'euros, avec des choix et des priorités d'équipement ou d'aménagement sur toutes nos communes qui ne sortiront pas de terre pour financer la ligne 2 du tramway. Comme dans*

tout dilemme binaire, j'ai la conviction qu'il existe toujours une troisième voie. Il est encore temps, probablement ce soir, de revoir nos ambitions sur un schéma plus acceptable qui n'augurera pas nos finances sur des équipements dont nous avons aussi besoin, par exemple la foire de Tours et le parc des expositions la semaine dernière en témoignent. On pourra encore évoquer aussi le cas du parking qui fera probablement débat plus tard. Faire métropole c'est aussi cette conception globale de l'intérêt de nos communes. La métropole peut certainement faire le tramway, mais ce n'est pas le tramway qui nous permettra de faire complètement la métropole, car on n'est pas une sorte d'agrégat de communes complètement désunie, bien au contraire et je crois que vous l'avez aussi évoqué Monsieur le Président dans vos vœux. Il y a un esprit métropolitain et le tramway doit rester un outil dans cela et pas simplement un but. Il est donc urgent d'associer, de concerter comme le disait Mélanie FORTIER, de proposer à l'occasion de l'enquête publique probablement aussi une présentation à la population du financement et du pluri-financement comme cela a été le cas à Brest par exemple auprès de la population, pour permettre à chacun et chacune des Tourangeaux et des Tourangelles et des communes limitrophes de prendre conscience de l'enjeu de ce projet financier, car finalement c'est aussi la base du pacte social, le consentement à l'impôt. Aujourd'hui, je crois qu'aucun de ces éléments sur le fond n'est réuni, mais aussi sur la forme. La démonstration que vous venez de faire Monsieur le vice-président en est à mon sens une preuve supplémentaire, puisqu'il y a quand même un droit d'information minimum à l'ensemble des élus de cette assemblée, pas seulement en commission, et le fait qu'on n'ait pas eu le PowerPoint par exemple par mail auparavant et que la présentation annexée « projet lignes2tram » au dossier de l'avis en ligne ne nous rend pas compte des études qui devaient être diligentées sur le boulevard Jean Royer. On nous dit effectivement qu'elles ont été présentées en commission, mais rien de plus. Il s'agit d'un point de défaillance important pour nous, élus métropolitains. Cela met en jeu un devoir de l'élu et un droit de l'élu qui est celui de l'information. Donc sans surprise, vous l'avez compris, nous voterons contre cette délibération. Je vous remercie.

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Jean-Patrick GILLE.*

Jean-Patrick GILLE : *Merci Monsieur le Président. Quelques mots pour peut-être dire que, comme l'a dit Mélanie FORTIER, je ne sais pas si c'est historique, c'est un moment important attendu depuis longtemps à la métropole et pour notre agglomération. Je dirais avec humour que c'est le moment de sortir de la procrastination. Je pense que c'est un peu une spécialité Tourangelle, donc je crois qu'on a donné, cela fait à peu près 10 ans quand même que des discussions ont eu lieu sur cette deuxième ligne de tramway. On présente un projet qui n'est pas totalement différent de ce qui avait été anticipé ou envisagé, si ce n'est le débat qui a fait fureur politiquement, techniquement aussi, sur le boulevard Béranger ou le boulevard Jean Royer. Je crois même que des concertations importantes ont eu lieu, même une forme de scrutin assez serré pour la mémoire que j'en ai. Je pense qu'il est temps de dépasser nos petits travers et justement d'arriver à prendre une décision. Je vois que le groupe, je ne sais plus comment il s'appelle, si je dis de l'opposition de Tours comme cela on comprend, même si tout le monde de l'opposition n'est pas dedans, c'est là qu'il y a un petit peu un vote historique de leur part qui est un peu fâcheux si j'ai bien compris, de voter contre le tramway. On va me dire que ce n'est pas contre le tramway, on l'a bien entendu, vous l'avez déjà expliqué à trois, donc c'est bon, mais c'est quand même cela. C'est toujours difficile quand on est dans l'opposition de se dire est-ce qu'il vaut mieux que finalement on tergiverse et qu'on y aille ? On a entendu. Je pense qu'il y aura un vote assez massif de notre assemblée pour avancer sur ce projet qui fédère notre métropole. Je suis le premier souvent à déplorer qu'on manque de projets, là on en a un, donc je crois qu'il est temps*

qu'on le fasse avancer, et si j'étais plus mordant je dirais qu'on a perdu un peu de temps dans le mandat précédent, parce que des gens ont beaucoup tergiversé, ils ne sont pas tous là ce soir, c'est dommage. Les débats ont eu lieu. On ne peut pas dire que ce sujet n'ait pas été sur la place publique et dans le débat public local, aussi bien ce que j'ai évoqué sur le trajet, sur faut-il le faire. On a aussi souvenir, et ils n'ont pas forcément désarmé, de dire aussi que le temps des tramways est dépassé et qu'il faut faire autre chose. Le débat difficile entre nous sur Saint-Pierre-des-Corps. C'est vrai que c'est compliqué et qu'il faudra apporter une réponse, comment articuler les différents systèmes de transport ? Je trouve que la présentation d'Emmanuel DENIS, même si elle n'était pas exhaustive, donne de la cohérence à l'ensemble de ce qui essaie d'être mis en place sur les modifications des mobilités. C'est complexe parce qu'il y a ce qui dépend de la métropole, ce qui dépend plus particulièrement des communes, et toutes les communes n'ont pas la même approche, c'est respectable, ce sont nos différentes sensibilités et j'allais dire que d'un certain point de vue cela nous honore, même si j'ai le sentiment qu'il y a un mouvement collectif, si je puis dire, sur ces débats, mais tout le monde n'a pas les mêmes attentes et ce n'est pas la même chose si on est au cœur de la métropole ou dans la première ou deuxième périphérie. Les attentes des populations ne sont pas les mêmes. Évidemment, on a toujours des doutes, des interrogations, notamment parce que c'est un coût non négligeable.

J'avais une question, parce que je ne suis pas spécialiste et que je n'ai pas suivi tous les débats et la commission, de savoir plus précisément, parce que c'était le mérite de la présentation large, même si elle n'était pas détaillée, sur quoi on votait précisément ? Sur quoi porte le vote que nous allons énoncer ? Est-ce qu'il porte sur le projet ? Est-ce qu'il porte sur l'ensemble du concept, c'est-à-dire tramway, achat des rames, BHNS, etc. ? Très sincèrement, je ne sais pas quelle est la portée du vote des communes, comment cela s'articule, pour que le débat soit clair.

J'ai aussi des interrogations que je porte depuis le début. Est-ce qu'il peut y avoir des options ? Je ne suis pas totalement persuadé de la pertinence et au regard du coût aussi de la fin de ligne et on voit bien même dans la vidéo que c'est long pour arriver jusqu'à la Papoterie, donc est-ce qu'on doit vraiment faire cela ? Même si je suis convaincu évidemment de l'importance pour le tramway des parkings relais. Comment on peut articuler cela ? Je l'ai dit à plusieurs reprises, mais une fois qu'on aura voté j'essaierai de ne plus en parler, je suis aussi toujours un peu interrogatif sur comment on a traité la desserte de l'hôpital Trousseau, parce que c'est quand même un des gros enjeux, mais ce n'est pas simple. Là aussi on a eu de multiples débats, une commission générale, une rencontre dans cette même salle avec la direction de l'hôpital, etc., je pense que les choses ont été exposées. Ce n'est pas parce qu'il y a eu exposition et concertation qu'on a toujours gain de cause, mais c'est le principe de la démocratie. Est-ce qu'une fois qu'on a voté aujourd'hui cela veut dire que c'est complètement dans le marbre et il n'y a plus rien qui bouge, ou est-ce que c'est un vote de principe ? Ce vote est important, ce n'est pas du tout pour le minimiser, mais comme après il y a quand même d'autres votes et encore des études, est-ce qu'on peut considérer ou garder l'espoir d'un droit d'option de toujours améliorer le projet, au regard du coût aussi, évidemment ? Je me permets de poser ces questions parce qu'au moment du débat de savoir sur quoi nous nous prononçons, même si vous avez bien compris que je suis un farouche partisan d'aller de l'avant et de prendre enfin cette décision. Je comprends le rôle de l'opposition, même si je ne partage pas, mais je pense aussi que pour nos concitoyens il est important d'envoyer un message clair, parce que depuis le temps qu'on discute je pense que le doute s'est installé dans la population. Je crois que l'enjeu du vote de ce soir aussi, c'est normal des gens ne sont pas d'accord, c'est l'honneur de la démocratie locale que nous faisons vivre, mais qu'il y ait clairement une décision et un pas,

je l'espère, qui va être franchi dans quelques minutes mais je pense que c'est bien d'en préciser exactement le mieux possible. Merci.

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Emmanuel DENIS.*

Emmanuel DENIS : *Pour que les choses soient claires, c'est un avis consultatif des communes et de TMVL sur le projet dans son intégralité qui sera annexé à l'enquête publique donc cela concerne bien l'ensemble du projet. C'est un avis consultatif qui est demandé aux collectivités et cela ne nous empêchera pas d'émettre un autre avis lors de l'enquête publique, mais c'est dans la procédure. C'est un élément d'ailleurs qui n'avait pas eu lieu lors de la procédure précédente sur la ligne 1, mais c'est l'intégralité. Concernant la question des options, on est dans une enquête publique au stade avant-projet, donc cela veut dire que derrière les choses peuvent légèrement évoluer, mais si on modifie substantiellement le contenu cela ne marche plus. Voilà les quelques réponses pour que les débats soient clairs.*

Jean-Patrick GILLE : *Quel est le périmètre ?*

Emmanuel DENIS : *C'est le périmètre de l'avant-projet, donc celui qui doit être soumis à la DUP. Si on modifie tout de suite cela veut dire qu'il faut tout changer, donc c'est impossible. Le périmètre est clair, c'est celui que vous avez vu à l'écran, puisque vous avez vu le tracé. Ensuite, bien sûr, on rentrera en phase professionnelle et dans la mise en œuvre des modifications peuvent être apportées, c'est l'avis d'un projet, mais le DUP c'est sur les éléments actuels. Merci.*

Frédéric AUGIS : *Madame NICOLAY-CABANNE.*

Marion NICOLAY-CABANNE : *Merci Monsieur le Président. Aujourd'hui c'est un moment solennel, cela a été dit. Aujourd'hui il ne s'agit pas d'études ni de déclarations d'intention. Aujourd'hui c'est le moment pour chacune et chacun d'entre nous de décider solennellement si nous voulons oui ou non mettre toute notre capacité financière dans cette ligne de tramway et ne rien financer d'autre dans aucune commune pendant 10 ans ou plus. Les perspectives financières sont sans ambiguïté et ont été clairement exposées lors du budget. Avec ce tracé ce sera tout pour le tramway et rien pour le reste. Pour nous c'est non. En tant qu'élus de Tours, nous savons très douloureusement ce que c'est que de ne pas pouvoir faire faute de finances et nous ne voulons pas cela pour la métropole. Nous ne voulons pas cette impuissance pour aucune des communes de notre métropole. Nous sommes pour une seconde ligne de tramway et contre ce tracé. Ce n'est pas très difficile à comprendre Monsieur GILLE. Nous sommes contre ce tracé qui est une aberration économique et écologique. On a beaucoup parlé des arbres, de l'alignement d'arbres du boulevard Jean ROYER, et d'après le document de modification du PLU ce sont en réalité plus de 4 500 m² d'espaces boisés qui sont déclassés, et donc seront abattus, dont une bonne partie dans le bois de Grandmont. 4 500 m² cela représente entre 13 500 et 22 500 arbres et arbustes qui disparaissent et qui ne seront pas remplacés. 4 500 m² de biodiversité qui s'envolent. C'est donc aujourd'hui, maintenant, que nous sommes chacune et chacun face à ce vote solennel. Voulons-nous de cette aberration écologique ? Voulons-nous mettre toute notre capacité financière dans cette ligne de tramway au détriment de toutes nos communes pour au moins 10 ans ? C'est aujourd'hui et maintenant le point de non-retour.*

Frédéric AUGIS : *Merci. Patrick LEFRANÇOIS.*

Patrick LEFRANÇOIS : *Merci Monsieur le Président. Comme tous les grands projets, il y aura les opposants bien évidemment et les partisans. On a entendu régulièrement les opposants dans cette séance, il n'y a pas de projet à la métropole et pourtant on en a un beau, la ligne 2 du tramway. J'ai même envie de vous dire que j'aimerais bien qu'on me parle tout de suite, non pas des options, mais éventuellement de la ligne 3, celle qu'on évoque depuis le début du mandat, qui va de Saint-Pierre-des-Corps à Saint-Cyr-sur-Loire, si j'avais bien compris l'ensemble des échanges. L'aberration écologique c'est aussi le fait de maintenir des voitures en centre-ville et à la rentabilité va se poser l'attractivité. Dans un projet structurant il n'y a bien évidemment pas de rentabilité, sinon il n'y aurait pas une municipalité qui s'engagerait à faire des équipements structurants, non, on parle d'attractivité. L'attractivité du tramway va jusqu'à Notre-Dame-d'Oé, de La Riche à Chambray-lès-Tours bien sûr puisque c'est le tracé, mais Notre-Dame-d'Oé et les villes qui ne sont pas concernées. On aurait tout intérêt à laisser nos voitures sur les parkings relais et prendre le tram pour aller à l'hôpital, en ville, etc. Je pense qu'il est temps aujourd'hui d'apporter un certain nombre de conclusions. Qu'avons-nous pas entendu sur la ligne 1 à l'époque ? Les commerçants, les riverains, ceux qui venaient en ville pour les travaux et pour connaître ce qui est aujourd'hui durablement installé sur le paysage Tourangeau, la ligne 1 qui est un franc succès. Pour nous, ce sera un vote d'adhésion ce soir. Je pense qu'il n'est plus le temps de lancer les concertations, même pas sur les options, et puis d'engager rapidement l'ensemble des travaux. Quant à la capacité financière, cela fait partie des équipements structurants. Je rappelle quand même que des partenaires financiers existent pour ce financement, la région. D'autres capacités seront certainement à regarder. Comment on fait rentrer de nouvelles recettes à partir du moment où on aura plus de transport au quotidien. Christian GATARD avait évoqué à un moment donné la taxe de versement de transport. Des éléments sont à venir sur l'ensemble des recettes dans les prochaines années. Merci.*

Frédéric AUGIS : *Merci. Thibault COULON.*

Thibault COULON : *C'est un débat important, mais je ne pouvais pas m'empêcher de lui trouver un air de déjà entendu. Je me souviens qu'il y a une dizaine d'années j'étais dans l'opposition au projet de tramway de la ligne 1 et nous disions à peu près dans les mêmes termes « ce n'est pas le bon tracé, il fallait faire Est-Ouest, pas Nord-Sud, ce n'est pas la bonne technologie, il faut du sans-fil partout, c'est un budget colossal qu'on n'arrivera pas à financer », ce sont des arguments parfaitement recevables. En effet, c'est un montant colossal, un tracé ce sont des choix, la technologie peut parfois laisser penser que d'autres peuvent être meilleurs, donc il est normal que nous ayons ce débat et on l'a déjà eu, mais qui peut contester aujourd'hui que la ligne 1 est un succès ? Qui peut contester que dans les quartiers dans lesquels la ligne 1 passe, elle a contribué à réaménager ? Parfois pour le bien, parfois pour le pas bien, je pense à certaines rues où des habitants ne reconnaissent plus leurs quartiers, mais en tout cas ce projet a structuré notre ville. Les chiffres de fréquentation sont au-delà de tout ce qu'on avait imaginé à l'époque, et donc ils nous encouragent à faire une deuxième ligne. Tout le monde a bougé sa position sur ce projet. Le vice-président en mobilité avait voté un autre tracé dans le précédent mandat lorsqu'il était opposant. Nous-mêmes, aux élections municipales avec Christophe BOUCHET, avons proposé un autre tracé. Tout le monde a bougé sur ce dossier. On peut avoir des réserves en effet sur les différents points du tracé, j'en ai, et autres. L'avis qu'on vote ce soir me semble absolument important parce qu'il ouvre l'enquête publique. Cela fait maintenant un certain nombre d'années qu'on travaille en commission, les techniciens, les cabinets*

d'études, les élus pour accoucher d'un projet qui a probablement plein de défauts et maintenant c'est à nos concitoyens de nous le dire, c'est l'objectif de l'enquête publique. On sort du conseil métropolitain pour ouvrir au feu démocratique le projet de la ligne 2 de tramway et là c'est un moment de vérité. Nous sommes tous républicains et démocrates et nous devons tous être attentifs au fait que cette enquête publique se passe dans les meilleures conditions et être extrêmement réceptifs au message que vont nous donner nos concitoyens. S'ils plébiscitent ce projet, nous serons en phase avec eux. S'ils le réfutent, nous serons obligés d'en tenir compte. S'ils demandent des corrections, il faudra les entendre. Cela s'appelle la démocratie. Il me semble que le grand mérite de la délibération de ce soir c'est de dire que notre copie n'est pas parfaite. J'ai plein de réserves sur cette copie, je pense que vous aussi, mais il y a un moment où il faut la soumettre au jeu démocratique. Maintenant c'est à nos concitoyens de nous dire ce qu'ils souhaitent, veulent, pensent, de l'exprimer dans une enquête publique qui doit être faite dans les meilleures conditions. Personnellement, je la trouve très courte, mais j'ai entendu que le vice-président avait ouvert dans son propos l'hypothèse de l'élargir. Un mois c'est court pour un projet de cette ampleur. Peut-être qu'il faudrait regarder un peu pour élargir tout cela. Nous avons nos opinions, nos réserves et parfois nos oppositions. Maintenant le jeu démocratique doit prendre toute sa place et il faut écouter avec beaucoup d'attention, d'intérêt dans une enquête publique qui pourra démarrer à l'issue de l'avis que nous allons donner.

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Philippe BRIAND.*

Philippe BRIAND : *Merci Monsieur le Président. C'est vrai qu'on redit des choses qu'on a pu dire dans le temps, mais on a la chance de pouvoir débattre et finalement quand on regarde autour de nous il n'y a plus beaucoup de nations ou d'endroits où on a encore cette chance de pouvoir débattre en toute liberté, tranquillement, en s'écoutant, en se respectant et sans s'injurier. Je suis content qu'on ait cet important débat, parce que c'est un projet important, important par les sommes qui sont en jeu. Mon premier propos, c'est pour avoir une pensée pour Jean GERMAIN. J'ai bâti avec lui et avec quelques autres qui sont ici le trajet de la première ligne de tramway. C'était compliqué mais on était décidé à le faire en six ans, sur une mandature, et en six ans on a réalisé le tramway dans l'intégralité. En écoutant, certes, au départ, en faisant des modifications, en supportant des choses qui me paraissent quelquefois aberrantes. Il faut toujours se souvenir d'avoir contesté le fait d'avoir mis les espaces du tramway, notamment le bas de la Tranchée, uniquement avec des pavés et en supprimant tous les espaces verts pour que 10 ans plus tard on se rende compte que mettre des espaces verts ce n'est pas totalement idiot avec les épreuves de réchauffement, avec le naturel de la vie. Pour pouvoir l'obtenir, il fallait en passer par là et on l'a fait. J'ai une pensée émue pour lui parce qu'il s'est beaucoup battu. Je sais bien que cela dérange certains mais ce qui était formidable c'est qu'un vrai consensus existait pour faire avancer ce qui n'était pas encore la métropole, mais la Touraine, parce que lorsqu'on regarde bien, nous qui avons la chance d'être une des 22 métropoles, une métropole c'est un tout. Ce sont des lieux d'apprentissage qui se développent, qui fonctionnent, des moyens de transport importants, ferroviaires, aériens, routiers jusqu'au cœur de la métropole, avec toutes les innovations que nous avons en matière énergétique et qui risquent de nous surprendre dans quelques années. On a réussi cela. Le coût était déjà très important, même spécifiquement plus important que le coût évoqué aujourd'hui eu égard à la taille du budget de l'époque. Je pense que lorsqu'ils ont construit le métro à Paris cela devait être un coût insupportable. Est-ce qu'aujourd'hui on le regrette ? D'énormes aménagements ont été réalisés de cette façon, simplement il faut voir les conditions. Pourquoi est-ce que cela a fonctionné et vite ? Parce que Joué-lès-Tours et Tours étaient d'accord et qu'on n'a pas discuté le tracé pendant*

de longs moments pour pouvoir tout de suite faire ce tracé de la ligne 1. Il pouvait mériter certaines corrections, mais finalement on a eu confiance dans les études faites et plutôt bien faites. L'hypothèse optimiste de la ligne 1 de tramway dans laquelle finalement l'effort contributif de la métropole n'était pas aussi important que cela, était d'avoir 50 000 passagers par jour. On est à 90 000. On peut le mettre par tous les bouts, le voir comme on veut, mais on fait bientôt le double de l'hypothèse la plus optimiste que nous ayons et finalement personne ne regrette ce tracé. Sur la ligne 2 les changements d'équipe ont engendré un changement de proposition de tracé, cela prend donc plus de temps et c'est pour cela qu'on est à un mandat et demi, là on l'avait fait en un mandat, pour pouvoir avancer. Ce qui est intéressant, comme l'a souligné Jean-Patrick GILLE précédemment, c'est que l'avis que nous formulons est consultatif. Et comme l'a souligné ensuite Thibault COULON, c'est enfin la capacité de mettre sur la place publique le fruit des cogitations et des réflexions faites pour le tramway, c'est-à-dire que pour l'instant les populations, hormis des associations qui sont pour ou contre qui s'expriment d'une manière diverse, tout le monde va pouvoir s'exprimer pendant l'enquête publique. Un rapport du commissaire enquêteur aura lieu, cela reviendra ensuite devant notre assemblée et on s'orientera vers un choix et un modèle qui sera plus définitif. Petite nuance avec Jean-Patrick GILLE, je suis pour qu'on prolonge jusqu'au parking, un peu plus loin, parce qu'il ne faudrait pas qu'on stocke trop de voitures à l'hôpital. La difficulté de l'hôpital c'est qu'il n'y aura pas de parking extérieur, et si on veut éviter que les gens rentrent dans la Métropole il faut qu'on essaie de trouver des solutions de parking, on peut travailler là-dessus.

Bravo pour l'analyse financière faite par Mélanie FORTIER et par Marion NICOLAY-CABANNE qui a donné son avis. Marion, tu as dit 4 500 mètres, c'est plutôt 45 000 mètres, si tu me permets la correction, mais 45 000 mètres cela peut se compenser.

L'avis consultatif va nous donner deux pistes. La première sur les tracés et l'acceptabilité du tracé, on aura les résultats pour la fin de l'année. La deuxième sur le coût, on parle d'une enveloppe de 498 millions d'euros. Post-Covid les choses ont beaucoup augmenté, il faudra donc réactualiser nos coûts pour voir quelle capacité nous avons à pouvoir l'absorber. L'enveloppe maximum, au cas où cela ne fonctionne pas aussi bien que la ligne 1, c'est 20 millions d'euros de dotations de la Métropole par an pendant plusieurs années. Ces 20 millions d'euros ne sont pas pris sur l'investissement, mais sur le fonctionnement de la métropole et là aussi on doit pouvoir trouver et dégager des moyens. Je ne dis pas à ce point de mon propos qu'il faut le faire ou qu'il ne faut pas le faire. Je dis qu'il faut qu'on franchisse les étapes une par une. Le vote de ce soir je vais le faire sans difficulté parce que je suis dans un avis consultatif et que je vais, enfin, face à la population.

Pour ce qui est de la ligne 3, une vraie desserte est à faire. Une fois qu'on aura fait cela, on aura fait des tangentielles, on pourra compléter, mais cela sera intéressant pour naturellement irriguer Saint-Pierre-des-Corps et peut-être un petit peu plus loin, parce que si on peut récupérer les voitures sur la levée de la Loire pour empêcher là aussi de les faire rentrer dans la Métropole, ce sera quelque chose de bien et pas du luxe.

Pour la partie Saint-Cyrienne que je souhaite aussi voir traiter en tramway, j'ai rencontré Emmanuel DENIS qui est très gentiment venu me voir. Dans un premier temps, pour aller vite, pour encourager le mouvement, on pourrait tout de suite lancer un transport en site propre qui pourrait être mis en place rapidement avec des véhicules adaptés, pas comme nos très vieux bus à fioul lourd, et qui nous permettrait de fonctionner dans cette partie-là en attendant la réalisation d'une troisième ligne.

J'ai trouvé que toutes les interventions étaient bien ressenties, vraiment intéressantes, bien construites et que tout le monde fait son travail. Critiquer ce n'est pas bafouer, critiquer c'est aider à construire. J'ai trouvé tout ce qui a été dit ce soir très utile. Merci de votre attention.

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Michel SOULAS.*

Michel SOULAS : *Merci Monsieur le Président. En tant que conseiller métropolitain ce soir, je me félicite évidemment que ce projet de ligne 2 avance à son terme, et c'est effectivement un moment important pour notre Métropole, cela a été rappelé précédemment par Emmanuel DENIS. Après réflexion, en écoutant les débats, je vais être cohérent, je vais donner un avis favorable pour cette consultation, mais permettez-moi quand même de regretter, me semble-t-il, que ce projet n'aille pas jusqu'au bout de ses ambitions. Je ne vais pas répéter encore une fois ici les arguments que j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer avec vous au sujet du tramway et de Saint-Pierre-des-Corps. Depuis quatre ans maintenant je porte dans cette assemblée l'étonnement des habitants de Saint-Pierre-des-Corps face au non-respect de la délibération qui évoquait le principe des quatre branches, abandon vécu dans notre ville comme une mise à l'écart de la métropole, d'ailleurs le préfet, semble-t-il, partage ce sentiment avec nous. Une critique quand même. L'arrivée d'un BHNS via le Sud sur un parking d'un centre commercial ne réglera en rien les problèmes de mobilité pour les habitants de Saint-Pierre-des-Corps. Même si j'entends que la situation financière de la métropole est compliquée, on est dans un contexte économique particulier, je profite ce soir de cette délibération sur cet avis consultatif pour demander que l'étude d'une troisième ligne de transport en commun en site propre, tramway ou BHNS, notamment par le boulevard Jean Bonnin, soit enfin lancée officiellement parce qu'on en parle depuis maintenant plusieurs années, cela a été rappelé dans plusieurs interventions, et je pense que ce soir il faut aussi qu'on aille jusqu'au bout de ce projet ambitieux pour la métropole et donc il faut qu'on aille sur cette troisième ligne. J'espère que le plus rapidement possible, officiellement, les choses vont pouvoir être actées par la Métropole. Je vous remercie.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Christophe BOULANGER.*

Christophe BOULANGER : *Je suis content d'entendre ces dernières paroles. Lorsque j'ai demandé la parole, essentiellement des élus de Tours avaient pris la parole et je ne voulais pas qu'on fasse le conseil municipal de Tours avant l'heure. Vous connaissez mon avis sur ce dossier. Je voulais prendre la parole pour évoquer simplement du point de vue du syndicat des mobilités dans lequel je suis élu en tant que représentant la Métropole, les enjeux pour toute la Métropole. Lors de la création de la ligne 1 l'effet bénéfique sur l'ensemble du réseau Fil Bleu qui irrigue les 25 communes du syndicat des mobilités, donc bien au-delà de la métropole, a été une fréquentation augmentée de plus de 10% sur l'ensemble de ce réseau Fil Bleu. Aujourd'hui, on travaille avec toutes les communes du syndicat des mobilités, donc toutes les communes de la métropole, pour redessiner le réseau de bus de 2026 et de 2028, et c'est bien aussi parce que la ligne 2 va irriguer le cœur métropolitain que les kilomètres de bus qui vont être remis à disposition du collectif dans sa globalité vont permettre d'imaginer demain de nouvelles liaisons BHNS ou pas BHNS, denses ou moins denses, mais qui vont irriguer l'ensemble des 25 communes de la Métropole et il ne serait pas possible aujourd'hui de reventiler ces moyens si la ligne 2 n'était pas mise en place. Lorsque je vois la qualité du travail produite par l'ensemble des communes associées, la plupart du temps avec leurs représentants directs des maires de ces communes à ces travaux, je pense que redessiner ce réseau de 2028 ne fonctionne et ne fonctionnera, ne permettra de rendre le service à la population qu'avec la ligne 2. Je pense que c'est important que nous portions dans nos communes l'idée que la ligne 2 n'est qu'un élément de ce futur réseau Fil Bleu 2028 et que c'est bien l'ensemble des habitants de la Métropole qui en seront les bénéficiaires.*

Frédéric AUGIS : *Merci. Betsabée HAAS.*

Betsabée HAAS : *Merci Monsieur le Président. J'ai entendu « aberration écologique » précédemment. Je voulais quand même rappeler qu'une vraie nécessité écologique et sociale existe et surtout une fierté du territoire, de la Touraine. On l'a vu lorsque Christophe BÉCHU est venu pour le SAM. On a vu que finalement ce front entre le département, la Région, la Métropole avait montré le meilleur de nous-mêmes. Je pense que c'est extrêmement important aujourd'hui de montrer que nous avons le souhait d'investir pour le bien-être des habitants, puisqu'on n'en a pas beaucoup parlé, également l'armée, ceux qui vont travailler sur le boulevard Royer, les deux hôpitaux. Beaucoup de personnes vont profiter finalement, non seulement d'un transport de qualité, mais aussi d'un transport peu cher, ce qui est extrêmement important, d'un transport décarboné. Je voulais juste rappeler que c'était un moment historique, et qu'il fallait aussi réfléchir à l'attractivité globale du territoire et à l'image aussi de la Touraine. Merci.*

Frédéric AUGIS : *Merci. Armelle AUDIN.*

Armelle AUDIN : *Merci Monsieur le Président. Je voudrais juste parler un petit peu de la ville de La Riche, puisqu'évidemment nous sommes particulièrement concernés par cette deuxième ligne. Je m'en félicite, parce que cela nous permet à La Riche de repenser notre façon de voir l'urbanisme, notamment dans la Zac du Plessis Botanique, et de réfléchir tous ensemble à des schémas de mobilité cohérents et notamment en lien avec la ville de Tours, je pense au schéma cyclable, parce qu'on n'avait pas du tout pensé à cela auparavant dans notre ville. Cette ligne nous permet de repenser à toutes les mobilités. Je rappelle aussi que nous avons un très gros quartier politique de la ville, et je pense que cela sera aussi très important que ces personnes puissent profiter pleinement de nouvelles mobilités, comme le disait le maire de Tours. Je pense que les habitants de l'Ouest vont aussi profiter de cette ligne 2. J'espère également, en tous les cas nous y travaillons, que cela nous permettra une plus grande mixité sociale sur la ville, que justement cela va amener des nouvelles personnes dans la Zac. Nous travaillons très fortement sur cet écoquartier de la Zac du Plessis Botanique. Pour rebondir sur ce que disaient les personnes du groupe d'opposition, effectivement des arbres seront sacrifiés, on ne peut pas y déroger, mais par contre je pense que nous allons végétaliser beaucoup plus que nous allons enlever d'arbres. Nous allons végétaliser toute la ligne et, en tous les cas à La Riche, planter beaucoup plus d'espaces verts pour la biodiversité, pour tous les îlots de chaleur que nous avons actuellement, la ligne de tramway va nous le permettre. Beaucoup de personnel de l'hôpital habitent à La Riche et je pense qu'ils seront aussi très contents d'avoir différents modes de mobilité. En tous les cas, nous sommes très contents et cela nous permet de vraiment repenser toute notre ville grâce à cette nouvelle ligne.*

Frédéric AUGIS : *Merci Christian GATARD.*

Christian GATARD : *Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. J'ai bien apprécié l'intervention de Thibault COULON. Ce n'est pas que je vais distribuer les bons points mon cher Thibault, tu me connais, ce n'est pas du tout mon intention. Ce qui me paraît important c'est de souligner que cette délibération a pour but de mettre le projet en débat public et de donner la parole à la population. On ne peut pas dire à la fois qu'on manque de concertation et qu'on est dans un jour historique. On est dans un jour historique où on va mettre le débat dans les mains du peuple. C'est quand même important en termes de*

démocratie que ce ne soit pas que les élus qui débattent entre eux, mais qu'à un moment donné la population s'empare du débat, parce que si on considère le débat qu'on a eu entre nous, on parle de cette ligne 2 de tramway depuis 2012-2013, ce sont des milliers d'heures de débat. Est-ce qu'à chaque fois que des votes ont lieu, ce sont des moments très solennels qui rentreront dans l'histoire de la métropole ? Je ne veux pas du tout à titre personnel sous-estimer le débat démocratique que nous avons entre nous, mais je ne pense pas que c'est forcément cela qui va rentrer dans l'histoire. Ce qui rentrerait dans l'histoire c'est le jour où on va inaugurer la deuxième ligne de tramway. Ce qui est rentré dans l'histoire à Tours c'était le jour de l'inauguration de la première ligne de tramway début septembre, fin août, 2013. Ce sont des moments importants, qui plus est de liesse, de joie populaire. Je me souviendrai toujours de cette inauguration de la première ligne de tramway. Je ne dis pas qu'on avait gagné la coupe du monde ou que c'était les jeux olympiques, mais c'était tout comme. C'était vraiment un moment de grande victoire partagée d'aboutissement d'un projet. Aujourd'hui, je pense que c'est aussi ce que les gens attendent. Bien entendu, ils vont s'exprimer sur le fond et sur la cohérence du projet. Il faut être cohérent, on ne peut pas dire « non, ce n'est pas bien, il n'y a pas de concertation » au moment où on va lancer le débat. Je voterai pour évidemment cette libération qui va permettre de lancer le débat avec la population.

Deuxièmement, concernant la fameuse question du financement. La première ligne de tramway a été financée en totalité par le SITCAT, parce qu'à l'époque le niveau du versement de mobilité était à son plus bas niveau, donc on l'avait mis au maximum. Aujourd'hui le versement de mobilité est à son plafond. Je n'ai jamais dit, contrairement à ce que plusieurs d'entre vous ont indiqué, que cela allait anéantir les moyens d'investissement de la métropole, au contraire. Je dis que sur le plan de l'investissement le financement de la ligne de tramway par le SMT aurait peu de conséquences sur l'investissement de la métropole, parce que la subvention d'investissement qu'on a simulée de façon la plus défavorable, c'est 10 millions d'euros par an maximum. Le budget d'investissement de la métropole est entre 100 et 120 millions, donc cela représente 10%, ce n'est pas cela qui va nous mettre en difficulté. En revanche, c'est vrai que j'ai souligné que dans les calculs et les hypothèses que nous avons faits, il y aura nécessité d'une subvention de fonctionnement de la métropole pour le SMT, cela a bien été rappelé par notre ami Philippe précédemment. On a chiffré cette subvention de fonctionnement aujourd'hui à 20 millions d'euros, vous le rapportez à un budget qui fait 230 millions d'euros, 240 millions d'euros, est-ce que ce sera atteignable ? Qui peut le dire aujourd'hui ? Si on fait des conjonctures sur l'état des finances de la métropole, on peut aussi faire des conjonctures sur l'état des finances de toutes les collectivités en général, sur l'état des finances de notre pays, on peut en effet faire des conjonctures les plus pessimistes possibles et à ce moment-là il vaut mieux n'avoir aucun projet. À tous ceux qui ont des projets dans leur tête aujourd'hui, qui ne coûteront peut-être pas aussi chers en effet que celui d'une deuxième ligne de tramway, je leur dis que s'ils ont peur de l'avenir financier de nos collectivités, présentez-vous aux élections, parce que j'ai l'impression que beaucoup sont prêts à y aller, mais sans projet, en disant aux gens « non, les finances sont à plat, on ne veut pas de projet. » En réalité, nul n'est capable de dire ce qui va se passer demain. Je pense qu'il faut aujourd'hui être capable de se battre pour donner aux collectivités les moyens d'être autonomes sur un plan financier. C'est un vrai combat à mener, pas simplement à Tours, ni au niveau de notre métropole, mais en France. Il ne faut jamais se laisser de mener ce combat, de défendre les finances de nos collectivités, de revendiquer l'autonomie financière de nos collectivités. Si on passe notre temps à se plaindre, en effet, l'État continuera à avoir la main. J'espère qu'à un moment donné un renversement de la situation aura lieu, d'ailleurs des petits prémices se sont déjà produits à l'occasion des jeux

olympiques dans la région Ile-de-France, région pour laquelle l'État a autorisé le déplaçonnement du versement mobilité qui est aujourd'hui à 2% et qui est passé à 2,3%. Pour nous 2,3% permet au SMT de financer le tramway sans subvention de fonctionnement de la métropole. On peut se faire peur autant qu'on veut, mais je pense que des combats sont à mener, sinon cela veut dire qu'on est complètement défaitiste. Je comprends bien entendu que des positions, des postures, etc. visent à entretenir le doute, un esprit un petit peu défaitiste, c'est normal, c'est le jeu de l'opposition, mais il faut qu'on explique à nos concitoyens que c'est cela, parce qu'ils ne vont pas comprendre si on n'est pas cohérent. Précédemment plusieurs d'entre vous disaient qu'il faudrait des options. Est-ce que ce n'est pas un peu introduire le doute de dire qu'il faudrait des options parce que les gens vont se demander à un moment donné qu'est-ce que vous voulez faire ? Une option, on arrête jusqu'à La Riche ? Une option, on ne va pas jusqu'à la Papoterie. N'oublions pas qu'un débat public a défini les deux conditions substantielles de ce projet, la liaison Trousseau - Bretonneau arbitrée en 2012-2013 lorsqu'on discutait avec Jean GERMAIN. Un débat existait déjà entre une ligne 2 qui ferait Trousseau-Bretonneau ou Saint-Pierre-des-Corps-Chambray-lès-Tours. Des dizaines d'études et de simulations ont été réalisées et ont prouvé que la liaison Trousseau-Bretonneau était la plus rentable, et qu'elle serait encore plus rentable si elle reliait les deux extrémités des sorties du périphérique. Si on remet en cause les conditions substantielles du projet, c'est à nouveau ce qu'on appelle le départ du grand débat public et c'est encore deux à trois ans perdus. Á un moment donné, en effet, il vaut mieux laisser se faire tranquillement l'enquête publique. On aura un autre grand jour J qui sera le jour où on va devoir voter en conseil métropolitain sur les conclusions du commissaire enquêteur et la poursuite du projet.

Frédéric AUGIS : *Merci Christian. Marion NICOLAY-CABANNE.*

Marion NICOLAY-CABANNE : *Je voudrais tout d'abord rappeler qu'une enquête publique n'est pas une concertation et qu'en plus cette enquête publique ne va concerner que quatre des 22 villes de la Métropole, à savoir uniquement les villes traversées par le tramway, toutes les autres villes ne sont pas concernées par cette enquête publique. Une concertation, c'est beaucoup plus large, c'est ce qui permet de consulter vraiment la totalité de la population. En ce qui concerne la présentation d'un projet alternatif Monsieur GATARD, merci beaucoup. Je vous rappelle qu'on a présenté un amendement assez récemment, Romain BRUTINAUD l'a rappelé, donc on a déjà présenté un projet alternatif. Juste rappeler que c'est bien 4 500 m² et pas 45 000 km² sinon il faudrait raser le quart du bois de Grandmont, on n'en est quand même pas encore tout à fait là.*

Philippe BRIAND : *Intervention hors micro.*

Marion NICOLAY-CABANNE : *Si tu comptes entre quatre et cinq plans par mètre carré, on est entre 13 500 et 22 500.*

Philippe BRIAND : *Dans un mètre carré tu ne peux pas mettre cinq arbres.*

Marion NICOLAY-CABANNE : *J'ai dit arbre et arbuste, si, absolument.*

Bertrand RENAUD : *Intervention hors micro. Il faut faire des cours de maths.*

Marion NICOLAY-CABANNE : *C'est très drôle Monsieur RENAUD.*

Bertrand RENAUD : *Dans un mètre carré on ne met pas cinq arbres.*

Marion NICOLAY-CABANNE : *Je vous emmènerai en forêt et on comptera le nombre d'arbres et d'arbustes par mètre carré.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Madame FORTIER.*

Mélanie FORTIER : *Merci Monsieur le Président. Je conçois tout à fait que cela ne vous plaise pas, que les uns et les autres on puisse avoir des arguments qui nous différencient, cela s'appelle la démocratie, mais nous dire et rire Monsieur GATARD du fait qu'on soit des freins ou qu'on ait peur et qu'on n'ait pas envie d'aller présenter des projets à la population, cela s'appelle une caricature. J'ai juste dit qu'il fallait qu'on attende le rapport de la Cour Régionale des Comptes. Il me semble que cela a un intérêt, un sens. Lorsqu'on a un rapport de la Cour Régionale des Comptes sur le SMT et sur la Métropole, c'est utile peut-être de regarder ce qu'ils racontent, notamment sur les finances. Peut-être que je n'ai pas la science infuse, mais j'aime quand même une chose dans cette salle, d'habitude, qui est le respect pour les opinions des uns et des autres. J'ai écouté tout le monde sans me gausser et je ne comprends pas pourquoi vous caricaturez notre propos. Je remercie tous ceux qui ne partagent pas notre opinion d'avoir respecté ce qu'on a dit, y compris Jean-Patrick GILLES, Thibault COULON et Philippe BRIAND, de ne pas avoir ri, de ne pas s'être moqué et d'avoir respecté jusqu'au bout la nuance dans le propos que nous tenons, et de ne pas nous caricaturer outrageusement, merci.*

Frédéric AUGIS : *Christian GATARD.*

Christian GATARD : *C'est un petit peu fort quand même, je n'ai pas passé mon temps à m'esclaffer pendant mon intervention. Peut-être que des vérités blessent, je suis désolé, mais c'est aussi la démocratie parfois de dire des choses qui ne plaisent pas. Je suis désolé si Madame FORTIER est offusquée, mais j'assume complètement mes propos, je suis capable de les redire, en plus je n'ai pas passé mon temps à rigoler, ce n'est pas mon genre, donc je trouve cela inadmissible et déplacé de m'attaquer à titre personnel faute d'arguments sérieux.*

Frédéric AUGIS : *Régis SALIC.*

Régis SALIC : *Pour rebondir sur la Cour Régionale des Comptes, le rapport est-il sorti ? Concrètement.*

Frédéric AUGIS : *Pas du tout et il est public.*

Régis SALIC : *Le Président du SMT confirme qu'il l'a eu parce qu'il est obligé de le lire à l'avance et éventuellement prescrire dessus et donner son avis.*

Philippe BRIAND : *Plusieurs allers-retours ont lieu.*

Régis SALIC : *On est dedans, d'accord ?*

Philippe BRIAND : *Oui, c'est public, on en a parlé.*

Régis SALIC : *Est-ce que quelques remarques ont été faites ?*

Frédéric AUGIS : *On le verra quand ce sera public.*

Régis SALIC : *Par transparence cela pourrait être assez intéressant d'avoir une tendance, c'est-à-dire est ce que tout va bien, tout est OK, tous les feux sont au vert ou est-ce que la Cour Régionale des Comptes a quelques points d'interrogation ? Parce que c'est un effet non négligeable sur la transparence.*

Frédéric AUGIS : *Quel que soit le contrôle, comme dans ta commune, le rapport est définitif lorsqu'il est public, ce sont des allers-retours, mais pour l'instant il n'est pas public. Un certain nombre d'arguments et des éclaircissements sont demandés, parfois des papiers complémentaires. Pour l'instant on a eu un contrôle sur la Métropole, tant qu'il n'est pas définitif il n'est pas public. Il sera rendu public le moment donné et sera envoyé à chacun. Laurent RAYMOND.*

Laurent RAYMOND : *Merci Monsieur le Président. Je regrette d'intervenir peut-être si tard. Je félicite Emmanuel DENIS, parce que la présentation était très claire, intéressante et également en tant que président du SMT, parce que les interventions et les actions qu'il a menées avec ce syndicat pour diminuer le coût ont été importantes. Présenter un projet aujourd'hui de moins de 500 millions d'euros n'est pas un travail facile. J'ai participé à différentes COPIL et de vrais remue-ménage ont été effectués pour diminuer les coûts, non pas en faisant un tramway type Canada dry, même si certains d'entre vous ou d'entre nous pourraient le considérer tel quel, mais de trouver des solutions pour que ce coût d'investissement soit moins important. Moins important parce que le séquençage de 7 à 8 minutes de fréquence de passage diminue aussi les coûts d'investissement, parce que les billetteries sur quais ne seront pas disposées sur tous les quais, comme cela l'est sur la première ligne, mais on rationalise parce qu'on est dans une ère du numérique et demain on aura peut-être d'autres solutions pour acheter nos billets. Tout cet aspect rationnel est important et intéressant, donc félicitations. 35 000 voyageurs, est-ce opportun ? C'est une véritable question, l'avenir nous le dira et peut-être que nous pourrons faire plus, comme nous avons fait beaucoup plus sur la première ligne que ce qui était attendu au départ, mais cela voudrait dire que si nous devons faire plus il faudra possiblement investir un peu plus et acheter des rames complémentaires. Si on achète des rames complémentaires, où allons-nous les stocker ? Parce que j'ai cru comprendre que le centre technique était chargé, dans lequel on trouvera l'ensemble des rames de la ligne 1 et de la ligne 2, donc n' imaginez pas une troisième ligne sans avoir quelque part un nouveau centre technique qui était prévu au Sud initialement, du côté de la Papoterie je crois me souvenir, mais on ne pourra plus le faire à cet endroit puisque cet espace sera utilisé pour la construction d'un brin de parking, parce qu'il n'y a pas de parking silo au CHU et il n'y aura pas suffisamment de parking sur le site de la Papoterie, ce sont 200 places aujourd'hui attendues, dans la mesure où on a repéré une zone humide, et après l'intention a été de ne plus faire de centre technique, donc d'imaginer un autre espace de stationnement pour répondre aux besoins. Comment imaginez-vous que 400 places de parking peuvent-être suffisantes pour ne pas rentrer dans la métropole là où aujourd'hui sur la 143 ce sont 23 000 véhicules jour qui circulent et 11 000 sur la rue de Cormery à Saint-Avertin ? Cela ne fera pas la maille. Oui, des véhicules rentreront toujours dans la métropole. Que dire à nos confrères des EPCI de Loches, d'Evres, du Sud en général qui devront stationner très tôt le matin parce que les 400 places seront vite embolisées ? Comment feront ceux qui devront arriver un peu plus tard ? Comment feront ceux qui voudront aller au CHU où il n'y a pas suffisamment d'espaces de stationnement et pour lequel nous avons sur la commune de Saint-Avertin ouvert sur des*

espaces verts des zones de stationnement dites « temporaires » dans une perspective d'évolution positive à venir ? Je me réjouis de ce projet quoi qu'il en soit. Ce tramway est essentiel, a de nombreux effets positifs qui ont été présentés et seront répétés certainement. Pour autant ce dossier et le document qui sera soumis à l'enquête publique renvoient des bilans coûts et avantages négatifs, c'est une vérité, cela figure dans le document. L'utilisation aujourd'hui du tramway dans sa perspective et sa projection dans son réel coût d'investissement est négative, n'est pas opportune. Il présente une rentabilité de la ligne en dessous du taux usuel, telle qu'elle est présentée aujourd'hui dans sa totalité, parce que c'est bien de la totalité de la ligne dont on parle et ce sur quoi nous sommes obligés de voter et non pas sur un possible séquençage de ligne. Ce sont de véritables sujets de préoccupation que nous devons avoir en tête. Dans nos préoccupations aujourd'hui et dans la nécessité de voter la totalité de cette ligne, on ne peut pas s'y opposer, sinon on bafoue totalement et on tire un trait total sur tous les projets, toutes les études, tous les achats, toutes les acquisitions faits dans le cadre de ce projet et pour lesquels on a dû dépenser déjà un peu plus de 30 ou 40 millions d'euros d'argent public qui seraient perdus si nous devions aujourd'hui dire non à ce tramway. Pour autant, je ne voterai pas pour, je m'abstiendrai sur cette délibération, comme je l'ai fait dans les délibérations précédentes parce que j'ai véritablement un doute dans nos capacités d'investissements futurs. J'ai bien entendu la nécessité, soit de taxer un peu plus les entreprises pour augmenter les taxes de fonctionnement, soit de créer possiblement de nouveaux impôts. On a déjà eu ce débat, on ne va pas revenir dessus, mais ce sont des véritables préoccupations et obligations qui se présenteront à nous dans peu de temps. Il faut avoir de l'ambition et ne pas avoir peur d'investir, mais je vous donne tous rendez-vous du 15 septembre au 15 octobre prochain, en espérant que cela puisse durer un peu plus. Je compte sur toi Emmanuel pour augmenter cette période d'enquête publique ou de concertation, parce que l'avis de l'ensemble de nos administrés et nos avis seront aussi importants pour envisager un séquençage de l'ensemble de cette ligne faite autrement afin de répondre à des projets, des ambitions de mobilité à venir qui nous sont chers et importants. Merci.

Frédéric AUGIS : *Merci à beaucoup. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?*
Emmanuel DENIS.

Emmanuel DENIS : *Merci à tous pour ce joli et nécessaire débat pour ce projet d'importance pour notre territoire. Je voudrais rappeler quelques éléments essentiels puisqu'effectivement certains sont peut-être dans la stratégie du surplace ou du statu quo et essaient de mettre en doute encore les choix de l'équipement. Le tramway, le BHNS, représentent jusqu'à 25 000 passagers par jour. Là, l'objectif de départ est de 35 000, cela a été rappelé par Philippe BRIAND. L'objectif de la première ligne de tramway était de 45 000, aujourd'hui on est à 90 000, sans avoir à acheter des rames, on a donc une marge de progrès considérable. On est clairement dans une visée qui justifie le choix du tramway. Si le potentiel était plus important, on aurait pu faire le choix d'un métro, avec d'autres investissements, c'est ce qu'a fait dernièrement Rennes. Tout le monde ne fait pas que des BHNS, des lignes de tramway existent encore, par exemple Montpellier construit actuellement 11 kilomètres de tramway pour 440 millions d'euros, ils en sont à la quatrième ou cinquième ligne, donc on est exactement dans les prix que nous affichons. Si on se compare avec Angers, il faut regarder ce qui est compté dans le prix annoncé à Angers, ce n'est pas exactement le même périmètre que le nôtre. Les 498 millions d'euros comprennent les 12,5 kilomètres de BHNS. Il faut bien avoir en tête que ce ne sont pas juste les 12 kilomètres de tramway, donc il faut garder raison sur le coût exorbitant. Le coût est important bien sûr, l'investissement est massif pour la Métropole, mais on est dans l'épure des prix pratiqués aujourd'hui et on*

travaille de manière ardue pour essayer de réduire ce coût, comme l'a rappelé Laurent RAYMOND et je l'en remercie. Quelques perspectives existent encore puisqu'on peut avoir des espoirs de réduction de coût sur l'achat des rames, donc on n'a pas fini de travailler. Dans la réalisation concrète, on peut espérer aussi réduire encore le coût, c'est ce à quoi on travaille depuis maintenant plusieurs mois, comme j'en avais pris l'engagement lorsqu'on avait présenté les choses.

Concernant la transparence et la concertation. J'ai rappelé la concertation de 2018, tous les échanges depuis ces derniers mois. Des échanges permanents ont lieu avec les habitants de Jean Royer, on a répondu aux demandes de certains conseillers sur ce sujet-là. On essaie donc d'être le plus transparent possible. Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes sera public, puisque c'est la loi, et on a aucune raison de le cacher. Effectivement cette enquête publique sera certainement prolongée de deux semaines, puisque c'est souvent l'usage dans un projet de ce type d'ampleur. Nous avons eu une commission générale le 15 mai 2023 pour présenter l'option Jean Royer et les raisons pour lesquelles on a décidé de choisir ce tracé définitif pour le tramway. Tout le monde a pu participer à cette commission puisque c'était une commission générale. On ne peut donc pas dire que les questions sont posées et qu'il n'y a jamais de réponse. Je dis au contraire qu'on essaie de répondre à toutes les questions posées, que le dossier de 5 000 pages est consultable par les élus des communes concernées par cette délibération, qu'ensuite il sera consultable lors de l'enquête publique. Des réunions publiques seront réalisées en amont, l'objectif étant effectivement que le plus grand nombre d'habitantes et d'habitants de la métropole se saisissent de ce projet. Je précise juste qu'on peut émettre un avis même si on n'habite pas dans une des communes faisant partie du périmètre de ce tramway. Pour mobiliser les habitantes et les habitants des communes concernées par le périmètre, nous aurons une réunion publique le 5 juin à Chambray-lès-Tours, le 7 juin à Tours, le 12 juin à La Riche, le 18 juin à nouveau à Tours, le 26 juin à Joué-lès-Tours et le 2 juillet à Saint-Pierre-des-Corps. La présentation sera moins technique et on reviendra bien sûr sur l'avant-projet dont vous avez déjà eu la présentation en commission et sur des éléments un peu plus pédagogiques sur l'ensemble des intérêts de ce projet. Ensuite on espère l'enquête publique dans un mois et demi, je pense que ce sera possible.

On nous explique que ce projet n'est pas cohérent. J'ai envie de dire mais bien au contraire, et d'ailleurs c'est un des points saillants qui a permis d'entraîner et d'emmenner les différentes autorités auxquelles on a présenté notre projet SERM, parce que ce n'est pas simplement l'étoile ferroviaire, c'est tout un ensemble regroupé et détaillé dans l'étude convergence de l'ATU où on voit l'interconnexion entre les différents réseaux de transport en commun, le réseau de bus et le réseau SNCF. Cette convergence et cette cohérence entre les différents projets de notre Métropole ont fait que le ministre BÉCHU, la préfète de Région, le préfet du Département et l'ensemble de nos collègues des communautés de communes alentours ont décidé de travailler avec nous sur ce projet SERM et ont trouvé une vraie cohérence entre ces différents projets. Tout cela est donc bien travaillé, cohérent et c'est pour cela qu'on a eu déjà des garanties de l'État sur un financement qui n'est pas négligeable, puisqu'il s'est engagé à hauteur de 40 millions d'euros pour nous aider sur la réalisation de cette ligne 2 de tramway, ce qui n'est pas rien, et c'est une preuve, une reconnaissance sur le travail, la qualité et la cohérence du projet présenté. La Région en a fait de même à hauteur de 20 millions d'euros. Le département regardera ce sujet avec aussi, je l'espère, beaucoup de bienveillance, même s'il est dans des difficultés financières aujourd'hui. L'ensemble de ces collectivités nous soutient. Bien sûr qu'il ne faudra pas s'arrêter là, je regarde mon collègue de Saint-Pierre-des-Corps, j'ai pris l'engagement que dans quelques semaines je vais saisir avec ma casquette président du SMT, le président de la Métropole, pour engager les études sur le déploiement de nouvelles lignes BHNS ou tramway sur le reste du territoire.

Ce travail va être engagé bien sûr dans la foulée, c'est important de ne pas s'arrêter en si bon chemin. L'étape de ce soir est importante, ce n'est pas la dernière étape et je compte sur tous et toutes pour vous engager dans ce beau projet. Je vous remercie par avance.

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Effectivement il faut aller vers l'enquête publique parce que c'est un moment de vérité, Thibault COULON l'a dit. On pourrait faire encore autant de commissions générales que l'on veut, chacun donnera ses arguments et on a bien vu la différence dans les propos, mais derrière il y a toujours une volonté positive pour la métropole, donc je vous remercie toutes et tous de vos interventions. Le sentiment de la population et une enquête publique ce ne sont pas simplement les communes concernées, c'est toute personne qui a un intérêt qui vient donner son avis sur les cahiers qui seront à disposition. Effectivement un mois c'est peu, on espère avoir un mois supplémentaire pour permettre à chacun de pouvoir s'exprimer, mais ce n'est pas nous qui avons la main.*

Concernant les coûts, il ne faut jamais comparer une métropole à une autre, puisque notre métropole n'a pas fait que la partie rail sur la première ligne de tramway, on a réaménagé tout autour, c'était façade à façade. Je ne voudrais pas citer d'autres métropoles avec un coût moins cher. Il faut comparer ce qui est comparable. C'est une volonté aussi urbanistique, c'est un objet, ce n'est pas simplement un moyen de mobilité, c'est comment on réinvente aussi la ville, là où cela passe. La Cour Régionale des Comptes va donner un avis. Chers collègues, avec tout le respect que j'ai pour la Cour Régionale des Comptes, ils ne sont pas élus. C'est nous tous qui allons devant les électeurs. Nous sommes représentants de nos concitoyens. La Cour Régionale des Comptes peut parfois donner des avis si on va vraiment dans le mur, heureusement, mais elle n'a pas une sensibilité d'élu de savoir ce dont a besoin le territoire. C'est quand même nous qui votons les budgets et donnons la ligne politique.

Je peux entendre que le schéma métropolitain est peut-être inexistant lorsque je vois le nombre de projets passés à chaque conseil, un certain nombre de projets sont importants dont celui-ci qui est capital, parce que derrière le projet tramway c'est aussi l'attractivité de l'économie de l'enseignement supérieur. On ne peut pas avoir un plan enseignement supérieur sans avoir les possibilités de faire se déplacer les étudiants au sein de la métropole. On peut aussi décliner sur un certain nombre de politiques publiques comme le logement. Le coût c'est aussi le nombre de voyageurs. Le BHNS c'est jusqu'à 25 000 voyageurs maximum, un flou existe toujours entre 25 000 et 30 000, mais à partir de 30 000 l'objet c'est le tramway. J'ai toujours appelé cela les calques de la mobilité, c'est quel que soit son lieu de vie dans la métropole, que l'on soit de Berthenay jusqu'à Tours, comment chacun peut trouver l'offre de service qui lui convienne, que l'on ait un tramway ou un BHNS ? J'attends le courrier du président du SMT parce qu'il faut développer plus de BHNS. Des quartiers en devenir et des endroits de la Métropole ont besoin d'un BHNS, de plus de transports publics, pas toujours à hauteur de 30 000, mais il faut anticiper l'avenir. Une fois qu'on a mis un site propre, si plus tard le tramway est nécessaire, les voies sont faites et prévues. Cela va aussi de pair avec le plan de schéma cyclable et l'ensemble des travaux effectués. Je n'oublierais pas non plus tout ce qui est autour de l'îlot ferroviaire et les travaux commencés devant la gare de Saint-Pierre-des-Corps pour faciliter les transports. Voilà ce que je voulais dire dans cette conclusion, mais vraiment vous remercier du débat. C'est la première partie, mais la vraie grande partie va arriver avec l'enquête publique et l'avis de l'ensemble, que cela ne reste pas que dans ce cénacle. Des commissions générales ont été réalisées, on en a parlé plusieurs fois, maintenant, allons au feu, allons voir les habitants et leur avis sur ce projet.

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin.*

Frédéric AUGIS : *Je rappelle les règles du vote : Si vous votez oui ce sont les deux + sur la gauche. Si vous ne voulez pas prendre part aller au vote c'est le + juste après. Si vous vous abstenez c'est 0. Si vous faites un déport c'est -. Si c'est non ce sont les deux - . Le vote est ouvert mes chers collègues. Les élus ayant des pouvoirs doivent changer la carte et voter avec l'autre carte. Le vote est clos.*

Vote à la majorité.

11 abstentions : Mmes DARNET-MALAQUIN, GAULTIER, DUPUY, LEFEVRE ; MM. BONNARD, FRANCOIS, DAGORET, RAYMOND, LEBRETON, SALIC, COULON.

7 votes contre : Mmes CABANNE, FORTIER, DELAGARDE, METREAU ; MM. BOUCHET, BRUTINAUD, PIERRE.

1 ne prend pas part au vote : M. SCHWARTZ.

**C_24_05_13_007- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - TOURS - PARC D'ACTIVITES
PIERRE ET MARIE CURIE - CONVENTION D'AMENAGEMENT AVEC LA SET - BILAN
DE LIQUIDATION - REMISE D'OUVRAGES - QUITUS DE L'OPERATION**

Convocations adressées le mardi 07 mai 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 70

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christopher SEBAOUN, Christine BLET, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Emmanuel FRANCOIS a donné pouvoir à Nathalie SAVATON, Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Sébastien CLEMENT a donné pouvoir à Armelle AUDIN, Iman MANZARI a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Marion CABANNE a donné pouvoir à Benoist PIERRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Claudie HALLARD a donné pouvoir à Didier VALLEE, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Aude GOBLET, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Stéphane HOUQUES, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Christophe BOUCHET a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Marie QUINTON, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Thibault COULON, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence « développement économique » et par délibération en date du 10 octobre 2002, la Communauté d'agglomération Tour(s)plus a déclaré d'intérêt communautaire le site d'activités Pierre et Marie Curie à Tours et a décidé d'en confier l'aménagement à la Société d'Équipement de la Touraine (SET).

Cette opération de restructuration industrielle et urbaine avait pour objet de réorganiser et de renouveler le tissu urbain au profit du développement économique et de l'emploi. Il s'agissait, d'une part, d'offrir aux entreprises installées, contraintes par la densité de leur environnement urbain, une capacité nouvelle de développement par la libération d'emprises en continuité ou à proximité de leurs implantations d'origine et de créer les conditions favorables à l'implantation de nouvelles entreprises susceptibles de venir enrichir le pôle de compétitivité « Sciences et Systèmes de l'Énergie Electrique », d'autre part.

Par délibération en date du 30 septembre 2004, la Communauté d'Agglomération Tour(s)plus a approuvé l'avenant n°1 qui tenait compte de l'évolution du programme et de l'intégration d'une voie nouvelle sur l'axe nord-sud après déclassement de la rue des Douets. Cet avenant a modifié le périmètre d'intervention, les missions et la rémunération de la SET, ainsi que la participation globale de Tour(s)plus compte-tenu du coût de réalisation de la nouvelle voie.

Par délibération en date du 25 octobre 2006, la Communauté d'Agglomération Tour(s)plus a approuvé l'avenant n°2 qui tenait compte de la nécessité d'ajuster le montant prévisionnel du financement de l'opération.

Par délibération en date du 29 mars 2007, la Communauté d'Agglomération Tour(s)plus a approuvé l'avenant n°3 qui prorogeait la durée de la concession jusqu'au 3 décembre 2013.

Par délibération en date du 22 septembre 2011, la Communauté d'Agglomération Tour(s)plus a approuvé l'avenant n°4 qui ajustait le montant prévisionnel de sa participation.

Par délibération en date du 27 septembre 2012, la Communauté d'Agglomération Tour(s)plus a approuvé l'avenant n°5 qui prorogeait la durée de la concession jusqu'au 3 décembre 2016.

Par délibération en date du 8 avril 2013, la Communauté d'Agglomération Tour(s)plus a approuvé l'avenant n°6 qui prorogeait la durée de la concession jusqu'au 3 décembre 2019 et qui augmentait la participation de 105 000€ pour intégrer les travaux complémentaires rue Lepage.

Par délibération en date du 25 juin 2018, Tours Métropole Val de Loire a approuvé l'avenant n°7 concernant l'évolution de contrats de concession de la SET afin d'intégrer de nouvelles modalités de rémunération de l'aménageur. Ces nouvelles modalités reposent sur une diminution de moitié de la rémunération forfaitaire de liquidation, et l'intégration d'une nouvelle rémunération d'intéressement représentant 30 % des économies générées au bénéfice du concédant à l'achèvement de l'opération.

Par délibération en date du 21 octobre 2019, Tours Métropole Val de Loire a approuvé l'avenant n°8 concernant la modification de la rémunération de l'Aménageur au titre de sa mission de réalisation et de coordination générale des travaux VRD et des études opérationnelles, ainsi que sa rémunération dite « d'intéressement », et prolongeant la durée de la concession d'aménagement de 2 ans supplémentaires.

Par délibération en date du 17 décembre 2020, Tours Métropole Val de Loire a approuvé l'avenant n°9 concernant la prorogation de la durée de la concession d'aménagement de deux années supplémentaires afin de procéder aux investigations supplémentaires liées à l'identification de l'origine, et la gestion d'une pollution découverte fortuitement sur le lot B en cours de commercialisation.

Par délibération en date du 23 mai 2022, Tours Métropole Val de Loire a approuvé l'avenant n°10 concernant la modification de la procédure décrite à l'article 8 de la convention portant sur la mission d'acquisition de l'aménageur faisant référence à l'article 23 de la loi du 11 décembre 2001 (dite Loi MURCEF), celui-ci ayant été abrogé par l'article 139 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit.

Par délibération en date du 19 septembre 2022, Tours Métropole Val de Loire a approuvé l'avenant n°11 concernant le versement de 400.000 € HT au bénéfice de la collectivité et d'une rémunération de 100.000 € HT au bénéfice de l'aménageur, en anticipation de la clôture de l'opération et conformément aux termes de l'article 1 de l'avenant n°8 à la convention.

Par délibération en date du 13 novembre 2023, Tours Métropole Val de Loire a approuvé l'avenant n°12 concernant le remboursement à Tours Métropole Val de Loire d'une partie des avances et acomptes de participations versées par Tours Métropole Val de Loire, pour un montant de 880.000 €, et d'autoriser l'aménageur à imputer au titre de l'année 2023 une rémunération d'intéressement calculée conformément aux termes de l'article 1 de l'avenant n°8 pour un montant de 220.000 €.

Au terme de la CPA, plus de 30.000 m² de surface de plancher ont été commercialisés pour de l'activité économique.

Les dispositions du titre V (article 22 à 26) de la CPA précisent l'obligation faite à l'aménageur d'arrêter le bilan de clôture, et de le transmettre au concédant qui doit approuver et donner quitus de sa mission à l'aménageur.

La SET a transmis le bilan de liquidation de cette opération, joint en annexe à la présente délibération, qui s'élève, au 12 mars 2024, à 12.574.702,66 €HT en dépenses et à 14.158.914,44 €HT en recettes. Il se décompose comme suit :

Les charges comprennent notamment les postes suivants :

Etudes	196.750,50 €
Acquisitions	4.443.548,81 €
Travaux	5.506.651,50 €
Honoraires sur travaux - maîtrise d'œuvre	474.737,09 €
Rémunération SET (maîtrise d'ouvrage)	1.265.521,35 €
Frais financiers	343.228,33 €
Divers	344.265,08 €

Les produits comprennent :

Cessions	5.828.952,17 €
Participation de la Communauté d'agglomération	7.891.725,75 €
Autres participations	213.182,44 €
Produits financiers	68.419,47 €
Autres produits	156.634,61 €

Ce bilan présente un solde positif en faveur de Tours Métropole Val de Loire d'un montant de 1.584.211,78 €HT, soit 1.901.054,13 €TTC.

Conformément à l'avenant n°8 à la convention en date du 21 octobre 2019, le calcul de la rémunération dite « d'intéressement » de l'aménageur s'établit à 357.497,21 €HT, soit 428.996,65 €TTC.

Conformément à l'avenant n°12 à la convention en date du 13 novembre 2023, Tours Métropole Val de Loire a versé à la SET une avance sur la rémunération d'intéressement pour un montant de 220.000 €TTC. En conséquence, Tours Métropole Val de Loire versera à la SET le solde de la rémunération d'intéressement à la SET d'un montant de 208.996,65 €TTC.

Conformément à l'avenant n°12 à la convention en date du 13 novembre 2023, la SET a versé à Tours Métropole Val de Loire une avance sur son avoir de participation pour un montant de 880.000 € TTC. En conséquence, la SET versera à Tours Métropole Val de Loire le solde de son avoir sur participation d'un montant de 592.057, 48 €TTC.

Par ailleurs, conformément aux articles 15 et 16 du titre III de la convention publique d'aménagement, les ouvrages et espaces publics réalisés et livrés dans le cadre de l'opération sont officiellement rétrocédés au profit de Tours Métropole Val de Loire.

Ces ouvrages sont principalement constitués des voiries, des espaces piétons et espaces verts situés dans le périmètre du parc d'activités « Pierre et Marie Curie » et sont répartis sur 15 parcelles totalisant 9.895 m², listées ci-dessous :

Parcelle	Superficie en m ²
BI 107	375
BI 108	415
BI 109	21
BI 110	238
BI 113	153
BI 120	267
BI 140	41
BI 141	1693
BI 143	2
BI 144	27
BI 171	311
BI 173	5439
BI 179	1
BM 279	312
BR 337	600

L'ensemble des ouvrages et emprises viaires a été réalisé et réceptionné. La rétrocession est consentie à l'euro symbolique avec dispense de le verser.

La parcelle BI 171, d'une superficie de 311 m², destinée à être vendue à terme par Tours Métropole Val de Loire à l'entreprise STMicroelectronics, est cédée par la SET à Tours Métropole Val de Loire au prix de 59.520 € TTC (49.600 € HT).

La valeur des biens correspondant aux équipements publics à intégrer dans le patrimoine de Tours Métropole Val de Loire (budget principal, budget annexe de l'eau et budget annexe de l'assainissement) s'élève à 2.289.094,12 € HT dont la répartition par poste est listée ci-après :

OP 01-430 - ZA Pierre et Marie CURIE - TOURS													
Répartition du coût des travaux par poste													
NATURE TRAVAUX	LOT	N° MARCHÉ	TITULAIRE	VOIRIE / TERRASSEMENT		RESEAUX BT ET ECLAIRAGE		ESPACES VERTS		AEP		ASSAINISSEMENT	
				HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Création voie nouvelle et giratoire	LOT 1 - VRD	MARCHE M06.132	COLAS	1 120 731,65 €	1 340 395,05 €								
	LOT 2 - ASSAINISSEMENT EU EP	MARCHE M06.133	CVVL/SACER									137 483,00 €	164 429,67 €
	LOT 3 - AEP	MARCHE M06.134	CVVL/SACER							19 537,50 €	23 366,85 €		
	LOT 4 ECLAIRAGE PUBLIC	MARCHE M06.135	CITEOS	67 650,00 €	80 909,40 €	231 859,50 €	277 303,96 €						
Réalisation d'un parking public 30 places	LOT 1 - TERRASSEMENTS	MARCHE M08.106	COLAS	31 493,55 €	37 666,29 €								
	LOT 2 - ASSAINISSEMENT	MARCHE M08.107	COLAS									3 437,00 €	4 110,65 €
Aménagement du carrefour T. de Millet / Lepage	TRAVAUX GENERAUX	MARCHE M13.11732	COLAS	392 363,25 €	469 266,45 €	33 193,83 €	39 699,82 €					19 521,00 €	23 347,12 €
	TRAVAUX ESPACES VERTS	MARCHE M15.14369	LES ARTISANS PAYSAGISTES					62 714,19 €	75 257,03 €				
Aménagement du carrefour T. de Millet /Avenue du Danemark	TRAVAUX DE VIABILISATION	MARCHE M19.00563	COLAS	71 879,75 €	86 255,70 €	37 229,70 €	44 675,64 €			13 112,10 €	15 734,52 €	19 343,40 €	23 212,08 €
Travaux dévoiement réseaux	TRAVAUX VRD	M22.03572	JEROME BTP	11 053,20 €	13 263,84 €							4 083,40 €	4 900,08 €
Travaux de reprise	TRAVAUX GENERAUX VOIRIE	LC23.04662	TPPL	12 408,10 €	14 889,72 €								
TOTAUX				1 707 579,50 €	2 042 646,45 €	302 283,03 €	361 679,42 €	62 714,19 €	75 257,03 €	32 649,60 €	39 101,37 €	183 867,80 €	219 999,60 €

Budget principal : 2.072.576,72 € HT

Budget annexe de l'eau : 32.649,60 € HT

Budget annexe de l'assainissement : 183.867,80 € HT

La présente délibération a pour objet d'approuver le bilan de liquidation transmis le 12 mars 2024 et de donner quitus de sa mission à la Société d'Equipeement de Touraine de la réalisation et de la commercialisation de l'opération « Parc d'activités Pierre et Marie Curie » à Tours.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5211-10 et L 1523-3,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 10 octobre 2002 confiant à la SET l'aménagement du parc d'activités « Pierre et Marie Curie »,

Vu la convention d'aménagement en date du 20 novembre 2002,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 30 septembre 2004 approuvant l'avenant n°1 à la Convention publique d'aménagement,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 25 octobre 2006 approuvant l'avenant n°2 à la Convention publique d'aménagement,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 29 mars 2007 approuvant l'avenant n°3 à la Convention publique d'aménagement,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 22 septembre 2011 approuvant l'avenant n°4 à la Convention publique d'aménagement,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 27 septembre 2012 approuvant l'avenant n°5 à la Convention publique d'aménagement,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 8 avril 2013 approuvant l'avenant n°6 à la Convention publique d'aménagement,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 25 juin 2018 approuvant l'avenant n°7 à la Convention publique d'aménagement,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 21 octobre 2019 approuvant l'avenant n°8 à la Convention publique d'aménagement,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 17 décembre 2020 approuvant l'avenant n°9 à la Convention publique d'aménagement,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 23 mai 2022 approuvant l'avenant n°10 à la Convention publique d'aménagement,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 19 septembre 2022 approuvant l'avenant n°11 à la Convention publique d'aménagement,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 13 novembre 2023 approuvant l'avenant n°12 à la Convention publique d'aménagement,

Vu le procès-verbal de remise des ouvrages du 23 novembre 2023,

Vu la déclaration attestant de l'achèvement et la conformité des travaux en date du 1^{er} décembre 2022,

Vu le bilan définitif de liquidation de l'opération transmis par la SET le 12 mars 2024,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 22 avril 2024,

Vu l'avis de la commission urbanisme et aménagement, en date du 11 avril 2024,

Vu l'avis de la commission développement économique et innovation, en date du 16 avril 2024,

- **APPROUVE** la reddition des comptes de l'opération « Parc d'activités Pierre et Marie Curie » à Tours, tel que le bilan lui a été présenté ;

- **APPROUVE** la rétrocession à l'euro symbolique avec dispense de le verser, au profit de Tours Métropole Val de Loire, des parcelles cadastrées section BI 107, BI 108 ; BI 109 ; BI 110 ; BI 113, BI 120, BI 140, BI 141 BI 143, BI 144, BI 173, BI 179, BM 279, et BR 337 pour une superficie totale de 9.584 m² ;

- **APPROUVE** la cession par la SET à Tours Métropole Val de Loire de la parcelle BI 171, d'une superficie de 311 m², pour un montant de 49.600 € HT,

- **APPROUVE** la valeur des équipements publics à hauteur de 2.289.094,12 € HT, qui seront intégrés dans le patrimoine de Tours Métropole Val de Loire ;

- **DIT QUE** les frais d'acte notarié liés à ce transfert de propriété seront pris en charge par Tours Métropole Val de Loire ;

- **APPROUVE** le classement des emprises de voiries, de pistes cyclables et des espaces piétons dans le domaine public routier métropolitain ;

- **INDIQUE** que les emprises foncières des équipements communs seront incorporées dans le domaine non cadastré à l'issue des formalités de publicité foncière ;

- **DIT QUE** Tours Métropole Val de Loire reprend à compter du 3 décembre 2023 l'ensemble des obligations (notamment contrats, conventions, marchés, taxes etc...), des droits (conventions etc...) et procédera à toutes les régularisations nécessaires ;

- **DONNE** quitus de la gestion de cette opération à la Société d'Équipement de Touraine ;

- **DIT** qu'un exemplaire du bilan de liquidation de l'opération « Parc d'activités Pierre et Marie Curie » au 12 mars 2024 est annexé à la présente délibération, ainsi qu'un exemplaire des documents suivants : plan de situation localisé, procès-verbal de remise des ouvrages, tableau de répartition des montants de travaux réalisés, déclaration attestant de l'achèvement et de la conformité des travaux ;

- **APPROUVE** le versement par la SET à Tours Métropole Val de Loire du solde de l'avoir sur participation à l'opération d'un montant de 592.057,48 €TTC ;

- **APPROUVE** le versement par Tours Métropole Val de Loire à la SET du solde de la rémunération d'intéressement d'un montant de 208.996,65 €TTC ;

- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président délégué aux bâtiments et au foncier à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération, ainsi que tous les actes authentiques à intervenir, dont la rédaction sera effectuée par l'office notarial Loire Conseils, sis 1 Place Jean Jaurès à Tours.

Thibault COULON : Merci Monsieur le Président. C'est moins historique que la délibération précédente, mais un petit peu historique quand même puisqu'il s'agit ce soir de clore notre plus ancienne convention publique d'aménagement pour le parc d'activités Pierre et Marie Curie situé à Tours Nord. Cette opération est peut-être la plus ambitieuse conduite à l'époque, en 2002, par notre communauté d'agglomération puisqu'il s'agissait sur un vaste périmètre d'un peu plus de 20 hectares de réaménager, reconfigurer un vaste périmètre urbain avec ses voiries et ses flux pour permettre le développement économique et donc l'emploi. Cela a pris du temps, nous avons ouvert en 2002 et nous clôturons en 2024, parce que l'intérêt de la stratégie menée était un projet global qui reposait d'abord sur une entreprise, STMICROELECTRONICS, dont je rappelle qu'elle est aujourd'hui le premier employeur privé du territoire métropolitain sur le seul pôle de compétitivité qui a son siège dans notre métropole, S2E2, Sciences et Systèmes de l'Énergie Électrique, et sur une plateforme de recherche métropolitaine, le CERTEM, Centre d'Études et de Recherches Technologiques en Microélectronique. L'aménagement du territoire avec ces différents outils de développement ont permis de faire une stratégie globale pour le développement du parc d'activités de Pierre et Marie Curie. Je vous passe les 12 délibérations prises depuis 2002 pour refinancer, corriger, modifier, prolonger, etc., pour en faire directement le bilan. Au

terme de la convention publique d'aménagement que nous clôturons aujourd'hui c'est plus de 30 000 m² de surface de plancher commercialisés pour de l'activité économique. Ce sont des belles entreprises que vous connaissez, j'ai parlé STMICROELECTRONICS, mais c'est aussi PROTECTION 24, SANITA ÉQUIPEMENT, FEUILLETTE, etc., et un bilan, puisque c'est aussi un point important. Je rappelle que toutes nos conventions publiques d'aménagement sont positives, et nous y faisons attention avec la SET qui a porté ce projet, puisque le bilan offre aujourd'hui un excédent de 1,9 million d'euros. En novembre de l'année dernière une avance de trésorerie de 880 000 euros a été faite à Tours Métropole. En clôturant cette concession publique d'aménagement un solde de près de 600 000 euros sera reversé à la métropole. Lorsqu'on clôt une convention comme celle-ci, il y a aussi la rétrocession des ouvrages et espaces publics à la métropole, puisqu'ils sont désormais restitués par la SET, cela représente une quinzaine de parcelles, un peu moins de 10 000 m² de voirie, etc. La rétrocession est consentie à l'euro symbolique, mais avec dispense de verser le montant donc l'opération ne devrait pas être trop douloureuse. Une petite particularité existe sur la parcelle BI 171 de 311 m², achetée par la métropole pour la revendre à STMICROELECTRONICS. La SET devait la revendre à STMICROELECTRONICS mais pour des questions d'agenda de notaire les choses ne se sont pas faites et on n'a pas voulu retarder la clôture de la convention. La métropole se porte donc acquéreur dans le transfert de cette parcelle avec accord de l'acheteur dans exactement les mêmes termes et conditions, il s'agit juste d'un aller-retour, mais c'était pour vous éclairer sur ce point. Monsieur le Président, chers collègues, la clôture de la convention publique d'aménagement du parc d'activités Pierre et Marie Curie dont je pense que notre métropole et la communauté d'agglomération qui l'a précédée peuvent aujourd'hui s'estimer satisfaites.

Frédéric AUGIS : *Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je vais passer au vote. Monsieur DENIS se déporte.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

1 ne prend pas part au vote : M. DENIS.

C_24_05_13_008- RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE AU CONSEIL DE CONSULTATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'UNIVERSITE DE TOURS

Convocations adressées le mardi 07 mai 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 70

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christopher SEBAOUN, Christine BLET, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Emmanuel FRANCOIS a donné pouvoir à Nathalie SAVATON, Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Sébastien CLEMENT a donné pouvoir à Armelle AUDIN, Iman MANZARI a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Marion CABANNE a donné pouvoir à Benoist PIERRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Claudie HALLARD a donné pouvoir à Didier VALLEE, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Aude GOBLET, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Stéphane HOUQUES, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Christophe BOUCHET a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Marie QUINTON, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Frédéric AUGIS, président donne lecture du rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence Enseignement Supérieur, Formation, Apprentissage, Tours Métropole Val de Loire siège à différentes instances, permettant d'accompagner le développement de formations sur le territoire.

Le service commun de la formation continue et par alternance tout au long de la vie de l'université de Tours est dénommé « la FOCAL ».

Les principales missions de ce service sont :

- de développer la formation continue et par alternance tout au long de la vie,
- de garantir la participation des diverses composantes de l'Université aux missions de formation professionnelle.

La création de la FOCAL répond à un fort contexte de développement de l'apprentissage et au nombre croissant de CFA partenaires des différentes composantes de l'université de Tours.

Le 25 septembre 2023, l'université de Tours s'est dotée d'un Conseil Consultatif de la Formation Professionnelle, qui assiste la direction de la FOCAL, et qui est chargé de réfléchir aux orientations de la politique de formation continue de l'Université.

L'apprentissage forme un axe prioritaire pour répondre aux besoins en main d'œuvre des entreprises du territoire métropolitain et régional.

La participation de Tours Métropole Val de Loire à ce conseil permettra d'élaborer une stratégie commune de formation au profit des différentes filières du territoire : les mobilités décarbonées, les ressources humaines, la santé, et le tourisme durable.

Il est proposé que Tours Métropole Val de Loire soit représentée au sein de ce Conseil.

Il est précisé que, conformément à l'article L2121-21 par renvoi de l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil métropolitain peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux désignations.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du service commun de la formation continue et de l'Alternance (La Focal) de l'Université de Tours du 25 septembre 2023,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 22 avril 2024,

Vu l'avis de la commission développement économique et innovation, en date du 16 avril 2024,

- **DESIGNE** Monsieur Thierry CHAILLOUX en qualité de représentant de Tours Métropole Val de Loire au conseil consultatif de la formation professionnelle de l'université de Tours.

Frédéric AUGIS : *Je vous propose de désigner Thierry CHAILLOUX.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

1 ne prend pas part au vote : M. CHAILLOUX

C_24_05_13_009- EQUIPEMENTS SPORTIFS - TOURS - CENTRE AQUATIQUE DU LAC - REVISION DE LA GRILLE TARIFAIRE

Convocations adressées le mardi 07 mai 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 70

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christopher SEBAOUN, Christine BLET, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Emmanuel FRANCOIS a donné pouvoir à Nathalie SAVATON, Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Sébastien CLEMENT a donné pouvoir à Armelle AUDIN, Iman MANZARI a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Marion CABANNE a donné pouvoir à Benoist PIERRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Claudie HALLARD a donné pouvoir à Didier VALLEE, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Aude GOBLET, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Stéphane HOUQUES, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Christophe BOUCHET a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Marie QUINTON, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Sébastien MARAIS, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Par convention signée le 20 décembre 2019, Tours Métropole Val de Loire a confié la gestion et l'exploitation de son centre aquatique dénommé Centre aquatique du Lac situé au 275 rue de Grammont à Tours (37000) à la société Action Développement Loisir, à laquelle s'est substituée sa filiale dédiée à cette exploitation la SNC Centre Aquatique du Lac.

Cette convention, qui couvrait initialement la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2027, a fait l'objet d'une prorogation par avenant jusqu'au 31 décembre 2028.

Dans le cadre de l'exploitation de cet équipement métropolitain, la société a formulé une proposition de nouvelle grille tarifaire, conformément à l'article 42 du contrat de délégation de service public, et indexée conformément à l'article 45.

L'évolution des tarifs permet de préserver l'équilibre financier du contrat tout en prenant en compte l'inflation liée à l'évolution du coût des salaires, du coût du travail, du prix de l'eau, de l'électricité et des services.

Le coefficient de révision lié à l'évolution de ces indices est de 1.1745, soit 17% d'augmentation par rapport aux tarifs de début de contrat.

L'indice électricité passe de 167.40 en avril 2022 à 209.50 en septembre 2023, soit une hausse de 25% en 18 mois.

La nouvelle grille est proposée avec une augmentation différenciée selon les publics et les activités proposées. Une attention particulière a été portée aux tarifs unitaires enfant, adulte, étudiant, lycéen, apprenti afin de limiter les impacts pour les usagers.

Par conséquent et en comparaison des tarifs 2023 :

- 27 tarifs n'ont pas augmenté ou augmenté de 0.10 cts à 2€ (dont les tarifs : enfant, adulte, étudiant, apprenti, pass famille, entrée groupe),
- 7 tarifs ont augmenté de 3 à 10€,
- 8 tarifs ont augmenté au-delà de 10 €.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 22 avril 2024,

Vu l'avis de la commission sport et culture, en date du 11 avril 2024,

- **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire relative à l'exploitation du centre aquatique du lac, situé 275 rue de Grammont à Tours, proposée par le délégataire et jointe en annexe ;

- **DIT QUE** ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} juillet 2024 ;

- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document relatif à la présente délibération.

Sébastien MARAIS : Quatre points concernant la révision de la grille tarifaire de chacune de nos piscines. Pour 2024, le délégataire du Centre aquatique du Lac a demandé une révision des tarifs. La nouvelle grille tarifaire basée sur l'indexation contractuelle est conforme aux indices de référence. L'augmentation des tarifs souhaitée est de 17% et se justifie par les incidences du contexte économique et notamment le prix des fluides. L'indice électricité a subi une hausse notamment de 25% en 18 mois. La nouvelle grille vous est proposée avec une augmentation différenciée selon les publics et les activités proposées. J'ai souhaité qu'une attention particulière soit portée au tarif unitaire des enfants, adultes, étudiants, lycéens et apprentis. Par conséquent, et en lien avec les tarifs 2023, 27 tarifs n'ont pas augmenté ou ont augmenté de 0,10 euro à 2 euros, dont les tarifs enfants, adultes,

étudiants, apprentis, le pass famille et entrée groupe. Pour exemple, le tarif adulte est de 6,30 euros aujourd'hui, il vous est proposé de le passer à 6,40 euros. Pour les enfants, on était à 4,50 euros, l'augmentation amènerait le tarif à 4,60 euros, etc. Il vous est donc proposé ce soir de valider cette nouvelle grille tarifaire.

Frédéric AUGIS : *Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Madame BLET.*

Christine BLET : *Pour la ville de Tours cette proposition d'augmentation se traduit par une augmentation de 0,10 euro et effectivement, au regard de toutes les charges et des augmentations des coûts, c'est raisonnable, mais je souhaiterais intervenir sur la globalité des tarifs et la réflexion qui, à notre sens, devrait être menée. En effet, on voit des tarifs totalement disparates puisque la ville de Tours est à 6,30 euros l'entrée actuellement, 3,90 euros à La Riche, 4,80 euros à Luynes, 5,80 à Fondettes, mais les augmentations annoncées ce soir atteignent parfois 35%. Cela pose la question du coût d'entrée et de celui des piscines, mais plus largement la question du service public. Quel service public nous voulons et quel service nous proposons à nos habitants ? Quel est l'objectif d'une piscine ? Le premier objectif c'est d'abord d'apprendre à nager. Je crois qu'on en a déjà débattu ici et c'est totalement cohérent et indispensable. Ensuite, l'aspect en lien avec la compétition et on sait que pour les clubs c'est précieux. Le fait de pratiquer du sport est fondamental, pour tous d'ailleurs, même ceux qui ne font pas des compétitions. Parallèlement, les coûts augmentent d'année en année. J'ai une durée d'élué assez courte, mais je remarque que nous augmentons de manière conséquente chaque année et je souhaitais mettre au débat ce soir-là dans cette instance la question suivante, jusqu'où allons-nous aller pour les habitants ? Thibault cela s'adresse également à vous suite à une remarque que vous m'avez faite concernant l'aéroport. Les aéroports sont totalement déficitaires, les piscines publiques le sont pratiquement toutes, qu'elles soient en DSP ou pas. Une récente étude met en avant le fait que ces piscines existent parce qu'elles correspondent à un besoin pour la population et qu'on est vraiment dans des critères qui doivent être aussi sociaux. La question que je pose ce soir, c'est jusqu'où on va aller ? Est-ce qu'il est possible de mettre sur la table la manière plus globale dont on augmente quand on sait qu'effectivement à chaque DSP on doit pouvoir rediscuter ? Le souci de cette démarche est qu'on réagit et qu'on avance DSP par DSP et on n'a pas cette vision globale financièrement de ce que cela représente pour les habitants. Je sais que pour la ville de Fondettes on arrive à 2 euros d'augmentation, plus 35% pour certains, 25% pour la ville de La Riche pour certains tarifs. On sait que les piscines en DSP font un peu plus de marge, notamment parce qu'elles tablent sur les prestations annexes qu'on peut appeler, non pas de luxe, mais le hammam, le sauna ou certaines soirées d'anniversaire, les soirées à bulles etc., qui leur permettent d'équilibrer leur budget. Néanmoins, cela pose vraiment la question de nos tarifs et pour cette raison nous serons plusieurs soit à s'abstenir, soit à voter contre, pour une question de principe, de globalité de la démarche par rapport à ces augmentations que nous voyons depuis plusieurs années. Parallèlement, l'une des réponses que vous nous avez donnée en commission Monsieur MARAIS, a été, soit on fait payer les habitants, soit c'est nous, la métropole. La métropole est là pour les habitants, donc pour moi ce débat doit avoir lieu. Je ne sais pas s'il aura lieu ce soir mais je pense qu'il est important que nous nous posions cette question puisque 35% d'augmentation pour certains tarifs c'est carrément inacceptable, et donc on doit amener ce débat pour tous. Je vous remercie.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Madame BA-TALL.*

Oulématou BA-TALL : *Merci Monsieur Le Président. Je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit Madame BLET parce que je suis tout à fait en accord avec sa déclaration. Je voulais savoir si d'autres pistes avaient été envisagées pour financer le coût de ces piscines et si oui, lesquelles ? En tout cas, il ne me semble pas pertinent d'augmenter les tarifs à un moment où les familles subissent l'inflation, l'augmentation des produits alimentaires, du gaz, de l'électricité et pour certaines des charges locatives, d'autant que nous avons déjà augmenté les tarifs des piscines l'année passée. Ces augmentations sont pour certaines assez conséquentes puisqu'elles vont jusqu'à 35% cette fois-ci. Je voulais aussi rappeler que la piscine est le dernier loisir que les personnes en situation difficile, les plus vulnérables peuvent s'offrir. L'été vous avez de plus en plus de familles, d'enfants qui ne partent pas en vacances. La piscine est le lieu où on peut aller s'ébattre, apprendre à nager, aller en famille ou avec des amis, c'est un lien social. Je pense qu'effectivement les piscines ont aussi à vocation d'apporter du lien et de répondre à un service public de plus en plus absent sur tout le territoire. La piscine, à mon sens, doit rester accessible et abordable pour tous, pour toutes celles et tous ceux en grande précarité. C'est la raison pour laquelle, vous le comprendrez bien, je voterai contre l'augmentation de toutes les piscines. Merci.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Monsieur MARAIS.*

Sébastien MARAIS : *Mesdames, on a déjà débattu lors de la commission et vous l'avez entendu, je ne suis que le porte-parole d'une DSP. Lorsqu'on a signé un contrat avec les délégataires, qu'ils soient RÉCRÉA ou PRESTALIS, on s'est engagé lorsque les coûts de fonctionnement augmentaient à faire évoluer les tarifs des piscines pour pouvoir essayer d'équilibrer un bilan financier, on est simplement dans cette application-là. J'aimerais vous dire qu'on n'augmente pas les piscines et qu'on baisse le coût. Malgré tout la réalité économique est celle qui vous est présentée ce soir. Dire que certains tarifs augmentent de 35%, je suis complètement d'accord et je le déplore, mais ces augmentations de 35% ne concernent que les prestations dites de « confort » et vous les avez évoquées Madame BLET. Lorsqu'on va au hammam, je pense qu'on n'y apprend pas à nager, mais se délasser et on est prêt, je pense, à payer 35% de plus lorsque c'est justifié par des coûts factuels là aussi. On a voté précédemment un projet de tramway de 500 millions d'euros. Pour que ce projet soit viable économiquement, je pense que les 80 000 passagers escomptés ne voyageront pas gratuitement. Lorsqu'on a pour ambition de construire trois piscines supplémentaires, est-ce qu'il est question d'offrir la gratuité d'entrée dans ces trois piscines qui verront le jour je le souhaite assez rapidement ? Non. Un équilibre est nécessaire et tout le monde le sait. Tous les maires autour de la table ont réfléchi à un moment donné si cela leur a été permis ou si l'occasion leur a été donnée de construire une piscine, une patinoire ou quelque chose comme cela, qui sont des équipements très énergivores et très coûteux. On fait un choix politique. On a décidé sur la métropole d'avoir des piscines pour permettre à nos enfants et à certains adultes d'apprendre à nager. Maintenant une réalité existe et ce que je vous propose ce soir c'est simplement de mettre en adéquation le coût de la vie et on le connaît tous. Des délégataires supportent 75% de hausse d'électricité, il est logique financièrement parlant qu'ils en répercutent une certaine partie. J'ai dit aussi précédemment que j'avais essayé de minimiser l'impact pour les tarifs grand public, c'est ce qui vous est proposé ce soir.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Les hausses dans le budget représentent 269 000 euros. Je l'ai déjà dit dans cette instance et je peux le redire, je suis pour un grand plan de gestion des piscines. Il faut qu'on y travaille, Sébastien MARAIS a commencé, pour qu'on puisse harmoniser, avoir non pas un tarif unique, mais une billettique permettant d'accéder à*

n'importe quelle piscine. Le vrai coût quand même est au-delà. Si vous regardez, combien cela coûte vraiment lorsqu'une personne entre au-delà même du prix qu'elle paie. Lorsqu'une personne va à Luynes l'entrée coûte 17 euros à la métropole, contrairement à la piscine du Lac où le coût est de 3,60 euros à la métropole. Les coûts sont aussi importants parce qu'ils englobent l'entretien et tout ce qui va avec, mais il faut l'étudier, qu'on puisse continuer de travailler ce sujet. Je suis d'accord que 35% c'est très important, mais on a mis des tarifs non pas par rapport finalement au côté important qui est l'apprentissage ou la sortie familiale, mais au côté ludique et dans les activités accessoires de nos différents bassins. Dans les tarifs quels qu'ils soient, un certain nombre de CCAS ou de centre sociaux aident les familles donc le prix n'est pas que le prix que l'on vote. Un certain nombre de municipalités, dont celle de Joué-lès-Tours, permettent aussi d'avoir d'autres tarifs et je suis bien sûr que la ville de Tours et d'autres le font également.

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin.*

Frédéric AUGIS : *Si vous votez pour c'est ++, ne prend pas au vote c'est +, abstention 0, déport -, non - -, si vous avez un pouvoir vous devez changer votre petite carte. Le vote est ouvert. Le vote est clos.*

Vote à la majorité.

27 abstentions : Mmes WANNERROY, SCHALLER, BLUTEAU, AUDIN, GALLOT LAVALLEE, HAAS, REYNAUD, SAVOUREY, HALLARD, PEREIRA-NUNES, BARBIER, MACE ; MM. MARTIN, FAUCHEUX, BOULANGER, DUPIN, VALLEE, THOMAS, GERARD, GAGNAIRE, MANZARI, GILLE, COHEN, SOULAS, LEFRANCOIS, CLEMENT, HOUQUES.

7 votes contre : Mmes BLET, PUEL, QUINTON, BA-TALL ; MM. RENAUD, SEBAOUN, PETIT.

**C_24_05_13_010- EQUIPEMENTS SPORTIFS - LA RICHE - CENTRE AQUATIQUE
CARRÉ D'O - REVISION DE LA GRILLE TARIFAIRE**

Convocations adressées le mardi 07 mai 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 70

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christopher SEBAOUN, Christine BLET, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Emmanuel FRANCOIS a donné pouvoir à Nathalie SAVATON, Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Sébastien CLEMENT a donné pouvoir à Armelle AUDIN, Iman MANZARI a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Marion CABANNE a donné pouvoir à Benoist PIERRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Claudie HALLARD a donné pouvoir à Didier VALLEE, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Aude GOBLET, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Stéphane HOUQUES, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Christophe BOUCHET a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Marie QUINTON, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Sébastien MARAIS, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Par convention signée le 15 novembre 2021, Tours Métropole Val de Loire a confié la gestion et l'exploitation de son centre aquatique dénommé Le Carré d'Ô situé avenue du Prieuré à La Riche (37520) à la société SAS PRESTALIS. Cette convention couvre la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2027.

Dans le cadre de l'exploitation de cet équipement métropolitain, la société a formulé une proposition de nouvelle grille tarifaire, conformément à l'article 5.5 du contrat de délégation de service public, et indexée conformément à ce même article.

Cette évolution de tarifs permet de garder l'équilibre financier du contrat en prenant en compte l'inflation liée à l'évolution du coût des salaires, du coût du travail, du prix de l'eau, de l'électricité, du gaz et des services. Le coefficient de révision lié à l'évolution de ces indices est de 1.269.

La nouvelle grille est proposée avec une moyenne d'augmentation sur l'ensemble des tarifs à hauteur de 25.37%.

Cette augmentation est liée à l'envolée générale des coûts et principalement ceux de l'électricité. Il est ainsi prévu contractuellement que les tarifs soient indexés par l'application d'une formule, afin de préserver l'équilibre du contrat.

On constate que les indices de la formule ont subi les variations suivantes :

- l'indice « électricité » est passé de 183.10 en décembre 2022 à 322.60 en décembre 2023, soit 76% d'augmentation.
- l'indice « chaleur » est passé de 43.11 en février 2023 à 51.41 en novembre 2023, soit 19% d'augmentation en 9 mois.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 22 avril 2024,

Vu l'avis de la commission sport et culture, en date du 11 avril 2024,

- **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire du délégataire jointe en annexe ;
- **DIT QUE** ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} juillet 2024 ;
- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document relatif à la présente délibération.

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Le vote est ouvert. Le vote est clos.*

Vote à la majorité.

27 abstentions : Mmes WANNEROY, SCHALLER, BLUTEAU, AUDIN, GALLOT-LAVALLEE, HAAS, REYNAUD, SAVOUREY, HALLARD, PEREIRA-NUNES, BARBIER, MACE ; MM. MARTIN, FAUCHEUX, BOULANGER, DUPIN, VALLEE, THOMAS, GERARD, GAGNAIRE, MANZARI, GILLE, COHEN, SOULAS, LEFRANCOIS, CLEMENT, HOUQUES.

7 votes contre : Mmes BLET, PUEL, QUINTON, BA-TALL ; MM. RENAUD, SEBAOUN, PETIT.

1 ne prend pas part au vote : M. SCHWARTZ.

C_24_05_13_011- EQUIPEMENTS SPORTIFS - LUYNES - PISCINE NORDIQUE LES THERMES - REVISION DE LA GRILLE TARIFAIRE

Convocations adressées le mardi 07 mai 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 70

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christopher SEBAOUN, Christine BLET, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Emmanuel FRANCOIS a donné pouvoir à Nathalie SAVATON, Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Sébastien CLEMENT a donné pouvoir à Armelle AUDIN, Iman MANZARI a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Marion CABANNE a donné pouvoir à Benoist PIERRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Claudie HALLARD a donné pouvoir à Didier VALLEE, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Aude GOBLET, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Stéphane HOUQUES, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Christophe BOUCHET a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Marie QUINTON, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Sébastien MARAIS, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Par délibération du Conseil en date du 11 décembre 2023, Tours Métropole Val de Loire a confié la gestion et l'exploitation de la piscine nordique dénommée « les Thermes » située rue Victor Hugo à Luynes (37230) à la société ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR / ADL – « Espace Récréa ».

La convention signée le 15 janvier 2024 couvre la période du 1^{er} février 2024 au 31 décembre 2027.

Dans le cadre de l'exploitation de cet équipement métropolitain, la convention prévoit dès la première année, une revalorisation de quatre tarifs à compter du 1^{er} juillet 2024.

Cette revalorisation permet de garder l'équilibre financier du contrat en prenant en compte l'évolution de l'inflation liée à l'évolution du coût des salaires, du coût du travail, du prix de l'eau, de l'électricité et des services.

La nouvelle grille ainsi proposée a la volonté de garder une offre grand public accessible au plus grand nombre. Ainsi, et selon l'augmentation contractuelle possible, les évolutions sont comprises entre + 0.50 € et + 2 €. Sur 50 tarifs proposés, seuls 4 tarifs sont impactés par une hausse. Les autres tarifs sont maintenus pour cette première année contractuelle.

Les 4 tarifs concernés sont les suivants :

L'entrée piscine adulte :

- le tarif unitaire passe de 4.80 € à 5.30 €

L'entrée enfant, étudiant :

- le tarif passe de 3.70€ à 4.20 €

Les 10 entrées famille :

- le tarif passe de 37€ à 42 €

Le Pass famille :

- le tarif passe de 16 € à 18€

Les autres tarifs de la grille restent inchangés.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 22 avril 2024,

Vu l'avis de la commission sport et culture, en date du 11 avril 2024,

- **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire 2024 du délégataire jointe en annexe ;
- **DIT QUE** ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} juillet 2024 ;
- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document relatif à la présente délibération.

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Le vote est ouvert. Le vote est clos.*

Vote à la majorité.

26 abstentions : Mmes WANNERROY, SCHALLER, BLUTEAU, AUDIN, GALLOT-LAVALLEE, HAAS, REYNAUD, SAVOUREY, HALLARD, PEREIRA-NUNES, BARBIER, MACE ; MM. MARTIN, FAUCHEUX, DUPIN, BOULANGER, VALLEE, THOMAS, GERARD, GAGNAIRE, MANZARI, GILLE, COHEN, SOULAS, CLEMENT, HOUQUES.

7 votes contre : Mmes BLET, PUEL, QUINTON, BA-TALL ; MM. RENAUD, SEBAOUN, PETIT.

C_24_05_13_012- EQUIPEMENTS SPORTIFS - FONDETTES - PISCINE L'O BLEUE - REVISION DE LA GRILLE TARIFAIRE

Convocations adressées le mardi 07 mai 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 70

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christopher SEBAOUN, Christine BLET, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Emmanuel FRANCOIS a donné pouvoir à Nathalie SAVATON, Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Sébastien CLEMENT a donné pouvoir à Armelle AUDIN, Iman MANZARI a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Marion CABANNE a donné pouvoir à Benoist PIERRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Claudie HALLARD a donné pouvoir à Didier VALLEE, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Aude GOBLET, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Stéphane HOUQUES, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Christophe BOUCHET a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Marie QUINTON, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Sébastien MARAIS, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Par convention signée le 21 juin 2021, Tours Métropole Val de Loire a confié la gestion et l'exploitation de son centre aquatique dénommé L'Ô Bleue situé rue Alfred de Musset à Fondettes (37230) à la société SAS PRESTALIS. Cette convention couvre la période de septembre 2021 au 31 décembre 2027.

Dans le cadre de l'exploitation de cet équipement métropolitain, la société a formulé une proposition de nouvelle grille tarifaire, conformément à l'article 5.5 du contrat de délégation de service public, et indexée conformément à ce même article.

Cette évolution de tarifs permet de garder l'équilibre financier du contrat en prenant en compte l'inflation liée à l'évolution du coût des salaires, du coût du travail, du prix de l'eau,

de l'électricité, du gaz et des services. Le coefficient de révision lié à l'évolution de ces indices est de 1.3504.

La nouvelle grille est proposée avec une moyenne d'augmentation sur l'ensemble des tarifs à hauteur de 32.89%.

Cette augmentation est liée à l'envolée générale des coûts et principalement ceux de l'électricité. Il est ainsi prévu contractuellement que les tarifs soient indexés par l'application d'une formule, afin de préserver l'équilibre du contrat.

On constate que l'indice électricité est passé de 183.10 en décembre 2022 à 322.60 en décembre 2023, soit +76% en 1 an.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 22 avril 2024,

Vu l'avis de la commission sport et culture, en date du 11 avril 2024,

- **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire du délégataire jointe en annexe ;
- **DIT QUE** ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} juillet 2024 ;
- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document relatif à la présente délibération.

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Le vote est ouvert. Le vote est clos.*

Vote à la majorité.

24 abstentions : Mmes WANNERROY, SCHALLER, BLUTEAU, AUDIN, GALLOT-LAVALLEE, SAVOUREY, HALLARD, PEREIRA-NUNES, BARBIER, MACE ; MM. MARTIN, FAUCHEUX, DUPIN, BOULANGER, VALLEE, THOMAS, GERARD, GAGNAIRE, MANZARI, GILLE, COHEN, SOULAS, CLEMENT, HOUQUES.

8 votes contre : Mmes BLET, PUEL, QUINTON, BA-TALL, HAAS ; MM. RENAUD, SEBAOUN, PETIT.

2 ne prennent pas part au vote : Mme REYNAUD ; M. LEFRANCOIS.

C_24_05_13_013- TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE - TOURS - LA GLORIETTE - REVISION DES TARIFS DE LA GLORIETTE POUR 2024/2025

Convocations adressées le mardi 07 mai 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 69

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christopher SEBAOUN, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Emmanuel FRANCOIS a donné pouvoir à Nathalie SAVATON, Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Sébastien CLEMENT a donné pouvoir à Armelle AUDIN, Iman MANZARI a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Marion CABANNE a donné pouvoir à Benoist PIERRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Claudie HALLARD a donné pouvoir à Didier VALLEE, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Aude GOBLET, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Stéphane HOUQUES, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Christophe BOUCHET a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Marie QUINTON, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Martin COHEN, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le site de la Gloriette accueille les activités du service commun d'éducation à l'environnement et au développement durable, auquel adhèrent Tours Métropole Val de Loire ainsi que les villes de Tours et Joué-lès-Tours.

Dans ce cadre, une grille tarifaire de l'ensemble des animations et prestations proposées par Tours Métropole Val de Loire est élaborée et révisée chaque année. Le Conseil métropolitain a approuvé, par délibération en date du 25 septembre dernier, cette grille tarifaire.

Il convient de la modifier pour y intégrer la mise à disposition de la piste de pumptrack. A cette occasion, les tarifs des formations aux techniques d'animation au développement durable, de la descente de la Loire en bateau (La Rabouilleuse), des locations de stands parapluie et du goûter éco-solidaire ont été réajustés.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 22 avril 2024,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 18 avril 2024,

- **ADOPTÉ** les tarifs modifiés, annexés à la présente délibération ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Martin COHEN : *Merci Monsieur le Président. Chers collègues, nous devons réviser les tarifs de La Gloriette pour y intégrer la mise à disposition de la piste de pumptrack et à cette occasion revoir également les tarifs des formations aux techniques d'animation au développement durable, de la descente de la Loire en bateau, des locations de stands parapluies et du goûter éco solidaire.*

Frédéric AUGIS : *Y a-t-il des demandes d'intervention ?*

Sébastien MARAIS : *J'aimerais intervenir. On ne va pas valider aussi facilement une augmentation de tarifs ? C'est parce que c'est Martin ? Ok, très bien.*

Frédéric AUGIS : *Je pense que Monsieur MARAIS est déçu de ne pas avoir eu son goûter au lendemain de son anniversaire, bon anniversaire avec un jour de retard.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

**C_24_05_13_014- TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE - LA RICHE -
CONCESSION DE DISTRIBUTION D'ENERGIE CALORIFIQUE DE LA ZAC DU PRIEURE
- AVENANT N° 10**

Convocations adressées le mardi 07 mai 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 69

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christopher SEBAOUN, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Emmanuel FRANCOIS a donné pouvoir à Nathalie SAVATON, Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Sébastien CLEMENT a donné pouvoir à Armelle AUDIN, Iman MANZARI a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Marion CABANNE a donné pouvoir à Benoist PIERRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Claudie HALLARD a donné pouvoir à Didier VALLEE, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Aude GOBLET, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Stéphane HOUQUES, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Christophe BOUCHET a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Marie QUINTON, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Martin COHEN, vice-président donne lecture du rapport suivant :

La ville de La Riche a concédé, par délibération en date du 3 mai 1993, à la Société ESYS MONTENAY, devenue DALKIA, son service public de distribution d'énergie calorifique.

Suite à sa transformation en Métropole en 2017, Tours Métropole Val de Loire a été substitué à la commune de La Riche dans l'exécution de ce contrat dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2029.

L'avenant n° 9 a eu pour objet de prendre en compte les éléments suivants :

- intégrer les impacts liés à la signature d'une convention tripartite de fourniture de

- chaleur par le réseau de chaleur TM-ED, à partir du 1^{er} novembre 2025,
- modifier les modalités de facturation pour passer à des factures émises mensuellement, à partir du 1^{er} octobre 2023,
- intégrer les évolutions liées aux prix du marché de l'électricité à l'indexation de l'élément R2, à partir du 1^{er} juillet 2023,
- intégrer l'évolution sur la révision de la part gaz variable, lié à la disparition des tarifs réglementés de vente, pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 1^{er} novembre 2025.

La mise en œuvre de l'article 8 de l'avenant n° 9 concernant la facturation de l'indexation nécessite une clarification de la formule, objet de l'avenant 10 proposé.

De plus cet avenant 10 vise également à préciser les termes contractuels entre le concessionnaire et son fournisseur de gaz ainsi que les modalités de facturation lors du raccordement du réseau de La Riche au réseau de TM-ED, qui aura lieu en octobre 2025.

Il est précisé que ces ajustements n'auront aucun impact sur le montant facturé aux abonnés.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 22 avril 2024,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 18 avril 2024,

- **ADOPTE** l'avenant n° 10 et son annexe jointe à la présente délibération, modifiant la concession de distribution d'énergie calorifique de la ZAC du Prieuré à La Riche ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 10 ainsi que tout acte ou document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Martin COHEN : *Cet avenant a pour objectif de clarifier une formule d'indexation de facturation et de préciser les termes contractuels entre le concessionnaire et son fournisseur de gaz ainsi que les modalités de facturation lors du raccordement du réseau de La Riche au réseau de TMED Tours Ouest qui aura lieu en octobre 2025.*

Frédéric AUGIS : *Y a-t-il des demandes d'intervention ?*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

C_24_05_13_015- PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL - ADHESION A L'ASSOCIATION SOLIDARITE DES PRODUCTEURS AGRICOLES ET DES FILIERES ALIMENTAIRES (SOLAAL)

Convocations adressées le mardi 07 mai 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 69

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christopher SEBAOUN, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Emmanuel FRANCOIS a donné pouvoir à Nathalie SAVATON, Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Sébastien CLEMENT a donné pouvoir à Armelle AUDIN, Iman MANZARI a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Marion CABANNE a donné pouvoir à Benoist PIERRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Claudie HALLARD a donné pouvoir à Didier VALLEE, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Aude GOBLET, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Stéphane HOUQUES, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Christophe BOUCHET a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Marie QUINTON, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Madame Patricia SUARD, vice-présidente, donne lecture du rapport suivant :

Un tiers de la production alimentaire mondiale destinée à la consommation est gaspillée. Face à ce constat et dans le respect des objectifs qu'elle s'est fixée au travers de son Projet Alimentaire Territorial, Tours Métropole Val de Loire a souhaité mettre en place un dispositif de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Ainsi, depuis juin 2013, un circuit de collecte des produits frais a été organisé en partenariat avec la Banque Alimentaire de Touraine ; il s'agit de denrées encore consommables mais non vendables, mis à disposition par les petites et moyennes surfaces de la Métropole.

Cependant, devant le besoin grandissant de dons alimentaires et afin de renforcer le dispositif existant, une mobilisation de l'ensemble des acteurs demeure indispensable. Cette mobilisation est l'objectif poursuivi par SOLAAL (Solidarité des producteurs agricoles et des filières alimentaires), association reconnue d'intérêt général qui facilite le don, en mettant en relation un grand nombre d'acteurs des secteurs agricole et industriel, de la grande distribution, des interprofessions agricoles et alimentaires, des marchés de gros et des associations caritatives.

Depuis sa création en 2013, SOLAAL a permis de collecter environ 30 000 tonnes de produits, dont 97 % de produits frais, soit l'équivalent de 60 millions de repas. Afin de poursuivre son engagement dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, il est proposé à Tours Métropole Val de Loire d'adhérer à l'association SOLAAL, lui permettant d'en devenir un membre actif, de bénéficier de ses services et de contribuer au développement de ses activités.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 22 avril 2024,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 18 avril 2024,

- **DECIDE** d'adhérer à l'association Solidarité des Producteurs Agricoles et des Filières Alimentaires (SOLAAL) ;

- **APPROUVE** le paiement de la cotisation annuelle dans les conditions définies par l'article 8 des statuts de l'association et dont le montant est fixé pour 2024 à 2 000 euros ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente déléguée à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Patricia SUARD : Merci Président. Ce projet de délibération est passé en commission le 18 avril dernier et a recueilli un avis favorable. Il s'agit d'une proposition d'adhésion pour un montant de 2 000 euros à l'association SOLAAL, association d'intérêt général dont la mission est de faciliter et d'organiser les dons des filières agricoles et alimentaires vers les associations d'aide alimentaire. Le rôle de l'association est de renforcer et de compléter l'existant au niveau national et local. L'association SOLAAL Centre-Val de Loire a été créée en 2021. Son objectif est de lutter contre les pertes des invendus agricoles et d'offrir des produits frais aux personnes les plus démunies. Il s'agit de denrées encore consommables, mais non vendables mises à disposition par les petites et moyennes surfaces. Ainsi, depuis 2013, un circuit de collecte des produits frais a été organisé avec la Banque Alimentaire de Touraine. Depuis sa création, 30 000 tonnes de produits ont été récoltées dont 97% de produits frais, soit l'équivalent de 60 millions de repas. Deux petits exemples d'actions : L'association SOLAAL était présente à la Ferme Expo dans le cadre d'une action anti-gaspillage et solidarité, 720 kilos de produits alimentaires ont été récoltés auprès des partenaires exposants présents et à destination de la Banque Alimentaire. En décembre

dernier l'association a organisé un glanage aux potagers Jocondiens, auquel j'ai participé accompagné de quelques agents métropolitains. Toute la récolte a été donnée au profit de SOLIHA et d'une association d'étudiants. Cette association permet de lutter contre le gaspillage alimentaire, ce qui rentre pleinement dans les actions du projet alimentaire territorial. Ce gaspillage représente un tiers de la production mondiale destinée à la consommation. Il vous est donc proposé d'adhérer, comme nous l'avons déjà fait auparavant, pour une somme de 2 000 euros.

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

C_24_05_13_016- PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A L'ASSOCIATION SOLIDARITE DES PRODUCTEURS AGRICOLES ET FILIERES ALIMENTAIRES (SOLAAL)

Convocations adressées le mardi 07 mai 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 69

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christopher SEBAOUN, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Emmanuel FRANCOIS a donné pouvoir à Nathalie SAVATON, Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Sébastien CLEMENT a donné pouvoir à Armelle AUDIN, Iman MANZARI a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Marion CABANNE a donné pouvoir à Benoist PIERRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Claudie HALLARD a donné pouvoir à Didier VALLEE, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Aude GOBLET, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Stéphane HOUQUES, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Christophe BOUCHET a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Marie QUINTON, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Frédéric AUGIS, président donne lecture du rapport suivant :

Un tiers de la production alimentaire mondiale destinée à la consommation est gaspillée. Face à ce constat et dans le respect des objectifs qu'elle s'est fixée au travers de son Projet Alimentaire Territorial, Tours Métropole Val de Loire a souhaité mettre en place un dispositif de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Ainsi, depuis juin 2013, un circuit de collecte des produits frais a été organisé en partenariat avec la Banque Alimentaire de Touraine ; il s'agit de denrées encore consommables mais plus vendables, mise à disposition par les petites et moyennes surfaces de la Métropole.

Cependant, devant le besoin grandissant de dons alimentaires et afin de renforcer le dispositif existant, une mobilisation de l'ensemble des acteurs demeure indispensable. Cette mobilisation est l'objectif poursuivi par SOLAAL (Solidarité des producteurs agricoles et des filières alimentaires), association reconnue d'intérêt général qui facilite le don, en mettant en relation un grand nombre d'acteurs des secteurs agricole et industriel, de la grande distribution, des interprofessions agricoles et alimentaires, des marchés de gros et des associations caritatives.

Depuis sa création en 2013, SOLAAL a permis de collecter environ 30 000 tonnes de produits, dont 97 % de produits frais, soit l'équivalent de 60 millions de repas. Afin de poursuivre son engagement dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, il est proposé à Tours Métropole Val de Loire d'adhérer à l'association SOLAAL, lui permettant d'en devenir un membre actif, de bénéficier de ses services et de contribuer au développement de ses activités.

En application des dispositions du Code général des collectivités territoriales, il convient d'élire, parmi les membres du conseil métropolitain et les conseillers municipaux des communes membres, les représentants de la Métropole à SOLAAL.

Conformément à ce code, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des organismes extérieurs ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il est donnée lecture par le président.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de l'association Solidarité des producteurs agricoles et filières alimentaires (SOLAAL),

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 22 avril 2024,

- **DESIGNE** Madame Patricia SUARD en tant que représentante de Tours Métropole Val de Loire à SOLAAL.

Frédéric AUGIS : *Je vous propose la candidature de Patricia SUARD.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

1 ne prend pas part au vote : Mme SUARD

Convocations adressées le mardi 07 mai 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 69

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christopher SEBAOUN, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Emmanuel FRANCOIS a donné pouvoir à Nathalie SAVATON, Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Sébastien CLEMENT a donné pouvoir à Armelle AUDIN, Iman MANZARI a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Marion CABANNE a donné pouvoir à Benoist PIERRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Claudie HALLARD a donné pouvoir à Didier VALLEE, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Aude GOBLET, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Stéphane HOUQUES, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Christophe BOUCHET a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Marie QUINTON, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Monsieur Gérard DAVIET, membre du bureau donne lecture du rapport suivant :

Conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales, Tours Métropole Val de Loire, lors de sa séance du 27 juillet 2020 a créé une Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) pour l'ensemble des services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

L'avant dernier alinéa de l'article L.1413-1 précise que le Président de la commission doit présenter avant le 1^{er} juillet de chaque année à l'assemblée délibérante, un état des travaux réalisés par la commission au cours de l'année précédente.

En 2023, conformément aux dispositions précitées, la commission s'est réunie aux dates suivantes :

- 22 juin, pour l'examen des rapports 2022 de délégation de service public relatifs à l'office du tourisme intercommunal et aux campings de Saint-Avertin et Savonnières ;
- 14 septembre, pour l'examen des rapports 2022 relatifs au prix et à la qualité des services publics d'élimination des déchets ménagers, de l'eau potable et de l'assainissement (RPQS) ainsi que les rapports de délégation de service public concernant la réalisation et la gestion d'un réseau de communications électroniques à haut débit (TMN), l'eau potable (Véolia Eau), la valorisation du biogaz produit à la station d'épuration de la Grange David (Dalkia Biogaz) ;
- 1^{er} décembre, pour l'examen des rapports 2022 de délégation de service public relatifs au golf de la Gloriette à Tours, aux centres aquatiques du Lac à Tours, les Thermes à Luynes, Carré d'O à La Riche et l'O Bleue à Fondettes et aux parkings métropolitains ;
- 7 décembre, pour l'examen des rapports 2022 de délégation de service public relatifs aux réseaux de chaleur urbains, à l'électricité, au gaz et au service extérieur des pompes funèbres et à la gestion du crématorium.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, en particulier l'article L.1413-1,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 22 avril 2024,

- PREND ACTE des travaux réalisés en 2023 par la Commission des Services Publics Locaux de Tours Métropole Val de Loire.

Gérard DAVIET : Le Président de la commission du service public doit présenter avant le 1^{er} juillet de chaque année à l'assemblée délibérante un état des travaux réalisés par la commission au cours de l'année précédente. En 2023, conformément aux dispositions précitées, la commission s'est réunie aux dates suivantes :

- *Le 22 juin, pour l'examen des rapports 2022 de délégation et de service public relatifs à l'office du tourisme intercommunal et aux campings de Saint-Avertin et de Savonnière.*
- *Le 14 septembre, pour l'examen des rapports 2022 relatifs au prix et à la qualité des services publics d'élimination des déchets ménagers, de l'eau potable, de l'assainissement ainsi que des rapports de délégation du service public concernant les réalisations et la gestion d'un réseau de communication électronique à haut débit, l'eau potable, la valorisation de biogaz produit à la station d'épuration de La Grange David.*
- *Le 1^{er} décembre, pour l'examen des rapports 2022 de délégation et de service public relatifs au golf de La Gloriette à Tours, au centre aquatique du Lac à Tours, Les Thermes de Luynes, Carré d'O à La Riche, l'O Bleue à Fondettes et aux parkings métropolitains.*

- Le 7 décembre, pour l'examen des rapports 2022 de délégation et de service public relatifs aux réseaux de chaleur urbains, à l'électricité, au gaz, aux services extérieurs des pompes funèbres et à la gestion du crématorium.

En conséquence, il est proposé au conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante.

Frédéric AUGIS : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Le conseil Métropolitain prend acte.

Frédéric AUGIS : Chers collègues, je vous remercie pour votre participation. Je vous souhaite une très bonne soirée et un buffet est servi dans la pièce d'à côté. Merci beaucoup.

Le prochain conseil communautaire est fixé au lundi 24 juin à 18 heures.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de notre séance, la séance est levée à 20 heures 40.

A Tours le, **01 JUIL. 2024**

Le Président,

Frédéric AUGIS



Le secrétaire de séance,

Didier VALLÉE